



Des amies malgré la concurrence

Crayons de Soleil te présente aujourd'hui les quatre finalistes au concours de Miss Teen Chérie. Elles nous parlent de l'amitié qui les unit désormais.

cahier B



Le nouveau code de la route a les dents longues

page A-3

Match nul pour les Nordiques: la fierté a manqué

page C-1

77 pour cent des Québécois en faveur de l'école privée

MONTREAL (PC) — Les résultats d'un sondage réalisé par la firme Plurimar Inc. pour le compte de l'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES) montre que 77 pour 100 de la population québécoise est favorable à l'existence d'écoles secondaires pri-

vées au Québec, 69 pour 100 aimeraient y envoyer leurs enfants s'ils avaient l'âge à fréquenter l'école secondaire et 67 pour 100 estiment que "l'on a besoin d'écoles privées au Québec".

Par ailleurs, ce sondage indique que 48 pour 100 de la po-

pulation est d'avis que le Québec a un bon système scolaire (contre 44 pour 100 qui ne sont pas de cet avis) et 51 pour 100 sont d'accord que les enfants reçoivent une bonne formation scolaire dans les écoles publiques (contre 43 pour 100). L'échantillon aléatoire utilisé

par Plurimar comprend 615 personnes de plus de 18 ans qui ont répondu à une entrevue téléphonique entre les 7 et 12 décembre 1981. Plus de 70 pour 100 des ménages interrogés provenaient de zones métropolitaines ou urbaines du Québec. 67 pour 100

étaient mariés, 18 pour 100 célibataires, et 15 pour 100 veufs, divorcés ou séparés. Par ailleurs, 18 pour 100 de l'échantillon a complété une scolarité primaire, 54 pour 100 secondaire, 12 pour 100 col-

Voir A-2, ECOLE



Garneau
47, rue Buade
Grenier des aubaines
2^e étage
50% et plus de rabais
sur magnifique choix
de volumes
La librairie des étudiants

LE SOLEIL

DERNIÈRE ÉDITION

86^e année, no 39 48 pages 3 cahiers
QUÉBEC, VENDREDI 12 FÉVRIER 1982

• • Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • •
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢



Les pee wee à l'ère Gretzky

Des numéros 99 dans une foule d'équipes et les macarons arborant la photo de Wayne Gretzky se vendant comme des petits pains chauds: deux signes qui ne mentent pas! La vedette des Oilers d'Edmonton a gagné les cœurs des pee wee du 23^e tournoi international de Québec, qui s'est ouvert hier.

détails, page C-2

Québec: les hôtels à moitié désertés

par Guy AMYOT

L'industrie hôtelière de la région vit actuellement une situation critique: plusieurs établissements fonctionnent même sous le seuil de la rentabilité. Le taux d'occupation moyen pour le mois de janvier se situait à moins de 50 pour 100, en baisse de 20 pour 100 par rapport à l'année dernière.

Telle est la conclusion qui se dégage de l'enquête effectuée par LE SOLEIL auprès des divers entrepreneurs hôteliers qui attendent avec une certaine nervosité les résultats des prochains mois.

La récession économique entraînerait une profonde modification du comportement du touriste moyen qui dépenserait moins.

On observerait, par exemple, une nette réduction des voyages de travail en groupe. La majorité des PME, dans un souci d'économie, annuleraient les séances de travail à l'extérieur pour les remplacer par des réunions plus modestes, au bureau.

Les clients sportifs ont diminué eux aussi leurs dépenses en limitant la fréquence de leurs voyages. "Cette

Voir A-2, HÔTELS

A l'encontre de la loi et sans être incommodées Des brasseries ouvrent le dimanche

par Léonce GAUDREAU

Lorsque le ministre Jacques Parizeau a mis fin en novembre dernier aux privilèges dont bénéficiaient les brasseries au niveau de la taxation, il avait accompagné sa décision d'une promesse d'une éventuelle augmentation de leurs heures d'ouverture afin de compenser les pertes monétaires que pouvait signifier le nouveau régime.

Des informations recueillies par LE SOLEIL montrent que certains propriétaires de brasseries n'ont pas résisté à la tentation de grossir immédiatement leurs revenus en ouvrant occasionnellement le dimanche.

C'est ainsi que dimanche dernier, première fin de semaine du Carnaval de Québec, au moins quatre brasseries ont ouvert leurs portes à cette manne privilégiée que

sont les carnavaux "de la bouteille", comme les qualifiait mercredi le président de l'Association des gens d'affaires du Vieux-Québec.

Et ils ont gardé leurs établissements ouverts jusqu'à 1h du matin sans être le moins incommodés par les forces policières, même si la loi sur les permis d'alcool, au chapitre des heures d'ouverture, demeure inchangée.

Des informateurs ont de plus affirmé voir — très occasionnellement — des brasseries en province ouvrir le jour du Seigneur, en prenant le risque de subir les foudres de la loi. Un propriétaire de brasserie de Québec nous a affirmé que certains fonctionnaires impliqués dans l'application des multiples réglementations touchant les débits d'alcool faisaient comprendre que

les "risques" étaient diminués du fait de la promesse des changements à venir du ministre des Finances et de la diminution des équipes de surveillance policière découlant des compressions budgétaires.

A la Régie des permis d'alcool du Québec, on a paru surpris tout en niant qu'une application moins rigoureuse de la loi soit faite. A la Sûreté du Québec, même cons-

tatation. Le sergent Vital Guay, de l'Escouade régionale d'alcool et de moralité, affirme que la surveillance demeure en fin de semaine, mais qu'aucune plainte à ce sujet n'a été formulée et aucune intervention policière n'a été faite à ce chapitre depuis plusieurs mois.

Le budget supplémentaire du ministre Parizeau de novembre

Voir A-2, BRASSERIES

La Chambre de commerce s'en mêle "Le Carnaval est un malade qui s'ignore"

par Guy DUBE

Après les gens d'affaires du Vieux-Québec, c'est maintenant la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain qui tombe sur le dos du Carnaval de Québec.

"Le Carnaval est un grand malade qui s'ignore", déclare le directeur général de cet organisme, M. Pierre Talbot.

Dans une entrevue téléphonique

qu'il accordait au SOLEIL hier après-midi, M. Talbot a précisé qu'il endosse les propos tenus cette semaine par les gens d'affaires du Vieux-Québec, à l'effet que le "carnaval de la bouteille" est un grand événement "qu'il faut à tout prix repenser" et, du même coup, il offre sa collaboration aux dirigeants du Carnaval.

M. Talbot dénonce le fait que trop d'accent est mis sur l'aspect fête, pendant la période carnavalesque, et que les périodes de pointe touristique sont concentrées sur seulement deux fins de semaine.

"Que le Carnaval devienne l'apothéose des sports d'hiver, qu'il crée un centre d'interprétation de l'homme et de l'hiver, que Québec devienne la capitale des neiges, des sports et des compétitions, qu'on raconte l'histoire de la conquête de l'hiver", explique M. Talbot.

"Il y aurait ainsi un meilleur étalement des touristes et ça pourrait devenir plus rentable", précise le directeur général de la Chambre de commerce du Québec métropolitain.

Au nom de l'organisme qu'il représente, M. Talbot ajoute qu'il y aurait possibilité de vendre la région de Québec pendant tout l'hiver, s'il y avait "une meilleure coordination de l'industrie touristique et une meilleure utilisation des ressources financières".

"Nous offrons au Carnaval et à tout le monde notre collaboration pour explorer de nouvelles voies, de nouvelles avenues, et ce, de manière très positive", insiste M. Talbot.

M. Talbot, par contre, dit ignorer si le tourisme baisserait s'il y avait moins d'envergure sur l'aspect fête, au Carnaval de Québec.

Revenant sur son idée de créer un centre d'interprétation de l'homme et de l'hiver, le directeur général de la Chambre de commerce commente qu'il y a une histoire formidable à raconter aux Québécois et aux touristes sur la conquête de l'hiver. Qué-

Voir A-2, CARNAVAL
la chronique du Carnaval, page C-6



Le maire de Calgary se fait discret

Un comité d'accueil enthousiaste attendait le maire Ralph Klein, de Calgary, à l'Aéroport de Québec, hier soir, mais M. le maire n'était pas là... Il était tout bonnement arrivé quelque trois heures plus tôt, discrètement. Mais il n'a pas fait exprès, affirmait-on.

détails, page A-3

Même si les soins dentaires n'étaient plus gratuits Léger n'imposera pas la fluoruration

par Raymond GAGNE

La fluoruration généralisée de l'eau potable, ce n'est pas pour demain. Le gouvernement Lévesque ne remettra pas en vigueur, à ce moment-ci, les articles 24(c) et 24(d) de la loi modifiant la loi de la protection de la santé publique sanctionnée le 27 juin 1975.

Par le biais de ces deux articles, le gouvernement libéral d'alors imposait aux municipalités l'obligation de pro-

céder à compter du 1^{er} janvier 1976 à la fluoruration de l'eau potable. On visait ainsi à réduire la carie dentaire.

Marcel Léger, d'Environnement-Québec, n'est guère disposé à cautionner une telle pratique.

Un moratoire décrété en août 1977 après entente entre le ministère des Affaires sociales, que dirigeait alors M. Denis Lazure, et le responsable des Services de protection de l'environnement du temps conduisit le

gouvernement à suspendre l'application des deux articles de la loi de 1975.

Echange

En début de semaine, les Québécois apprenaient qu'un rapport émanant du ministère des Affaires sociales, préparé à la demande du ministre Pierre-Marc Johnson mais qualifié de document de travail, re-

commandait l'abolition du programme de soins dentaires gratuits pour les jeunes de 15 ans et moins. Il proposait en remplacement d'obliger de nouveau les municipalités à fluoruer l'eau potable.

Une fuite a permis la publication de cette information. Elle permettait aussi d'apprendre que le Conseil des ministres évaluerait le rapport au cours d'une réunion de trois jours. Celle-ci s'est terminée mercredi dans

les Laurentides. Selon une source sûre, le cabinet n'a finalement pas étudié le rapport au cours de cette réunion.

Environnement

Un membre du cabinet du ministre d'Environnement-Québec a confirmé au SOLEIL "qu'en terme de position de base, la façon de voir du ministère n'a pas changé".

Voir A-2, FLUORURATION

sommaire

Annonces classées C-7 à C-14
Arts et spectacles A-13 à A-16
Bridge C-14
Carrières et professions A-7
Décès C-15
Economie-finances A-10 à A-12
Editorial A-4
Feuilleton A-13
Horoscope C-14
Information régionale A-7 à A-9
Loterie A-2
Monde C-14 et C-16
Mot mystère C-12
Mots croisés C-13
Où aller à Québec A-16
Page des lecteurs A-6
Page documentaire A-5
Patron C-11
Sport C-1 à C-5
Télévision A-13

météo

Ensoleillé avec vent modéré à Québec et quelques chutes de neige dans l'Est aujourd'hui, maximum de moins 13 à moins 10. Demain, beau.

détails, page C-11

Proclamation de la nouvelle constitution

Ottawa prépare tout pour le 1er mars

par Richard DAIGNAULT
du bureau du Soleil

OTTAWA — La reine de la Grande-Bretagne et du Canada, Elizabeth II, arrivera à Ottawa le 27 février pour proclamer la nouvelle constitution du Canada.

C'est là l'information officielle qui circule dans la capitale canadienne.

La cérémonie de proclamation se déroulera au Sénat le 1er mars. La

reine retournera chez elle le lendemain.

Une fois la dans les deux langues officielles, le texte de la proclamation et de la constitution sera signé par la reine, le premier ministre Pierre Trudeau et le ministre de la Justice Jean Chrétien.

L'ironie du sort aura voulu que ce soit deux Canadiens français du Québec, et non des Canadiens anglais de provinces anglophones, qui ont en-

dossé la nouvelle constitution unanimement, qui apposent leurs signatures à côté de celle de la reine sur le document original qui sera gardé dans les archives.

Rappelons que le Québec fut la seule province à refuser son consentement à l'accord constitutionnel.

Ce sera la première fois que le Canada proclamera une constitution dans son Parlement. La constitution de 1867 était une loi britannique, sanc-

tionnée à Londres par la reine Victoria.

Une fois la résolution du rapatriement constitutionnel adoptée par le Parlement anglais, tous les liens entre la Grande-Bretagne et le Canada auront été rompus.

Les dates qui sont actuellement mentionnées à Ottawa pour la visite royale reposent sur la présomption que le débat aux Communes anglaises, qui débutera mercredi pro-

chain, ne durera que quelques jours. On prévoit également quelques jours de discussions à la Chambre des lords.

Bien que tous les préparatifs pour la visite royale soient en marche, la reine n'a pas encore été invitée.

Victor Chapman, premier responsable de l'organisation de la visite, a expliqué au SOLEIL que la reine ne peut être invitée avant que le Parlement anglais n'ait adopté la résolution du rapatriement.

Le gouvernement canadien se prépare à faire la proclamation de la nouvelle constitution dans la magnificence et la somptuosité.

Les dix premiers ministres provinciaux seront tous, en même temps que les lieutenants-gouverneurs, convoqués pour assister au rituel de la proclamation.

On se pose la question à Ottawa: René Lévesque acceptera-t-il d'assister à la cérémonie?

BRASSERIES

(Suite de la première page)

dernier a placé les brasseries sur le même pied que les autres détenteurs de permis d'alcool dans le domaine de la taxation.

En plus de leur imposer une augmentation de 8 à 13,4 pour 100 de la taxe à l'achat de la bière, les brasseries doivent désormais percevoir de leurs clients une taxe supplémentaire de 10 pour 100, comme c'est déjà le cas par exemple dans les restaurants.

Pour une seule brasserie, ça peut représenter une hausse de \$50,000 en taxe pour une année. Il est toutefois difficile d'établir un pourcentage valable. Evidemment,

au bout du compte, c'est le client qui paie.

Les tavernes bénéficient encore de ce vieux privilège qui leur avait été accordé sous le régime Duplessis, sous le motif que cela encourageait la vente de céréales canadiennes utilisées dans la fabrication du précieux houblon.

Mais avec le temps, de nous expliquer le directeur général de l'Association des restaurateurs du Québec, M. Jean-Claude Blondeau, les anciens lieux privilégiés des Québécois ont été transformés graduellement en brasseries, diversifiant leurs clientèles en ad-

mettant les femmes et en augmentant les services: repas, vin, cidre et... spectacles.

"Les brasseries sont maintenant sur le même pied que les autres" de reconnaître M. Blondeau. Contrairement à ce que les propriétaires de brasseries laissent entendre, les restaurants, ou du moins leur association, ne sont pas opposés à leur ouverture le dimanche. Il est toutefois évident, de signaler M. Blondeau, que les brasseries situées dans les quartiers des affaires des grandes villes ne sont guère intéressées à ouvrir le dimanche.

Des recherches faites auprès des trois ministères québécois impliqués (Revenu, Finances et Justice) montrent que la promesse de M. Parizeau n'a été suivie d'aucune représentation particulière pour qu'on apporte les modifications à la loi. Aucun projet d'amendement n'est en cours ni même discuté, nous dit-on au ministère des Finances.

L'Association des propriétaires de tavernes et de brasseries du Québec doit présenter un mémoire dans environ un mois au ministre québécois de la Justice, dans lequel il sera notamment question des heures d'ouverture.

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
647-3333 Samedi: 9h00 à 13h00

647-3333 RENSEIGNEMENTS
647-3394 REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

Avion polonais détourné sur Berlin-Ouest

BERLIN (AFP) — Le pilote d'un Antonov-24 de la compagnie aérienne polonaise LOT, qui devait assurer un vol intérieur de Varsovie à Wrocław, a posé son appareil ce matin sur l'aérodrome militaire américain de Berlin-Tempelhof.

Le commandant de bord avait embarqué sa femme et ses deux enfants de même qu'un cousin, son épouse et leur fils. Trois autres membres d'équipage et 19 passagers au total se trouvaient à bord. Parmi ces derniers, figuraient deux agents des services de sécurité polonais. Ils sont restés à l'intérieur de l'avion, a-t-il été précisé de source officielle américaine, pendant que les autres occupants de l'avion étaient conduits dans un bureau de l'aérodrome pour y être interrogés. Leur audition se poursuivait à 11h GMT.

Le porte-parole des autorités américaines n'a pas encore été en mesure de confirmer que le pilote et les membres de sa famille ont demandé l'asile politique ni si d'autres passagers ou membres de l'équipage ont manifesté l'intention de demeurer à Berlin. Il a évité soigneusement de parler de détournement, déclarant qu'il s'agissait d'un "atterrissage non annoncé". Il n'a pas indiqué non plus quand l'appareil repartirait pour la Pologne compte tenu de la défection du commandant de bord. "S

Ce détournement a permis d'apprendre que, pour éviter la reprise de la vague des détournements de l'année dernière, les autorités militaires polonaises avaient décidé de placer des gardes armés à bord des avions. En effet, un porte-parole militaire a indiqué, après le débarquement des passagers, que "deux gardes de sécurité polonais sont restés à l'intérieur de l'avion".

Ces gardes ont probablement été dans l'impossibilité d'éviter le détournement dans la mesure où le pilote a pu cacher aux policiers la destination finale de son appareil jusqu'au moment de l'atterrissage.

L'aéroport de Tempelhof a été le lieu de nombreux détournements d'appareils polonais. Il se trouve à 500 kilomètres de Varsovie et à 300 kilomètres de Wrocław. L'atterrissage est survenu moins d'une semaine après la condamnation de 12 jeunes Polonais, à Berlin-Ouest, à des peines de un à quatre ans de prison pour participation à un détournement en septembre de l'année dernière.

Dans le cas des ressortissants des pays de l'Est, les autorités ouest-allemandes refusent les demandes d'extradition, mais jugent les pirates de l'air qui sont généralement condamnés.

HÔTELS

(Suite de la première page)

année, même les skieurs mordus qui nous visitaient très régulièrement, viennent moins souvent à Québec", affirme le directeur général du Château Frontenac, M. Gustav Bamatter. Seuls les clients de luxe, la "crème touristique", conservent leur niveau de dépenses.

Les derniers résultats de Statistique Canada confirment, d'ailleurs, ce phénomène de baisse de l'activité touristique. En décembre 1981, le Canada a perdu un nombre considérable de visiteurs étrangers: une baisse de 15 pour 100 par rapport à décembre 1980.

Pour Guy Tremblay, du Château Bonne-Entente, la triste période que traversent les hôteliers de Québec se reflète à l'échelle nationale et internationale. Son confrère du Château Frontenac note que déjà, l'Ouest canadien est touché. "Quand on pleure

dans l'Ouest, ça commence à être grave", a ajouté M. Bamatter.

Pour contrer les difficultés présentes, plusieurs hôteliers de la région entreprendront des campagnes de publicité et proposeront un plus grand nombre de vacances organisées.

De son côté, la Communauté urbaine de Québec publiait, hier, ses propres statistiques qui montrent une réalité beaucoup moins dure. Le bureau d'accueil touristique de la CUQ a reçu en 1981 la visite de 9,000 personnes de plus qu'en 1980, une augmentation de 13 pour 100. Par ailleurs, il s'est tenu dans la région 229 congrès en 1981, soit 26 de plus qu'en 1980. Ces congrès ont amené à Québec 98,537 personnes, une augmentation de 13,741.

L'industrie touristique fournit de l'emploi à 10,000 travailleurs de la région et engendre des revenus de près de \$400 millions par année.

FLUORATION

(Suite de la première page)

Environnement-Québec est de plus en plus préoccupé par l'augmentation de la concentration du fluor dans l'environnement. "C'est rendu de la folie furieuse", explique le porte-parole du cabinet Léger.

A titre d'exemple, il réfère à la question des pesticides dont l'usage est largement répandu au Québec. Leur fabrication est maintenant réalisée à base de fluorure alors qu'autrefois les fabricants utilisaient le chlorure.

Environnement-Québec se montre très réticent à accepter qu'on utilise les réseaux d'aqueduc pour distribuer le fluor. Seulement 1 pour 100 de l'eau traitée chimiquement sert à la consommation humaine. Les 99 pour 100 qui restent sont utilisés à d'autres fins.

Si la fluoration était imposée, la plus grande partie du fluor utilisé irait se perdre dans les eaux usées pour ensuite contribuer à augmenter la concentration de l'agent toxique dans l'environnement.

"Car, ajoute le porte-parole du cabinet Léger, il faut tenir compte du fait que le traitement des fluorures pour une usine d'épuration est une opération très compliquée".

La même source souligne qu'aux États-Unis, au niveau de la ju-

risprudence, les opposants à la fluoration marquent des gains importants contre ceux qui préconisent ou pratiquent cette méthode.

Rappelons finalement qu'un comité avisier sur la fluoration des eaux de consommation a remis, en 1979, un rapport de plus de 225 pages sur le sujet.

Il recommande au ministre de l'Environnement "de suspendre la fluoration artificielle des eaux de consommation jusqu'à ce qu'une évaluation complète et en profondeur des incidences dues à l'application de la fluoration sur la santé publique et la qualité de l'environnement ait été réalisée".

le mot du jour

Gros sous

"Chartered bank" est presque toujours traduit par "banque à charte". Pourtant, le dictionnaire Harrap donne cette excellente traduction: banque privilégiée.

Pierre BELLEAU

ÉCOLE

(Suite de la première page)

légale et 15 pour 100 universitaire.

Raisons

Le sondage fait ressortir trois raisons qui militent en faveur de l'école privée: la qualité de l'éducation (37 pour 100 des répondants), une plus grande attention accordée aux élèves (10 pour 100), le fait qu'un choix existe entre secteurs public et privé (10 pour 100) et qu'une plus stricte discipline est appliquée dans ces écoles (9 pour 100). Les sondages indiquent toutefois que "le principal argument, simpliste, utilisé par les opposants de l'école privée" est que celle-ci n'est pas nécessaire (14 pour 100 des répondants), n'est pas accessible (4 pour 100) ou coûte trop cher (4 pour 100).

Il se dégage cinq caractéristiques de l'image projetée par les enfants qui fréquentent l'école secondaire privée: ils reçoivent une formation de qualité (82 pour 100 des répondants sont entièrement ou partiellement d'accord avec cette affirmation); ils ont de la discipline (80 pour 100); ils sont mieux préparés aux études collégiales (75 pour 100); ils apprennent à être de bons citoyens (63 pour 100); ils sont des "enfants de riches" (52 pour 100).

Le milieu

Par ailleurs le milieu de l'école privée est ainsi perçu par les répondants: 83 pour 100 pensent qu'il s'agit d'un milieu exempt de vandalisme; 78 pour 100 y voient la compétence du corps professoral; 75 pour 100, une meilleure réputation que l'école publique; 73 pour 100 perçoivent les enseignants comme étant plus dis-

ponibles aux étudiants; 66 pour 100 estiment que l'enseignement est de meilleure qualité; 61 pour 100 estiment qu'il s'y fait une sélection d'élèves faite de place et 44 pour 100 en apprécient le caractère confessionnel.

A la question de savoir si le Québec a un bon gouvernement, 42 pour 100 des répondants ont répondu par l'affirmative contre 36 pour 100. En milieu urbain, les répondants étaient satisfaits du gouvernement à 47 pour 100. De la même façon, 48 pour 100 des répondants estiment que le Québec a un bon système scolaire et 51 pour 100 que les enfants québécois reçoivent une bonne formation scolaire à l'école publique. Les gens qui ne sont pas de cet avis sont presque aussi nombreux, 44 pour 100 et 43 pour 100 respectivement. Selon son interprétation, la firme Plurimar estime qu'il y a une corrélation entre ce que pensent les gens de l'éducation au Québec et l'opinion qu'ils ont du gouvernement provincial.

Bien que 41 pour 100 des ré-

CARNAVAL

(Suite de la première page)

bec pourrait ainsi devenir un grand centre d'interprétation.

"Il est grand temps qu'un groupe de travail redéfinisse le produit", conclut M. Talbot.

Rappelons que, mercredi, les dirigeants du Carnaval de Québec, le président Yves Patenaude en tête, ont violemment réagi aux propos de ceux qui décrivent le Carnaval, rappelant que ces gens étaient tout simplement absents, l'automne dernier, lorsque la population a été publiquement invitée à apporter des suggestions pour le Carnaval en cours.

Chauffeurs de la CTCUM déboutés

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a rejeté la requête en permission d'appeler de la Fraternité des chauffeurs de la CTCUM dans le cas du recours collectif intenté contre le syndicat après la grève illégale de novembre 1979.

Le recours collectif, intenté par Mlle Geneviève Monastesse, permettrait aux usagers des transports en commun de Montréal de recevoir un remboursement de la valeur de leur carte autobus-métro pour les trois jours de grève illégale déclenchée par la fraternité.

C.O.U.R.T.

le court, la nouvelle longueur pour twik. . .
les jupes courtes:

exclusive à twik
a) la jupe-culotte 100% coton avec empiècement en V plissé à la taille et fermeture laccée, royal, marine, rouge, fuchsia. 5 à 11, \$38.

exclusive à twik
b) la jupe droite 100% coton à laçage sur le côté, royal, rouge, marine, fuchsia. 5 à 11, \$29.

c) la jupe en coton ouaté, modèle taille basse coupé et plissé aux hanches, rouge, marine, turquoise, p.m.g. \$20.

la maison
Simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

LA QUOTIDIENNE

(tirage de jeudi)

1-5-1

Informations: 643-8990

Nouveau code de la sécurité routière

Des amendes plus élevées pour certaines infractions

par Pierre MARTEL

L'implantation du nouveau code de la sécurité routière du Québec franchira une nouvelle étape alors que les dispositions relatives aux règles de la circulation entreront en vigueur, le 1er avril 1982.

C'est ce qu'a annoncé, ce matin, à Montréal, le ministre des Transports du Québec, M. Michel Clair, à l'occasion du lancement d'une campagne de publicité et d'information visant à faire connaître les changements majeurs apportés à l'ancien code de la route.

L'entrée en vigueur des dispositions relatives aux amendes constitue la seconde étape de l'implantation du nouveau code de la sécurité routière. La première étape est survenue le 1er janvier 1982 avec l'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'immatriculation des véhicules et aux catégories de permis de conduire.

La troisième étape sera appliquée le 1er juin 1982. Les permis de conduire deviendront alors révoqués. Actuellement, les permis des mauvais conducteurs sont suspendus. A partir

du 1er juin, ils seront révoqués. Ceci signifie que le détenteur d'un permis révoqué devra se soumettre aux examens théoriques et pratiques pour obtenir un nouveau permis.

Quant à la quatrième étape, dont l'entrée en vigueur sera le 1er janvier 1983, elle obligera tous les nouveaux conducteurs à suivre un cours de conduite.

Outre de fortes hausses dans les amendes imposées pour des infractions routières, la deuxième étape de l'implantation du nouveau code de la sécurité routière, soit à compter du 1er avril 1982, fera obligation aux conducteurs de céder le passage aux piétons lorsque ceux-ci sont déjà engagés dans un passage piétonnier situé à une intersection où il n'y a pas de feux de circulation.

Par contre, les piétons seront tenus d'utiliser les passages piétonniers et de se conformer aux feux de piétons installés aux intersections.

De plus, à compter du 1er avril 1982, le port du casque devient obligatoire pour les conducteurs de cyclomoteurs. En outre, ceux-ci devront circuler en tout temps avec le phare

blanc avant allumé.

Enfin, le port de la ceinture de sécurité deviendra obligatoire pour tout le monde y compris les enfants de moins de cinq ans, les policiers et passagers assis à l'avant d'un véhicule taxi.

Amendes

La nouvelle tarification des amendes a des dents acérées pour certains types d'infractions. C'est ainsi que l'amende minimale pour croiser ou dépasser un autobus scolaire dont les feux intermittents sont en marche sera de \$200 et pourra aller jusqu'à \$500. Actuellement, le maximum est de \$200 et il n'est applicable qu'à compter de la troisième infraction du même genre.

L'amende pour consommation de boissons alcooliques à l'intérieur d'un véhicule sur le chemin public sera également accrue de façon notable. De \$25 à \$100 présentement, elle grimpera de \$100 à \$200.

Par ailleurs, l'amende maximale de \$20 imposée aux personnes ayant omis de boucler la ceinture de sécurité

sera portée à \$50.

La date du 1er avril marquera aussi le remplacement des points de démerite par le système des points d'inaptitude. L'accumulation de points d'inaptitude entraînera, à partir du 1er juin 1982, la révocation du permis de conduire.

Hécatombe

Le remplacement graduel de l'actuel code de la route par le nouveau code de la sécurité routière s'inscrit dans un esprit de plus grande prévention et vise à mettre un frein à l'hécatombe que l'on enregistre à chaque année sur les routes québécoises.

Les statistiques produites par la Régie de l'assurance-automobile du Québec sont éloquentes. En 1980, 1.491 personnes ont perdu la vie sur les routes du Québec alors que 62.631 autres ont subi des blessures.

De 1975 à 1980, soit sur une période de dix ans, le nombre de décès sur les routes s'élève à 10.083 personnes. Le nombre de personnes ayant subi des blessures atteint 332.225.



Le maire de Calgary, M. Ralph Klein, a fait faux bond à toute la délégation officielle venue l'accueillir à l'Aéroport de Québec, hier, en arrivant deux heures plus tôt.

Le maire Klein n'était pas au rendez-vous

par Michel TRUCHON

Plusieurs personnes appréhendaient que M. Ralph Klein ne soit accueilli par des huées, à son arrivée sur le vol de 19h45 à l'Aéroport de Québec. Il n'y en a pas eu, de huées. Ni de hurrahs. Pour la simple et bonne raison que le maire de Calgary n'était pas au rendez-vous!

Des chapeaux de cow-boys, des chemises rouges, des joyeux fêtards de Calgary venus participer au Carnaval de Québec, il y en avait à plein, mais de M. Klein point. Il était tout bonnement arrivé sur un autre vol, celui de 16h50.

Cette arrivée prématurée a pris tout le monde par surprise. Bonhomme Carnaval était là. Le président du conseil municipal aussi. Les responsables de l'échange Québec-Calgary également. Tambours et trompettes ont quand même joué des airs entraînants, pour souhaiter la bienvenue aux amis de l'Ouest.

Pas une échappatoire

"Nous sommes les premiers surpris que le maire Klein ne soit pas sur ce vol", a déclaré le responsable des échanges Québec-Calgary, M. Ray McBain. Comme les autres, il était à l'Aéroport pour accueillir le maire de Calgary avec d'autres citoyens de cette ville.

Il a appris que M. Klein, arrivant de Burlington dans le Vermont via Montréal, était dans l'avion ayant atterri à 16h50 avec des représentants de la Chambre de commerce de la ville sœur de Québec.

"Je suis persuadé que le maire n'a pas fait un 'end run' (une feinte, au football). Il n'a pas à se cacher, il veut faire une attaque de front..." a ajouté M. McBain.

Il a précisé que l'arrivée de la délégation de Calgary composée d'environ 70 personnes avait fait l'objet d'une confusion. Un premier groupe est arrivé hier soir et les autres sur différents vols, de sorte que M. McBain a dû aller quatre fois à l'aéroport, hier, pour accueillir les gens de l'Ouest.

Ray McBain ne s'attend pas à ce que la visite du maire de Calgary à Québec soulève des problèmes, malgré les propos formulés en janvier contre les travailleurs de l'Est.

"S'il a un motif de s'excuser, il va le faire, car il veut que Calgary et Québec se tiennent ensemble", a dit M. McBain, précisant que le maire Klein donnerait une conférence de presse à son hôtel ce matin.

Le responsable des échanges Québec-Calgary demande à tous les Québécois de participer aux activités prévues au Carnaval de façon à conserver l'amitié qui existe entre les deux villes depuis 25 ans.

Conseiller déçu

M. Jacques Boudreau, président du conseil municipal de Québec, a lui aussi vainement attendu le maire Klein. "C'est malheureux, car j'aurais aimé le rencontrer ce soir..." a-t-il dit.

M. Boudreau a ajouté qu'il n'était pas certain que les récents propos du maire de Calgary aient été des reproches pour les gens de Québec.

Le maire Ralph Klein est des-

cendu à l'Auberge des Gouverneurs du centre-ville. Un groupe de journalistes a sans succès tenté de le rejoindre à sa chambre, hier soir. Pas de réponse non plus du côté de son attaché de presse, M. Ron Love.

A Montréal

Selon une dépêche de la Presse canadienne, le maire Ralph Klein a déclaré hier lors de son bref arrêt à Montréal que les Canadiens de l'Est savent que lorsqu'il déclare que les "voyous" et les "vagabonds" ne sont pas les bienvenus à Calgary, il ne veut pas par là décourager les bons citoyens de s'y rendre.

Le maire Klein avait critiqué, en janvier, les travailleurs affluant à Calgary dans l'espoir d'y découvrir l'El Dorado et qui contribuent, selon lui, à augmenter la criminalité de la ville.

Ses commentaires avaient déclenché la colère de nombreux Canadiens de l'Est, notamment parce qu'il avait déclaré que "les prisons de Calgary abritent plus de Québécois que d'Indiens". Certains l'avaient alors qualifié de bigot et de raciste.

"Le fait d'être traité de raciste m'a fait mal", a dit M. Klein ajoutant que "personne n'aime plus les gens que moi".

Amorce de dialogue chez les producteurs de porcs

ST-HYACINTHE (PC) — La première réunion entre les représentants des deux principaux groupes de producteurs agricoles qui ne s'entendent pas sur l'application du nouveau plan conjoint s'est terminée sur une note optimiste.

Cette rencontre, qui avait lieu hier à St-Hyacinthe, a permis aux deux parties de mettre de l'avant des propositions en vue d'en arriver à un accord sur cette réglementation qui doit en principe régir l'industrie du porc au Québec.

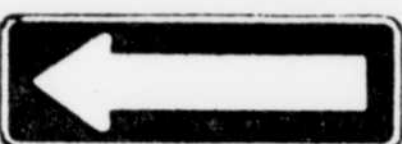
Un représentant de la Fédération des producteurs de porc du Québec (UPA), l'organisme qui gère le plan conjoint, a affirmé que le fossé séparant les deux groupes était loin d'être comblé mais que le dialogue était enfin amorcé.

La fédération aurait accepté de faire certains compromis, notamment celui de cesser l'utilisation de moyens de pression durant la période de négociations.

Celle-ci exige en retour la perception immédiate des cotisations par les abattoirs dissidents.

Ceux-ci sont responsables de plus de 40 pour 100 des abattements de porc au Québec. La cotisation doit payer les frais d'administration du plan conjoint.

AMENDES POUR INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE ET AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Excès de vitesse	3ème infraction: \$100 à \$200	Omettre d'immobiliser son véhicule à un signal d'arrêt.	
ACTUELLEMENT	1er AVRIL	ACTUELLEMENT	
1ère infraction: \$20 à \$50	\$200 à \$500	1ère infraction: \$20 à \$50	Dépasser un véhicule:
2ème infraction: \$50 à \$100, si à l'intérieur d'une période de 12 mois.		2ème infraction: \$50 à \$100	• par la droite;
3ème infraction: \$100 à \$200, si à l'intérieur d'une période de 12 mois.		3ème infraction: \$100 à \$200	• à l'approche ou au sommet d'une élévation;
1er AVRIL		1er AVRIL	• dans une courbe sans visibilité suffisante;
Amende de base de \$20, à laquelle s'ajoute une amende progressive calculée à partir du nombre de km/h excédant la vitesse permise dans la zone où l'infraction a été commise.		\$50 à \$100	• à l'approche ou à l'intérieur d'une intersection, d'un passage à niveau, d'un viaduc, d'un tunnel ou d'un passage pour piétons identifié.
Si la vitesse excède de 1 à 30 km/h la vitesse permise, l'amende progressive s'établit à \$5 par tranche complète de 5 km/h excédant la vitesse permise.	Omissions relatives au port obligatoire de la ceinture de sécurité.	Omettre d'immobiliser son véhicule d'un feu rouge ou à un feu clignotant.	ACTUELLEMENT
Si la vitesse excède de 31 à 60 km/h la vitesse permise, l'amende progressive s'établit à \$10 par tranche complète de 5 km/h excédant la vitesse permise.	ACTUELLEMENT	1ère infraction: \$10 à \$25	1ère infraction: \$25 à \$50
Si la vitesse excède de 61 km/h ou plus la vitesse permise, l'amende progressive s'établit à \$15 par tranche complète de 5 km/h excédant la vitesse permise.	Amende d'au moins \$10, et d'au plus \$20 pour:	2ème infraction: \$20 à \$50 si à l'intérieur d'une période de 12 mois.	2ème infraction: \$50 à \$100
	— le conducteur d'un véhicule de promenade;	3ème infraction: \$100 à \$200 si à l'intérieur d'une période de 12 mois.	3ème infraction ou toute autre sub-séquence: \$100 à \$200
	— tout passager âgé de plus de 16 ans prenant place à l'avant d'un véhicule;	1er AVRIL	1er AVRIL
	— tout conducteur transportant un enfant âgé de 5 à 16 ans sur la banquette avant sans s'être assuré qu'il est bien attaché.	\$50 à \$100	\$100 à \$200
	1er AVRIL		Franchir une ligne continue pour effectuer un dépassement.
	Amende de \$25 à \$50 pour:	Consommer des boissons alcooliques à l'intérieur d'un véhicule sur un chemin public, que l'on soit conducteur ou passager.	ACTUELLEMENT
	— le conducteur d'un véhicule de promenade;		1ère infraction: \$25 à \$50
	— le conducteur d'une voiture de police;	ACTUELLEMENT	2ème infraction: \$50 à \$100
	— le conducteur d'un véhicule de taxi en dehors de l'exercice de ses fonctions;	\$25 à \$100	3ème infraction ou toute autre sub-séquence: \$100 à \$200
	— tout passager, âgé de plus de 16 ans, prenant place à l'avant d'un véhicule (incluant les voitures de police et les véhicules de taxi);	1er AVRIL	1er AVRIL
	— tout conducteur transportant sur la banquette avant un enfant de moins de 16 ans qui n'est pas retenu par une ceinture ou un dispositif de sécurité prescrit (siège d'auto pour enfant).	\$100 à \$200	\$200 à \$500
ACTUELLEMENT			
1ère infraction: \$20 à \$50			
2ème infraction: \$50 à \$100			

Un colloque sur la crise économique pour mobiliser les enseignants

par Pierre PELCHAT

La mobilisation des enseignants s'organise dans la région de Québec en vue de la prochaine ronde de négociation avec l'Etat-employeur.

Les dirigeants des syndicats d'enseignants de la région 03 membres de la CEQ ont annoncé, hier, la tenue d'un colloque qui portera sur les causes et les conséquences de la crise économique le samedi 27 février, à l'école Wilbrod-Bhéret de Québec.

On attend 400 personnes à ce colloque dont le thème est "les conditions de vie et d'apprentissage en 1982". Des invitations seront lancées aux autres centrales syndicales et aux organismes populaires afin qu'ils y soient représentés. Les employés du secteur privé dont les conditions de travail sont de plus en plus menacées sont aussi invités à participer aux discussions. Par l'intermédiaire des comités d'école, une invitation sera lancée aux parents.

Le président du Syndicat des professeurs du Québec métropolitain, M. Jacques Couture, a pré-

cisé que le colloque ne portera pas uniquement sur la situation de l'enseignement au Québec, mais aussi sur des problèmes comme l'inflation et le chômage qui frappent l'ensemble de la population. "Le colloque sera également axé sur une sensibilisation des participants au vécu des syndicats des secteurs privé et public tout en développant des liens entre les travailleurs syndiqués, les chômeurs et les assistés sociaux", a-t-il affirmé au cours d'une conférence de presse.

Les discussions porteront sur les restrictions budgétaires, la détérioration des services, le droit au travail, le rôle de l'école comme service public et également sur les conditions de travail des enseignants.

Mobilisation

La tenue de ce colloque régional fait partie de la stratégie mise de l'avant par la CEQ en vue des prochaines négociations dans le secteur public. Des réunions de ce genre doivent avoir lieu dans une

douzaine de régions du Québec. "On ne niera pas que ça se lie avec la prochaine ronde de négociation", a affirmé M. Couture.

On espère que les travaux de ce colloque permettront de dégager des prises de position et des moyens d'action pour contrer les politiques gouvernementales.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

Avis de convocation
Par décision du Conseil d'administration avis est, par les présentes, donné que l'Assemblée générale annuelle des sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec aura lieu à Montréal, en l'hôtel Reine Elizabeth, le 25 (9h00 le matin) février 1982.

LE SECRETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Marcel Gingras

M6/jm
DONNE A MONTREAL, ce 22e jour d'octobre 1981

demain samedi
Voyez les cahiers publicitaires de
METRO
INSERES DANS CE JOURNAL

Drapeau sera hospitalisé durant une dizaine de jours

MONTREAL (d'après PC) — Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, devra vraisemblablement séjourner une dizaine de jours à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, où il doit être traité pour une fracture simple au bassin à la suite d'une chute qu'il a faite, mercredi soir, dans le garage de l'hôtel de ville.

Selon les proches du premier magistrat de la métropole à l'hôtel de ville, ce serait la première fois que Jean Drapeau s'absente de son cabinet pour cause de maladie en 26 ans de règne.

Sa femme, Mme Marie-Claire Drapeau a d'ailleurs déclaré que son mari avait toujours eu une bonne santé.

SSQ
Mutuelle d'assurance-groupe
Régime enregistré d'épargne-retraite sécuritaire
Individuel Pour tous!
Termes de 1 à 10 ans, au choix, jusqu'à
17%
Intérêt composé annuellement
• Dépôt à compter de 200\$
• Aucuns frais d'adhésion, d'administration ou autres
• Aucuns frais de conversion lors de l'achat d'une rente
• Aucune obligation de souscrire à chaque année
Renseignez-vous davantage! Demandez notre brochure SECUREER
Siège social: 2525, boul. Laurier, Sainte-Foy, Qué. G1V 4H6
Tél. 651-7000
Succursales: Québec 659-4363
Montréal 384-8150
Longueuil 651-3300

Ottawa doit enfin écouter Québec



marcel
pénin

Pour justifier sa décision d'appuyer le projet constitutionnel du premier ministre Trudeau, même si ce projet ne reconnaît plus le traditionnel droit de veto du Québec, le chef du Nouveau parti démocratique expliquait mercredi soir qu'il était coincé entre MM. Trudeau et Lévesque. Si le premier suggère quelque chose, dit-il, l'autre est automatiquement contre. Si c'est Lévesque qui fait une proposition, Trudeau s'y oppose d'emblée. Dans tous les cas, d'ajouter M. Broadbent, il devient impossible de trouver un com-

promis. Cette perception d'un politicien du Canada anglais, toute simpliste qu'elle paraisse, explique une bonne partie des embêtements que subit le Québec depuis quelques années. Les plus récents événements semblent d'ailleurs renforcer l'opinion de M. Broadbent.

La réaction nettement exagérée de M. Trudeau contre les propositions de dix de ses députés mont-réalis ne peut s'expliquer en effet que par l'antipathie qu'éprouve le premier ministre fédéral à l'endroit de tout programme ayant l'apparence d'originer du gouvernement du Québec. Que suggéraient au juste ces députés fédéraux? Tout simplement d'atténuer, sur une base régionale, la rigide politique monétaire du gouvernement fédéral, pour stimuler l'emploi chez les jeunes et relancer l'industrie de la construction.

C'est le plaidoyer qu'a fait M. René Lévesque à la conférence économique du début du mois. C'est aussi la requête qu'il a répétée à la sortie du Conseil des ministres tenu à Sainte-Marguerite cette semaine. Pour les dirigeants québécois, la situation du chômage a pris de telles proportions au Québec qu'un effort spécial et conjoint des deux gouvernements s'impose pour alléger le fardeau des victimes.

Cela saute aux yeux que les méfaits du chômage massif sont plus aigus dans certaines régions du pays que dans d'autres. Même des députés libéraux, pourtant acquis à la politique de lutte contre l'inflation, l'ont compris. Normalement, M. Trudeau, qui est un ardent partisan de l'intervention fédérale dans les régions moins favorisées, ne devrait avoir aucune peine à soutenir une telle proposition. Il la rejette pourtant. Seroit-ce parce qu'elle est préconisée par le gouvernement Lévesque?

Dans ce contexte, l'appel au secours qu'a lancé M. Lévesque risque de tomber à plat. Si M. Trudeau ne se gêne pas pour rabrouer ses propres députés qui osent préconiser quelques timides mesures pour atténuer le désastre du chômage, comment pourrait-il souscrire au plan Lévesque de sauvetage de plusieurs centaines de petites et moyennes entreprises?

Néanmoins, un faible espoir subsiste. Le langage plus sobre de M. Lévesque, l'évident embarras des députés libéraux et la pression des milieux d'affaires peuvent encore faire fléchir le premier ministre.

Une partie de cet espoir repose sur la dextérité des ministres québécois Jacques Parizeau, Bernard Landry

et Rodrigue Biron, qui ont été chargés par le cabinet de convaincre leurs collègues fédéraux de l'urgence d'une action commune. Si on renonce enfin aux bouderies, si on accepte de se parler, peut-être finira-t-on par se concerter, à la condition qu'aucun des deux gouvernements n'impose à l'autre des conditions inadmissibles. Du côté québécois, cela devrait se traduire par une trêve dans les accusations de despotisme qu'on multiplie à l'adresse d'Ottawa. Du côté fédéral, il faudrait cesser d'exiger du Québec des preuves de reconnaissance éternelle.

La pression sur Ottawa sera d'autant plus forte que le Québec aura démontré qu'il fait un effort exceptionnel, compte tenu de ses moyens limités, pour appliquer chez lui la politique qu'il réclame d'Ottawa. Selon que l'équipe Lévesque aura réussi à réaliser des économies substantielles, en reportant des dépenses moins pressantes, pour constituer un fonds d'urgence, Ottawa aura moins d'excuses pour bloquer ses propres fonds, beaucoup plus abondants que ceux du Québec, malgré la politique d'austérité en vigueur dans la capitale fédérale.

Au-delà des querelles idéologiques qui les divisent, ministres fédéraux et provinciaux ont l'impérieux devoir d'apporter à l'économie du Québec l'urgent soutien qu'elle réclame. Pour réussir, la mission de MM. Parizeau, Landry et Biron devra d'abord obtenir l'appui du plus grand nombre de députés fédéraux. C'est auprès d'eux qu'un premier effort doit être tenté.

Les Québécois ne peuvent plus tolérer le désolant spectacle d'impuissants politiciens qui se renvoient le blâme d'une province à l'autre.

bloc-notes

Le succès de Treco

Le contrat que vient de signer avec l'Algérie la compagnie Treco de Saint-Romuald pour la construction d'une série de logements d'une valeur de quelque \$29 millions est un véritable exploit en ces temps de ralentissement économique alors que la concurrence est plus forte.

Avec les contrats qu'ont obtenus tout récemment les chantiers Davie de Lauzon pour la construction de quatre plates-formes de forage au coût de \$152 millions, ces succès sur les marchés internationaux constituent certes une éclaircie dans la morne grisaille que provoquent les mauvaises nouvelles sur le chômage et les fermetures d'usines.

En outre, ils signifient que pour percer dans le domaine international, l'industrie doit faire preuve d'initiatives tant du point de vue de l'innovation que des efforts déployés par les spécialistes de la vente et de la technique. "La réalisation de ce projet est basée sur un tout nouveau concept de construction mis au point au cours des deux dernières années par le service de recherche et de développement de Treco", a d'ailleurs précisé M. Guy Vachon, président du secteur international de Treco.

Le Canada et le Québec sont largement tributaires du commerce international. On compte beau-

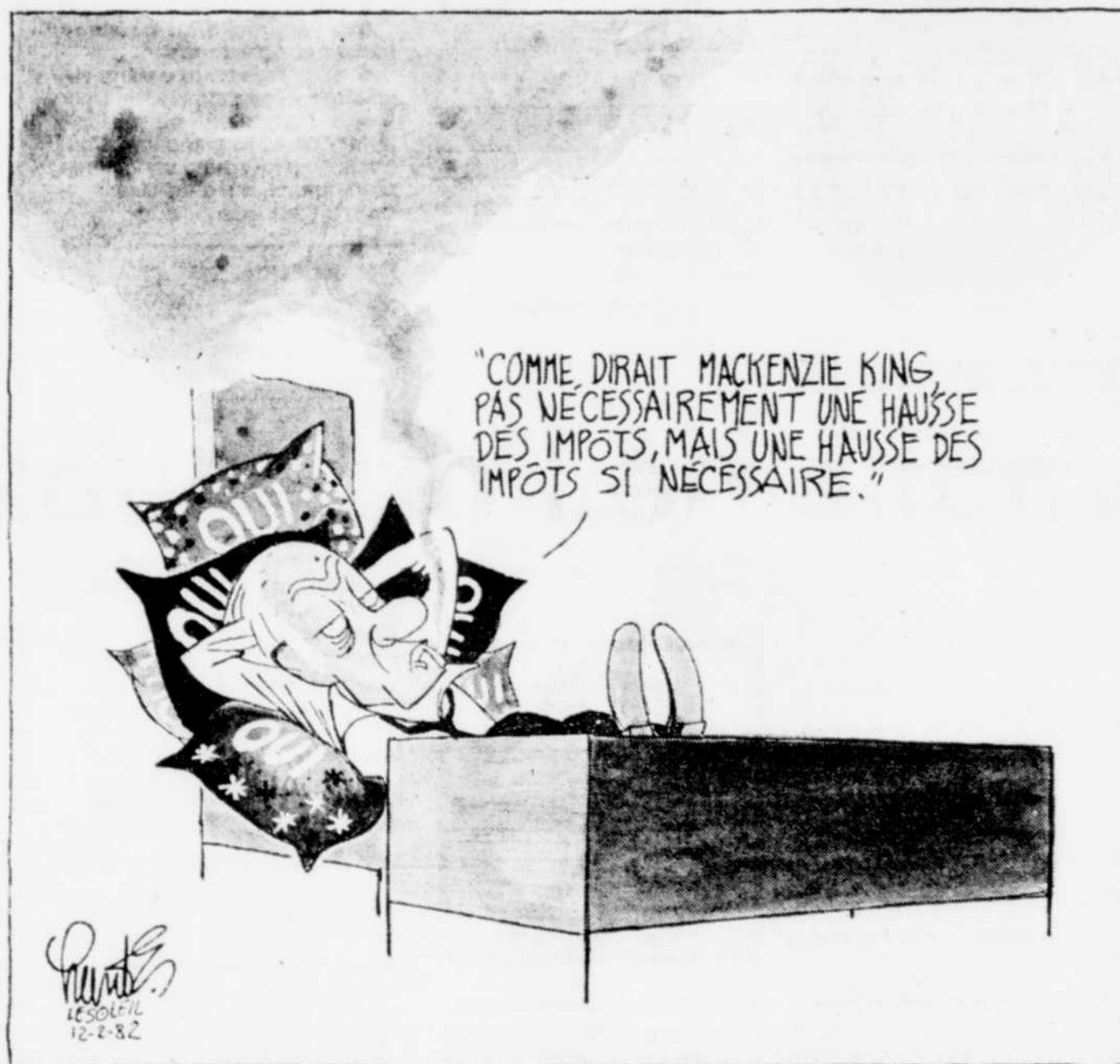
coup sur les exportations pour maintenir notre niveau de vie. Les concurrents étrangers sur les marchés mondiaux créent et soutiennent par des subventions et des prêts des entreprises industrielles d'envergure.

C'est pourquoi les mesures d'aide à l'exportation de biens et de services sont indispensables pour stimuler les exportations et occuper la plus grande place possible sur les marchés extérieurs. Les succès des industries Treco et Davie se concrétisent grâce à la convergence de deux facteurs: la qualité du produit et le financement.

Ottawa et Québec offrent une foule de services et de programmes pour favoriser les exportations. Les deux gouvernements ont des représentants à l'étranger.

Evidemment, les représentants québécois ont pour mandat de favoriser l'exportation de produits québécois. Aussi la nomination prochaine par le gouvernement du Québec d'un ministre responsable du commerce extérieur est un pas dans la bonne direction et ne peut qu'être profitable à l'entreprise exportatrice québécoise.

Maréchal FRANCOEUR



La liberté bâillonnée

Aussi bonne soit-elle, la loi sur le financement des partis politiques impose au moins une limite inacceptable et intolérable à la liberté d'expression des citoyens en période électorale.

On vient d'en avoir une preuve flagrante. La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a été condamnée mercredi à \$1,000 d'amende pour avoir payé et fait publier dans des journaux des annonces critiquant le budget Parizeau, au cours de la campagne électorale de l'an dernier. Cette publicité n'ayant pas été autorisée par l'agent officiel d'un parti reconnu, ainsi que le veut la loi adoptée en 1977, le magistrat n'avait pas le choix: la CEQ a été condamnée à l'amende minimale. Cette sanction constitue un précédent lourd de conséquences et qui entache une loi, excellente par ailleurs.

En gros, une personne ou un organisme a le droit de s'exprimer en période électorale, mais selon les moyens usuels et gratuits, nouvelles, lettres, conférences de presse. Mais seuls les partis reconnus peuvent faire des dépenses électorales, par exemple, utiliser les médias pour des annonces payées. Le tire-fois aux citoyens et aux groupes non alignés, le char d'assaut aux partis reconnus. Le tire-fois est peu efficace ou dangereux quand les canons tonnent...

La CEQ a raison de dénoncer cette mesure discriminatoire et abusive. Elle rejoint sur ce plan — une fois n'est pas coutume — le Conseil du patronat du Québec (CPQ), dans un mémoire transmis au premier ministre, en décembre dernier. Tous en étant d'accord avec l'intention du législateur, telle qu'exprimée depuis une vingtaine d'années au Québec, le CPQ en a contre les contrôles abusifs, dans une société fondée sur la liberté. "En période électorale, signale le mémoire, seuls les partis politiques autorisés ont droit de parole; les règles normales d'une société libre et démocratique, donc diversifiée et pluraliste, sont suspendues".

La CEQ vient de l'apprendre à ses dépens. De sorte qu'on en arrive à l'aberration suivante en période électorale: "Interdire l'usage des moyens de communication de masse, c'est interdire de participer à un débat politique". C'est condamner à l'impuissance, pourrait ajouter le CPQ avec pertinence. Sous le louable motif de contrôler les activités et les dépenses des partis politiques, on aboutit au contrôle des activités d'organismes extérieurs aux partis. D'où la recommandation claire et logique du CPQ: "Que la loi sur le financement des partis politiques soit amendée de façon à en faire disparaître toute forme de surveillance et de contrôle des activités des organisations extérieures aux partis politiques". Sauf s'il s'agit d'un organisme fictif ou d'un prête-nom.

Le financement des partis exige certes un plafonnement et des limitations. Mais il y a moyen de concilier ce nouveau régime avec le respect fondamental de la liberté d'expression. Aux politiciens de faire sauter ce bâillon à la liberté!

Gilles LESAGE

point de vue

Washington et les réfugiés haïtiens

par Flora LEWIS

(du New York Times
News Service)

MIAMI — L'exode d'Haïtiens désespérés vers le sud de la Floride a provoqué des déchirements, des craintes et quelques sympathies de bon aloi. Il y a là tant de problèmes complexes qui s'entrechoquent qu'on a tendance à s'indigner en s'enfermant dans des positions qui ne se rencontreront jamais. Ce qui ne facilite pas le sujet qu'on ne peut laisser à lui seul produire des solutions.

C'est là, en fait, un dilemme que ni la garde côtière, ni les services de l'immigration, ni l'indignation libérale, ni la xenophobie, ni le ressentiment économique et social ne peuvent à eux seuls résoudre.

Voici un cas lumineux où l'idée d'un "nouveau fédéralisme" entre en contradiction, sous nombre d'aspects, avec les intérêts nationaux de base: les valeurs humanitaires et l'irritation fort compréhensible d'une communauté relativement petite forcée de supporter le problème qui émerge du rôle de l'Amérique dans le monde.

En Haïti, le correspondant du New York Times, Jo Thomas, a écrit: "Miami" signifie tout des États-Unis, une terre d'opportunité, la seule évasion". Ce n'est réellement pas la faute des États-Unis

si les choses vont si mal dans la deuxième plus vieille république de l'hémisphère. Mais on ne peut et ne veut pas changer le fait que ce soit le meilleur pays où l'on veuille s'enfuir et qui constitue ainsi un inévitable attrait pour des voisins misérables.

Il n'y a pas de moyen pour sortir du voisinage américain comme il y en avait un, quoique douloureux, de sortir de l'Asie du Sud-Est. Aussi doit-on accepter cette réalité de l'attraction au même titre que l'orgueil historique de la république accepte "vos épuisés, vos pauvres, vos masses pêle-mêle qui crient pour respirer la liberté" comme le proclame Miss Liberté dans le port de New York.

L'administration Reagan s'est emparée du test de l'asile politique pour tenter de s'en sortir au sujet de qui doit rester et qui doit être déporté. Etant donné la tradition américaine, il s'agit là d'un "filtrage" arbitraire pour trouver une excuse à limiter le nombre des Haïtiens qu'on accepte et qu'on choisit selon les degrés de leur éducation.

Les tentatives pour appliquer ce test ont conduit non seulement à de graves anomalies mais à des procédures qui menacent les garanties de la suprématie constitutionnelle comme telles et constituent un danger pour les citoyens tout autant que pour les étrangers. Un avocat de 38 ans du dé-

partement de la Justice, Richard Allen Marshall Jr., a récemment démissionné de son poste parce que, dit-il, il ne pouvait davantage défendre en toute conscience la position gouvernementale.

D'autant plus que, comme l'ont fait remarquer Marshall et des Floridiens outragés, quoiqu'il soit difficile de préciser la différence entre un réfugié politique et un individu qui recherche simplement une meilleure chance de travailler et de survivre, le test n'est pas appliqué avec une commune justice. Pourquoi prend-t-on tellement pour acquis, disent-ils, que les Cubains, les Vietnamiens et, maintenant, les Polonais rencontrent les critères, mais les Haïtiens probablement pas? Est-ce que l'asile politique s'applique seulement aux gens qui viennent des pays communistes mais pas à ceux qui fuient également une dictature également sinon plus répressive?

Une conclusion facile serait que cette discrimination contre les Haïtiens reflète un racisme endémique. Cela peut constituer un facteur, mais il apparaît clairement qu'il ne s'agit pas là de toute l'histoire.

Un fait est certain. Il y a un élément récent à l'hostilité qu'on entretient contre les Haïtiens qui attirent à Miami. La région a absorbé plus de 100,000 Cubains arrivés de Mariel, en l'espace de

trois mois, qui ont exercé une énorme pression sur les services publics et les relations communautaires existantes. Une brusque remontée de la criminalité a accentué les tensions, quoique celles-ci soient maintenant en voie d'apaisement et qu'on accepte généralement le fait que le crime grave soit ici dû presque exclusivement à la drogue et n'a que peu à faire avec les réfugiés.

Toutefois, la résistance aux nouveaux venus s'est considérablement accrue, spécialement durant les périodes de hauts taux de chômage. Ce que l'on dit moins mais qui est tout aussi important concerne les difficultés culturelles et sociales que suscitent les Haïtiens. Les migrants antérieurs étaient pour la plupart des urbains qui avaient une connaissance au moins rudimentaire de la société moderne. Les arrivants actuels tendent à être des illettrés aucunement qualifiés qui parlent un langage archaïque, le créole, qu'à peine quelques-uns connaissent, parmi les autres.

Un pays suffisamment grand et capable de s'adapter à l'établissement d'une forte population de Vietnamiens pourrait s'accommoder de ces gens dont le nombre actuel est estimé à 60,000 aux États-Unis. Mais la population de la région de Miami, de 1,700,000 habitants qu'elle était, il y a une

génération, a doublé depuis lors et se plaint d'avoir à supporter toutes les responsabilités.

Ainsi, les Services de l'immigration ont parqué les nouveaux arrivants haïtiens dans un centre de détention où les normes de base de la justice ne sont pas appliquées et la garde côtière tente d'intercepter ceux qui tentent de débarquer, souvent au risque de leur vie. Chaque partie de l'opération tente à être justifiée mais est aussi en quelque sorte ignominieuse.

Il s'agit donc d'un problème national touchant Miami d'abord parce qu'elle est la ville américaine la plus proche d'Haïti, et qui exige une décision nationale sur les réfugiés qu'on ne peut esquiver par le légalisme recherchant qui et qui n'est pas "politique".

C'est aussi un problème à long terme qui exige de savoir comment vivre à proximité du désespoir. On peut ériger à cet égard des barrières coûteuses et cruelles, saper nos propres standards de vie, mais on ne peut l'ignorer.

L'immigration illimitée en Amérique du premier siècle et demi n'est dorénavant plus réaliste. Les États-Unis ne peuvent maintenant éviter la responsabilité qu'ils ont d'aider les peuples voisins à se construire une vie tolérable chez eux si nous voulons écarter le honteux dilemme qui confronte Miami avec ses Haïtiens sans défense.



René Lévesque est triomphant. Les enfants terribles de son parti se sont assagis à la suite de son intervention.



UPC

A la fin du congrès spécial du Parti québécois, qui réunira quelque 2,000 délégués à Montréal, en fin de semaine, René Lévesque aura selon toute vraisemblance repris sa formation politique bien en main. Il est hors de doute que ces délégués — les mêmes qu'au huitième congrès, en décembre dernier — suivront la voie toute tracée par le chef et le oui massif qu'il a obtenu à son référendum. Michel David fait le tour de la question.

Le congrès spécial du PQ Le triomphe de l'orthodoxie



Michel David

Après les 143,000 membres du Parti québécois qui ont répondu oui à 95 pour 100 au référendum interne ce sera demain au tour des 2,000 délégués au congrès "spécial" de faire amende honorable et de plébisciter M. René Lévesque.

Il faudra une majorité de voix aux prochaines élections pour déclencher le processus d'accession à la souveraineté, et non une simple majorité de sièges, comme en avaient décidé les délégués au huitième con-

Samedi soir, l'association économique avec le reste du Canada aura également repris une place de choix dans le programme du Parti québécois, alors qu'échaudés par l'échec constitutionnel de novembre, les militants péquistes l'avaient reléguée au rang d'accessoire.

La minorité anglophone se verra enfin assurée qu'un Québec souverain respectera scrupuleusement ses droits, notamment celui aux "établissements essentiels, scolaires et autres".

En décembre, une résolution préparée par l'association de l'Assomption proposait de lui accorder des droits égaux à ceux des francophones hors Québec, mais elle n'avait pas été soumise au congrès, faute de temps.

En fin de semaine, les erreurs de décembre seront réparées.

Référendum interne

M. Lévesque était-il sérieux dans sa menace de démissionner? Ministres et députés l'ont certifié à maintes reprises. Mais beaucoup ne l'ont pas cru. Pas plus qu'ils n'ont cru au noyautage du congrès par d'hypothétiques "agents provocateurs" venus d'on ne sait où.

Le président du Parti québécois n'en était pas à sa première colère. Le premier ministre non plus. Plusieurs n'ont donc vu dans les événements des deux derniers mois qu'une vaste mise en scène devant permettre à M. Lévesque de raffermir une autorité que nul ne contestait.

Les militants péquistes ne voudront pas croire que leur chef ait pu succomber à une crise de "duplessisme", comme l'a prétendu l'ancien ministre Louis O'Neil. Mais ils devront s'expliquer pourquoi on leur a imposé cet étrange référendum.

Car il n'y a pas que M. Claude Ryan qui estime que le genre de consultation dont les résultats ont

été rendus publics cette semaine n'est que "dentelle pour amateurs de démocratie déclinante".

Quoi qu'il en soit, M. Lévesque n'a aucun souci à se faire. Les délégués au congrès spécial "tiendront compte des résultats de la consultation", comme il en a exprimé le souhait cette semaine.

On se demande cependant comment il arrivera à faire croire que le référendum interne ne constitue pas un désaveu des délégués au congrès de décembre — qui seront les mêmes demain —, mais simplement le désaveu de "structures invraisemblables", comme il l'a également affirmé. On ne peut pas passer du noir au blanc sans changer de couleur.

Mais les militants péquistes sont conscients que M. Lévesque est l'incarnation même de l'idée souverainiste dans l'esprit des gens. Depuis le référendum, ils savent aussi que les Québécois préfèrent "le confort et l'indifférence" aux solutions radicales.

Même les radicaux le savent. C'est pourquoi ils n'ont pas quitté le parti. En quoi la création d'un troisième parti hâterait-elle l'indépendance? Si M. Lévesque espérait leur départ, il aura perdu sur ce point.

Conseil national

Le congrès spécial de samedi consacra le triomphe de la "ligne

juste", mais ceux à qui les récents événements ont laissé un goût amer pourront quand même se vider le cœur au Conseil national de ce soir.

C'est une réunion dont la direction du parti se serait bien passé, mais les règlements en prévoient la convocation dès que vingt associations ont toutefois refusé de se prononcer sur un texte dont elles n'avaient aucune possibilité de modifier le contenu et demanderont qu'il puisse être amendé par le congrès.

La semaine dernière, l'exécutif a d'ailleurs amendé lui-même sa résolution, après que les associations se soient prononcées sur le texte qui leur avait été expédié initialement. Les modifications apportées sont relativement mineures, mais il demeure que les délégués devront se prononcer sur une résolution qui n'a pas été soumise à leurs associations.

Des discussions houleuses sont donc à prévoir lorsque le Conseil national se penchera sur la démarche adoptée par l'exécutif suite au huitième congrès et sur la procédure à suivre au congrès spécial. L'association de Chauveau présentera

même une résolution affirmant qu'il est tout simplement illégal.

Selon un membre de l'exécutif, le climat dépendra en bonne partie de l'attitude de M. Lévesque lui-même. L'exécutif voudrait bien que le président du parti s'explique lui-même devant le Conseil national, mais on ne savait pas encore hier si tel serait le cas.

Congrès spécial

Samedi, l'appui de la très grande majorité des délégués à la résolution-synthèse est assuré, mais la direction du parti ne prendra quand même aucune chance de voir le congrès déraiper une autre fois.

En décembre, l'aile parlementaire avait reculé devant la vague "radicale" qui déferlait sur le congrès. En fin de semaine, députés et ministres interviendront au moins signe de dissidence.

Et il ne sera pas question de l'exhiber en compagnie de gens compromettants aux yeux de l'opinion publique, comme les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Pas plus que ne seront tolérées des manifestations comme celle qui avait accueilli Jacques Rose venu réclamer la libération des prisonniers politiques.

La leçon de décembre a porté. La politique est une chose trop sérieuse pour être laissée aux militants.

La crise économique à l'avant-scène

Il y a deux mois, M. René Lévesque avait inauguré le huitième congrès national du Parti québécois en affirmant que le premier défi qu'avait à affronter le Québec était celui posé par la crise économique.

"Le défi qui nous attend après ce VIIIe congrès va exiger de chacun de nous plus de solidarité lucide mais tenace que jamais auparavant, avait-il déclaré. Il s'agit de traverser convenablement la crise économique pour aboutir enfin à la souveraineté du Québec. Les deux sont intimement liés."

Mais les délégués avaient été absorbés à ce point par la question de la souveraineté, avec ou sans association, que toute autre considération avait été exclue.

Après l'échec de la récente conférence d'Ottawa et face à des perspectives plus sombres que jamais, les préoccupations de nature économique réapparaîtront au premier plan en fin de semaine, alors qu'après avoir disposé de la ré-

solution-synthèse sur la souveraineté, le congrès reprendra ses travaux là où il les avait laissés en décembre.

Les délégués seront alors confrontés à la douloureuse obligation d'accorder leurs idées sociales-démocrates à une conjoncture désastreuse. L'Etat-providence est en crise et il ne saurait être question d'ajouter encore aux charges qu'il n'est plus en mesure de supporter. La question est plutôt de savoir où on va couper l'an prochain: dans l'aide sociale, dans les soins dentaires?

Alors que devient le projet de société du PQ? Les dénonciations de "l'inertie morale" du gouvernement fédéral ne suffisent pas. Il faudra donc imaginer ici les moyens de la relance économique et de la création d'emplois.

Une de ces résolutions qui sera soumise aux délégués propose de "tenir rapidement un forum de consultation avec tous les in-

teressés directement impliqués dans les politiques de réaménagement budgétaire, pour faire publiquement le point sur la situation financière de l'Etat du Québec et s'entendre sur les priorités de dépenses".

Advenant une diminution des transferts fiscaux affectant les programmes sociaux, une autre résolution prévoit "que soit instaurée une taxe spéciale d'impôt équivalente aux coupures, s'intitulant taxe spéciale de notre attachement au fédéralisme canadien".

Voilà certainement une proposition qui plaira à M. Jacques Parizeau, qui doit trouver un milliard pour boucler un budget dont le premier ministre a laissé entendre cette semaine qu'il comportera de nouvelles hausses d'impôts.

Anglophones

La résolution-synthèse de l'exécutif du PQ assure aux an-

glophones qu'un Québec souverain respectera leur droit aux "établissements essentiels, scolaires et autres".

La première résolution de la commission sur l'éducation prévoit cependant l'abolition complète des commissions scolaires et leur remplacement par une structure régionale ayant juridiction sur toutes les écoles de niveau élémentaire et secondaire situées sur son territoire.

Si une telle résolution était adoptée par le congrès, il faudrait nécessairement en conclure que les commissions scolaires n'entrent pas dans la définition des établissements "essentiels" dont on reconnaît le droit aux anglophones. Et ils y tiennent mordicus.

Autre sujet dont on parlera en fin de semaine, bien qu'il ne soit pas officiellement à l'ordre du jour: l'opportunité pour le Parti québécois de se lancer dans l'arène fédérale.

En décembre, les délégués se

partageaient presque également entre partisans et adversaires d'une telle participation. Depuis cette date, l'idée a fait son chemin, notamment après l'échec de la dernière conférence sur l'économie.

Le premier ministre en a lui-même parlé à plusieurs reprises et il serait étonnant qu'il n'y fasse pas allusion en fin de semaine.

Nouvelles règles

Les querelles de procédure sont devenues la règle lors des congrès du PQ. Ensevelis sous des centaines de résolutions, les délégués en arrivent au point où ils ne savent plus à juste sur quoi ils votent.

La situation frisait l'absurde en décembre et la coupe a débordé. Samedi, on proposera la formation d'une commission chargée d'étudier le fonctionnement des congrès. De sorte que le huitième congrès devrait être le dernier à être régi par les règles actuelles.

L'âge d'or



Et j'oublie mes 92 ans

Oui, combien c'est court la vie, même si l'on a atteint l'âge de quatre-vingt-douze ans. La vieillesse a aussi ses attraits et elle ne demande qu'à vieillir encore longtemps.

Pour moi, le grand âge a ceci de particulier: il humanise!

Ici, à l'Hostellerie, ce sont toutes des personnes âgées qui y demeurent et nous ne formons qu'une grande famille dont les membres fraternisent et semblent heureux de vivre ensemble. Cet ensemble se compose de professionnels, de négociants, d'industriels, enfin, d'un éventail de gens, évidemment tous à leur retraite. Les femmes sont en majorité, ce qui n'est pas de nature à rendre la vie plus désagréable.

Oui, l'environnement est attrayant, merveilleux même. Le service est bon, mais pourrait être amélioré... toute chose étant sujette à amélioration.

Enfin, la vie se passe de façon agréable, bien que pour ceux-là qui, comme moi, vivent seuls dans leur appartement, il y a des moments de solitude pesants auxquels il faut se soustraire.

Je reviens à l'âge d'or. C'est extraordinaire de constater que l'âge peut faire des ravages sur les êtres vivants. C'est un microbe auquel il est difficile d'échapper. Ainsi, hier, j'ai fait un rêve dans lequel Cupidon est venu me rendre visite.

Des chevaux aux vieux

En ce matin du 2 février, pendant que le premier ministre, "révérendum" en poche, continue ses pérégrinations à Ottawa, je reçois deux communications de mon "bon" gouvernement. L'une intitulée "Nouvelles fiscales" (édition de janvier 1982) m'informe "qu'il n'y a aucune taxe à percevoir lors de la vente de chevaux, quel que soit le statut du vendeur, car la vente de chevaux est expressément exemptée de la taxe de vente".

L'autre, par contre d'accueil interposé, m'informe que "les frais non admissibles au régime d'assurance-hospitalisation" connaissent un bon retour au 1er janvier de l'ordre de 30 pour 100 faisant ainsi passer à \$500 mensuellement l'hébergement de ma mère de 78 ans dans une chambre semi-privée.

Et je suis à peu près persuadé que ce lendemain de tempête ne se terminera pas sans une déclaration de principe des ministres Denis Lazure ou Pierre-Marc Johnson sur la rationalisation des dépenses. Rationalisation j'en suis, mais pourrions-nous au moins traiter ces milliers de personnes âgées qui ont eu la chance (!) ou les relations nécessaires de se tailler un coin minuscule dans une structure d'accueil hautement déficiente sur le même pied que l'on traite les chevaux?

L'Etat locataire est-il au-dessus de ses propres lois de conciliation entre propriétaires et locataires ou l'on impose une procédure qui, bien que tatillonne, présente à tout le moins un certain caractère de civilité. Il est évident que le pouvoir de l'âge d'or est bien mitigé dans cette bureaucratie qui s'autoglorifie dans ses CSS, CRSSS et

Attitude révoltante

M. Pierre-Marc Johnson
Ministre des Affaires sociales.

L'attitude du ministère des Affaires sociales est révoltante.

Ma mère, âgée de 82 ans, vit depuis dix ans dans la même maison de retraités, affiliée au réseau des Affaires sociales.

Puisqu'elle a eu le malheur de gratter pendant des années pour s'assurer un peu de bonheur à la retraite, elle a accumulé quelques revenus suffisants pour ne pas vivre au crochet de l'Etat. Ceci en fait une proie facile pour une administration en appétit de dollars.

C'est simple de s'attaquer à une vieille. Alors, haro! C'est à vous convaincre de ne pas vieillir au Québec.

Le 1er août 1981, ma mère versait à votre ministère — par le biais de l'administration de la résidence où elle loge — une pension mensuelle de \$436; le 1er septembre 1981, la pension était portée à \$479,70. C'est normal!

Le 1er janvier 1982, nouvelle hausse: la pension atteint \$595, soit une augmentation de 36,4 pour 100 en quatre mois. Très édifiant!

Malheureusement, dans ce cas, il n'y a pas de Régie des loyers pour lutter contre un appétit aussi vorace.

Bien sûr, elle est logée, nourrie et soignée. De fait, elle est logée dans une chambre d'environ 10 pieds par 10 où le froid s'infiltre par les prises de courant et autres interstices. Elle est aussi nourrie d'u-

Avec éloquence, il m'a convaincu, comme dans la légende de Goethe où Méphisto influence Faust à lui vendre son âme en échange de biens terrestres. Il m'a convaincu, dis-je, que je pouvais encore goûter aux plaisirs de l'amour.

En m'éveillant, je me suis rappelé ce rêve troublant. Très intrigué, je me suis rendu à la chambre de bain, où, devant la grande glace, m'est apparu un visage sur lequel le temps avait fait sa marque. Sous des cheveux de neige hérissés, un front sillonné de rides, des yeux cerclés de bistre légèrement pochés et une bouche aux coins marqués de gros plis. Ce visage, je l'avoue, me fit peur et comprendre que Cupidon m'avait menti et qu'il s'était moqué de moi.

J'ai réagi et je me suis dit: "Ne t'en fais pas, mon gars, tu achèves de parcourir la route de la vie et maintenant fais place à d'autres. Alors, j'ai pris un bol de café et l'idée m'est venue de mettre en blanc et noir ce qui précède.

Je dépose ma plume. Mon regard se porte de nouveau dehors. Le soleil brille de tout son éclat vivifiant. J'oublie mes quatre-vingt-douze ans et je m'écrie: "Merci mon Dieu et, 'Vive la Vie!'"

J. Arthur Morrisette
Hostellerie Parc des Braves
Québec

dans son respect de la Charte de la langue française en vertu de laquelle, comme m'en informe à nouveau "Les nouvelles fiscales", "le ministère du Revenu doit rédiger ses textes et documents en français et n'utiliser que le français dans ses communications avec les personnes morales établies au Québec".

Sommes-nous loin du jour où, faute d'une opposition articulée ou d'un chef en sursis veut "maintenir le débat à un haut niveau", les vieux du Québec devront loger un recours collectif pour que "leur" gouvernement leur accorde un semblant de respect et les traite avec un minimum d'humanité?

La vieillesse est un drame, dit l'adage d'ailleurs bien compris au Québec. J'ai bien hâte que nos dirigeants traitent nos pensionnés avec la même déférence qu'ils traitent les animaux et que le bulletin "Nouvelles fiscales" me communique que "les accessoires tels que les colliers, laisses, cages, attelages, etc., sont des biens assujettis à la taxe. Les vêtements et les denrées alimentaires pour les animaux, de même que les médicaments livrés sur prescription d'un vétérinaire sont sujets aux exemptions visant ces biens de la même façon qu'elles s'appliquent aux êtres humains. A noter que les articles fabriqués de peau sous forme d'or, de bâtons ou autres, et qui sont comestibles sont des denrées alimentaires sujettes à l'exemption" (sic).

Et pourtant, pendant que l'on "bouffe" littéralement nos vieux, les droits successoraux existent toujours au Québec!

Benoît Payer
Sainte-Foy

ne cuisinez donc vous raffolerez. En ce qui a trait aux soins, ne désespérez pas, ça viendra si on continue à l'accabler.

Je comprends qu'il vous faille élargir votre budget, mais pourquoi aussi élargir nos vieux quand vous avez déjà grugé à même le personnel dévoué à leur service?

Je pourrais m'attrister en sachant que vous aussi, un jour, deviendrez vieux. Mais je ne m'attriste pas en sachant que vous jouirez d'une pension très respectable pour contre la voracité de vos successeurs. Je serais enclin de recommander aux jeunes de dépenser. Ainsi, à la retraite, ils pourront se faire vivre au lieu d'enrichir l'Etat.

N'allez surtout pas me conseiller, M. le ministre, de penser à retirer ma mère de sa résidence. A ce que je sache, il y a des mamans de députés et de ministres qui n'accepteraient pas cette suggestion.

Si l'avenir est au Québec, ce n'est certainement pas au troisième âge. Plusieurs le comprennent de plus en plus.

Un autre petit détail: quand vos technocrates avisent qu'il y aura de fortes augmentations, il serait plus humain d'utiliser une formule autre qu'à effet rétroactif. Ce serait moins sournois.

A part cela, tout — ou presque — ou si peu va très bien, M. le ministre.

Paul Gadoury
Montréal

La loi 101

Tilden attise le radicalisme

Depuis l'adoption de la loi 101, il y a de cela quatre ans, les anglophones du Québec se sont sentis menacés, leurs droits n'étant désormais plus ceux d'une minorité. Jusqu'à tout récemment, leurs récriminations n'ont pas ému, outre mesure, le gouvernement québécois qui considère la charte de la langue française comme un minimum vital en deçà duquel l'avenir même des Québécois est incertain, en tant que représentants de la seule nation francophone d'Amérique. Cependant, deux événements sont venus mettre le feu aux poudres, ravivant, du même coup, la colère des anglophones, déjà exacerbés par les modalités de la loi 101 concernant l'affichage. Il s'agit du cas de l'infirmière Curan qui a perdu son emploi après avoir échoué un test de français et de l'histoire des certificats d'immatriculation unilingues français. Décidés à faire reconnaître leurs droits, plusieurs groupes anglophones se sont constitués, allant du plus modéré (Alliance-Québec) au plus radical (Freedom of Choice Mouvement).

Lors de l'émission Noir sur Blanc du mercredi 27 janvier 1982, Denise Bombardier recevait M. William Shaw, à titre de président du "Freedom of Choice Mouvement" — sûrement le groupe anglophone le moins représentatif — afin d'en savoir plus long sur les revendications des Anglo-Québécois. Avec la subtilité qu'on lui connaît, elle n'éprouva aucun problème à lui "tirer les vers du nez"; les propos de M. Shaw sont révélateurs des véritables motifs qui poussent les anglophones à agir de la sorte. Selon lui, et je cite, "... nous sommes les plus taxés en Amérique du Nord parce qu'il y a moins de personnes qui parlent anglais". En plus de friser la stupidité, cette affirmation est sans fondement puisque nous étions aussi les plus taxés avant l'adoption de la loi 101. Près de 40% de la population de la Californie parle espagnol, et cet Etat n'est pas plus taxé que le Minnesota où la population est 10% inférieure et unilingue anglophone! De plus, William Shaw affirme que "les anglophones ont fait du Québec une société économique avancée; donc, si on fait du français la langue officielle du Québec, on bloque le

progrès économique..." et il ajoute "... c'est vrai, regardez, le Québec est en pleine crise!" Ca n'a pas de bon sens! D'une part, le gros du progrès économique s'est effectué au cours de la "révolution tranquille" alors que les anglophones étaient "dans leurs petits souliers" face à cette vague d'émancipation. D'autre part, ce n'est pas parce qu'on parle français que nous sommes en crise; de tels propos sont tout simplement injurieux! Pour terminer, M. Shaw a l'audace, voire le courage, de dire et je cite: "Nous, les anglophones du Québec, nous avons moins de droits que les fran-

cophones des autres provinces". Il le disait tout naturellement, comme si de rien n'était. Denise Bombardier, elle, était sidérée et non sans raison. Là-dessus, pas de commentaire. Je laisse le soin aux francophones hors-Québec de juger de la véracité de telles élocutions.

Face à des propos aussi extrêmes — ceux de M. Tilden sont tout aussi choquants, sinon plus — il ne faut pas se surprendre de voir le congrès du Parti québécois se radicaliser à l'endroit des anglophones. Autant l'attitude de M. Shaw que celle du congrès du PQ

doivent être condamnés; le fanatisme n'a jamais apporté quoi que ce soit de constructif. Heureusement, des groupes représentatifs, modérés et, sans aucun doute, nécessaires comme l'Alliance-Québec et son président, M. Eric Maldoff, ont compris qu'il est possible d'être anglophone et québécois en même temps. Comme le disait le réputé sociologue Marcel Rioux, "ceux qui veulent faire du Québec leur patrie, ne peuvent que nous enrichir". Il n'en tient qu'à nous de les accueillir.

Michel Martin
Charlesbourg

Après Durham, Cadbury et Sun Life

Monsieur Tilden,

Pour donner suite aux propos que vous avez tenus devant la Chambre de commerce de Montréal, vous comprendrez sans doute que de nombreux Québécois francophones comme moi se sentent affligés au plus haut point.

Il me semblait, peut-être bien naïvement, que ce type de propos n'était plus de mise depuis plusieurs années. J'ai beau relire votre discours, je ne comprends pas votre frustration profonde et la haine qui transpire de votre allocution.

En tentant de relativiser vos propos, je me demande comment la compagnie Tilden ferait pour opérer en Allemagne autrement qu'en parlant l'allemand. Comment feriez-vous pour vendre vos services

en Espagne dans une autre langue que l'espagnol? En quoi le Québec est-il si différent des autres pays pour qu'on refuse de lui offrir des services dans sa propre langue?

Cette grotesque tentative d'intimidation date d'un siècle révolu et depuis l'époque du rapport de Lord Durham (1838) les Québécois ont clairement démontré qu'ils étaient fiers de leur culture, probablement comme tous les peuples du monde.

Dans les circonstances présentes, vous ne serez probablement pas surpris que je ne fasse pas appel aux services de votre compagnie, et que j'encourage mes amis à faire de même afin de protester contre vos propos.

Si vous vous sentez incapable de supporter la concurrence des compagnies québécoises, rien ne vous empêche d'offrir vos services ailleurs tout comme Cadbury et Sun Life...

En vous souhaitant personnellement que cela ne vous accule pas à la faillite.

Marcel Boily
Beauport

Les faibles

Seulement quelques mots pour féliciter M. Gilles Lesage pour son article publié dans l'édition du 4 février et intitulé "Les excès de Tilden à la SSJB".

Pour mieux situer le lecteur, laissez-moi citer le premier paragraphe de l'article, lequel résume assez bien l'article: "De la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à Edward Tilden, il y a une filiation directe: la même intolérance, une mesquinerie semblable, une intransigence qui convie au fanatisme. Deux extrémistes exécrables et qui manquent de respect envers celui qui ne partage pas ses vues ou ses préjugés".

En tout, il faut de la modération et un juste milieu. Je ne suis pas le premier à le dire, mais ces paroles sont donc vraies. Il en va de même lorsque l'on dit que "l'injure est l'arme des faibles". Encore une fois, bravo M. Lesage.

Fernand Rogers
Québec

Avec mes salutations

Monsieur Ted Tilden,

Sans égard à votre langue, à vos origines, il m'est agréable d'utiliser les services de votre compagnie, qui a su s'imposer dans le domaine de la location de voitures par la courtoisie et la qualité de son service; c'était un acquis pour le Québec et le Canada.

Vos récentes prises de position lors d'un discours à la Chambre de commerce de Montréal m'ont grandement attristé comme Canadien français.

Dans un pareil contexte de mépris de tout un peuple, il est désormais impossible pour moi de continuer à alimenter votre por-

tefeuille et de participer à la croissance de votre compagnie.

Je voudrais que vous sachiez que cette étape est probablement révolue; car vous y avez probablement mis fin vous-même par votre hargne.

Aussi, je vous retourne intacte la carte d'escompte de votre compagnie. Ainsi il vous sera possible de la recycler en faveur d'une autre personne qui pourrait partager les mêmes idées que vous.

Sachez, monsieur, que le respect que j'ai pour vous maintenant est égal à celui que vous avez pour moi et mes compatriotes.

Renaud Lizotte
Cap-Rouge

La crise de l'Entraide

Portneuf doit imiter les Beaucerons

Dans LE SOLEIL du 1er février 1982, on nous apprend que la Caisse d'entraide économique de Beauce-Nord vient de fusionner avec la Caisse populaire de Sainte-Marie de Beauce et l'on dit textuellement ceci: "En effet, en plus de transformer la totalité, 100 pour 100 du capital social en dépôt à terme, cette fusion de la CEE de Beauce-Nord avec la Caisse populaire de Sainte-Marie, assure le remboursement intégral qui aura lieu entre le moment de la fusion et le 31 mai 1983, ainsi que la récupération des sommes en dépôt à la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec".

Donc, félicitations aux Beaucerons. Ici, pour notre caisse de Portneuf, il n'en tient qu'à nous d'en faire autant. Par ailleurs, dans Portneuf,

M. le directeur de l'information
réseau TVA
Montréal

En mai dernier, vous avez entrepris d'informer les membres des caisses d'entraide économique et avez publié une série de reportages qui nous a menés à la crise que nous connaissons aujourd'hui. Depuis, j'ai suivi avec intérêt ce que l'on a dit de nous, dans la presse écrite et parlée. Des questions surgissent cependant dans mon esprit et c'est pourquoi je m'adresse à vous afin que vous poursuiviez votre travail d'information. J'estime que ce serait très mal nous servir que de les ignorer, les voici donc:

• Combien y a-t-il de membres qui font partie du mouvement de défense des entraides dans tout le Québec et dans quelle région sont-ils implantés?

• De quelle manière ces membres ont-ils été recrutés et quelle cotisation faut-il payer pour faire partie de ce mouvement?

• Quel est le budget d'opération dont dispose ce mouvement pour faire campagne contre le plan Dugal?

• Quels sont les fonds dont dispose ce mouvement et d'où viennent-ils?

• Quelle est exactement la proposition que ce mouvement nous fait, à part celle de nous dissuader d'adhérer au plan Dugal? Jusqu'à maintenant, j'ai compris que MM. Davis et Vachon nous demandent de laisser passer le train de la relance et nous convient le 14 février prochain sur un bateau dont la destination est "no where".

Je suis convaincu que MM. Davis et Vachon, qui laissent entendre que les autorités des caisses d'entraide et de la fédération sont des gens malhonnêtes, accepteraient très certainement, eux qui prétendent à l'honnêteté, d'ouvrir leurs livres, de déclarer leurs sources de financement.

C. Fortin
membre de la CEE d'Alma

le directeur de notre caisse d'entraide économique, M. René Paquet, répondait à une information que je lui demandais par lettre le 13 novembre 1981: "Nous avons fait part à l'assemblée d'information du 5 novembre 1981 des résultats financiers de votre caisse, et nous pouvons vous assurer que celle-ci n'est pas déficitaire depuis le 1er juin 1981 et n'a jamais été déficitaire depuis sa fondation. Nous vous faisons part également que la Caisse d'entraide de Portneuf a accumulé des trop-perçus de \$480,915 pour la période du 1er juin 1981 au 30 septembre 1981".

Donc, ici dans Portneuf, il est clair que vu votre situation financière enviable, le plan Dugal est tout à fait mal venu de venir nous offrir de régler à \$0,75 dans la \$1, tout comme si on était en faillite, et de geler à vie 25 pour 100 de notre capital en le transformant en "capital action permanent" donc non remboursable et de rendement douteux, hypothétique, voire même peut-être improbable, et ce au profit d'une caisse qui est loin d'en être à la "mendicite". C'est tout simplement ridicule et inconcevable.

De plus, les plus démunis des petits épargnants avec ce plan, n'auront même pas l'avantage de recevoir de remboursement d'impôt comme minime compensation

contre cette perte, vu qu'ils n'en payent pas.

Résumons: Si nous disons oui au plan Dugal, nous perdrons à toutes fins utiles 25 pour 100 de notre capital et dirons adieu à jamais aux espoirs Desjardins. Par contre, si nous disons non à Dugal, vu la situation avantageuse de notre caisse, nous avons toutes les

chances de récupérer dans les circonstances 100 pour 100 de notre argent, en prenant ensuite notre affaire en main comme l'ont fait les Beaucerons. Donc, il faut voter et ensemble allons-y tous pour protéger la totalité de notre capital.

Pour ce faire, je dirai non au projet Dugal.

André Chrétien
Saint-Raymond

Sur un cas particulier

M. Jacques Parizeau
Ministre des Institutions
financières et Coopératives

En septembre 1981, je fais une offre d'achat sur une propriété, étant convaincu qu'un REEL, même à la caisse d'entraide économique, doit servir obligatoirement et uniquement à acheter une première maison.

Plus tard, je me présente pour retirer ce REEL; même enregistré, c'est du capital social, donc gelé lui aussi. Comme la caisse d'accorde pas de prêt à ses membres, me voilà dans l'obligation d'emprunter ailleurs au taux de 22 pour 100 pour assumer l'offre d'achat!

La caisse me dit qu'à sa demande, votre ministère doit débiter incessamment l'argent des

détenteurs d'un REEL et des personnes âgées de 71 ans. D'ailleurs le journal "Les Affaires" du 3 octobre 1981 confirme ces dires.

Toujours sans nouvelle, je téléphone au bureau de votre sous-ministre qui me répond par l'intermédiaire de la Fédération d'Alma: "Rien n'est changé à la loi; pas de nouveau règlement!"

Puis, la loi 40 est arrivée; toujours rien pour le REEL.

Alors, monsieur le ministre, vous seul pouvez et devez intervenir et permettre le dégel immédiat de l'épargne-logement pour les membres des caisses d'entraide qui ont acheté une maison depuis le 22 août 1981. Mon cas est particulier mais non unique.

L. Fautoux,
Sainte-Foy

De la croisière au naufrage...

Alma 1960: Un capitaine dynamique lance dans le lac Saint-Jean un radeau économique, pour servir au développement de sa région, les sceptiques pouffent de rire souhaitant une grosse vague pour le voir couler.

Le capitaine Gagnon avait du front et du doigté, il se forma une équipe qui rapidement devint l'envie des autres concurrents. Il organisa des ports autour du lac, Roberval, Chicoutimi, La Baie; le système coopératif prenait vie avec tellement de succès que les autres régions décidèrent de faire la même chose chez elles.

Vers 1967: Devenu bateau, il descend le "Saguenay", l'arrivée à Tadoussac ne fait pas grand bruit, on installe des entrepôts à Charlevoix, sur la Côte-Nord, en Gaspésie et dans le Bas-du-Fluve où le besoin de ce service se fait le plus urgent. D'autres succursales autour du Québec donnent à l'organisation une allure de fierté bien provinciale, avec une prospérité qui démontre le besoin vital de ce service économique dont personne ne doutait.

Jun 1975: Le bateau de Jacques devient l'Alexandre Pushkin de toutes les régions du Québec. Orgueil aidant, il se doit de faire son entrée dans le grand port de la métropole, espérant y recevoir une canne à pommeau d'or... Il y reçoit

presque le même sort que le "Vaisseau d'or".

Jun 1981: Comme un cheval éperonné par son écuyer d'une façon pas très cavalière, les premiers coups sont portés à la proue du navire: "mauvaise administration", "manque de discipline", "employés incompetents", "connaissance de la mer insuffisante", on ébranle de partout l'armature, de tribord à babord, c'est le sabotage. Ce magnifique bateau "Entraide" vaut 1 milliard \$, 300,000 d'usages, offrant tous les services dont la population a besoin. Mais une faiblesse apparaît, l'équipage et les passagers sont tous des Québécois.

1er février 1982: Au plus fort de la tempête, c'est la panique, le premier capitaine n'est plus... de l'intérieur on défonce la coque... de chaque compartiment se sauvent les rats de vale, les passagers clandestins, profiteurs et autres, l'orchestre ne joue plus...

Dans cette mer déchaînée, l'Entraide vacille, on tente la "relance" des moteurs, nouvelle direction, le gouvernement tente de motiver les passagers à se tenir debout; 100 millions pour permettre que ce service créateur d'emplois et de centaines de petites entreprises puisse continuer son oeuvre, et surtout maintenir la compétition saine et productive entre "gens du pays". Hélas, près de

qui sera peut-être une épave engloutissant 300,000 passagers? Un gros paquebot "Le Desjardins" a pavillon québécois... tourne autour faisant un rasec qui tout en détruisant l'Entraide, lui permettra de prendre à son bord... les meilleures chaloupes qui survivront.

15 février 1982: Il y a eu un 15 novembre important au Québec, espérons que le 15 février 1982 permettra à Alphonse Desjardins et à Jacques Gagnon, de redevenir fiers de leurs héritiers... Sinon nous ne serons que des porteurs de drappeaux: érablé ou lys. Les années 1980-1990 exigent pourtant plus que ça.

Le pape polonais fait bien de ne pas venir au Québec... Car nous n'aurons bientôt plus le cœur comme peuple de tenir nos banderoles... de Solidarité.

Brigitte Massé
Baie-des-Sables

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Le contrat accordé à Treco a des retombées en Beauce

par Paul-Henri DROUIN
(du bureau du SOLEIL)

SAINT-JOSEPH — L'obtention d'un contrat de \$29,6 millions par la compagnie Treco International Inc., de Saint-Romuald, une filiale du groupe Canam-Manac de Saint-Georges de Beauce, pour la construction de 552 unités de logements collectifs à Alger, capitale de l'Algérie, a permis le rappel au travail plus tôt que prévu de 350 à 400 personnes dans différentes entreprises de la Beauce.

Il s'agit d'unités de production du groupe Canam-Manac et de d'autres entreprises beauceronnes, soit les Aciers Canam Inc., à Saint-Gédéon; Manac Inc., à Saint-Georges; Murox, à Saint-Joseph; Trefflé Goulet & Fils Ltée, à Saint-Joseph; Sitraco Inc., à Saint-Joseph; et Rock Lessard Inc., à Saint-Georges.

Pour l'un des dirigeants de ces entreprises, M. Jacques Goulet, de la compagnie Trefflé Goulet & Fils Ltée,

de Saint-Joseph, "c'est une bénédiction du ciel en cette période de l'année et dans le contexte économique qu'on connaît présentement".

Cette entreprise, située dans le parc industriel de Saint-Joseph et qui avait réduit son personnel à une dizaine de personnes depuis le 4 décembre dernier, s'est vu accorder un contrat de sous-traitance de \$750,000 pour la fabrication de portes et fenêtres, ce qui a permis le rappel d'une soixantaine d'employés depuis le 4 janvier dernier, car en plus du contrat obtenu de Treco International Inc., l'entreprise de Trefflé Goulet a en main deux contrats importants dont l'un de l'Ontario et l'autre de Terre-Neuve pour des montants totalisant plus de \$600,000.

D'après M. Goulet "l'installation de nouvelles machineries à la fine pointe pour la fabrication de portes et fenêtres est la cause majeure du suc-

cès que connaît présentement l'entreprise".

Le contrat de sous-traitance obtenu de Treco International Inc., au montant de \$750,000 est d'une durée de un mois et demi et devra être complété pour le 15 mars prochain.

De son côté, l'entreprise Rock Lessard Inc. a obtenu un contrat de sous-traitance au montant d'environ \$2 millions pour l'érection des bâtiments en Algérie, sauf les structures d'acier et les dalles de béton.

Pour l'exécution de ces travaux, l'entreprise procède actuellement à l'embauche d'une centaine de personnes qui s'embarqueront pour l'Algérie à partir du 20 février.

Pour sa part, l'entreprise Sitraco a obtenu un contrat de \$75,000 pour la fourniture d'ameublements de cuisine ce qui a permis le rappel de 4 employés portant le personnel à 35 personnes, a déclaré au SOLEIL, M. Louis Jacques, l'un des propriétaires de l'entreprise.

Quoique la durée de ce contrat ne sera que pour une couple de semaines, M. Jacques s'est dit satisfait d'avoir pu obtenir une telle sous-traitance en cette période de l'année.

Chez le groupe Canam-Manac

Aux unités de production du groupe Canam-Manac de Saint-Georges, quoiqu'on ait été dans l'impossibilité d'obtenir les montants des contrats de chacune des sous-traitances, on a toutefois appris chez Murox, à Saint-Joseph, on y fabrique les murs de chacune des 552 unités de logements collectifs ce qui a permis l'embauche de 115 personnes portant le nombre d'employés à cette entreprise à 165 personnes. La durée du contrat sera de 3 mois.

A l'usine des Aciers Canam Inc.,

le contrat accordé à cette entreprise consiste à la production des structures d'acier, ce qui a permis le rappel de 75 employés portant le personnel actuel à 450 personnes qui en période normale est de 600 travailleurs.

Chez Manac Inc., à Saint-Georges, on fabrique le cadre d'acier du module et les planchers de béton. Pour l'exécution de ce contrat on a rappelé au travail 80 personnes. Malheureusement, on a été dans l'impossibilité de connaître le nombre d'employés embauchés par cette entreprise en cette période de l'année.

Commentaires

Joint par téléphone à son bureau de Saint-Georges, le commissaire industriel du Conseil économique de Beauce, M. Serge Roy, s'est dit satisfait de voir que le groupe Canam-Manac ait pu décrocher un tel contrat au niveau international, "ce qui démontre dit-il, l'agressivité de cette entreprise beauceronne qui en plus est très bien organisée au niveau des ventes".

Selon M. Roy, "ceci va permettre à la région de Beauce non seulement de maintenir les emplois actuels, mais aussi de les accroître dans le contexte actuel que l'on connaît présentement".

De son côté, le commissaire industriel du Groupement économique de Beauce-Centre, M. Valère Morissette, est heureux de l'annonce d'un tel contrat considérant que des entreprises de Saint-Joseph se sont vues accorder des sous-traitances pour des montants approchant le million, en cette période creuse de l'année.

"Une telle retombée, a ajouté M. Morissette, va contribuer à activer l'activité économique du secteur commercial de la région de Beauce-Centre."



La maison que la famille Pigeon a dû quitter, à Saint-Gilles de Lotbinière.

Famille délogée par la MIUF

par Gilles PEPIN

SAINT-GILLES — "Nos problèmes de santé sont éliminés, un mois après avoir abandonné notre maison isolée avec de la MIUF. Mais aucune aide financière ne nous est encore parvenue. Et ce qui est le plus préoccupant, c'est que nous ne savons pas comment nous allons nous en sortir".

En juin 1978, nous avions acheté une belle petite ferme de 29 arpents, dans le rang Bras nord, entre Saint-Lambert et Saint-Gilles. Au mois de novembre, nous avons fait isoler la maison, vieille d'environ 90 ans, avec de la mousse d'urée formol, ce qui a coûté \$4,000". A ce renseignement donné par l'époux de 33 ans, France ajoute en précisant que des maux se sont développés graduellement. L'épouse, en demeurant plus souvent que les autres dans la maison, est devenue somnolente. Les voies respiratoires sont devenues très irritées, autant pour Yves que pour France et leurs deux enfants, âgés de 6 et 7 ans.

"Nous nous doutions enfin de la gravité des problèmes, bien que le médecin ne semblait pas trouver la situation inquiétante. En octobre dernier, nous avons adhéré à l'association dans le but d'obtenir des renseignements. Des tests ont été faits à l'intérieur de la maison et l'on nous a informés que nous aurions droit au démantèlement. Ce qui nous a fait sortir de la maison, surtout, c'est en apprenant par les médias d'information, en décembre, que des personnes étaient gravement malades à Montréal, victimes des problèmes causés par la mousse d'urée".

Yves et France Pigeon habitent depuis le début de janvier, un logement situé à l'Ancienne-Lorette. Les deux enfants ont eu de la difficulté à se retrouver à l'école.

Un sérieux problème financier est apparu au jeune couple. Du jour au lendemain, le prêt hypothécaire de \$50,000 a été réduit de 50 pour 100 par la banque. Yves eut l'aide de parents et de certains amis, mais la situation demeure pratiquement délicate.

L'aide du gouvernement fédéral, pouvant atteindre jusqu'à \$5,000, n'arrive pas, non plus que l'allocation de \$388 par mois promise au palier provincial pour une durée de six mois de relocalisation.

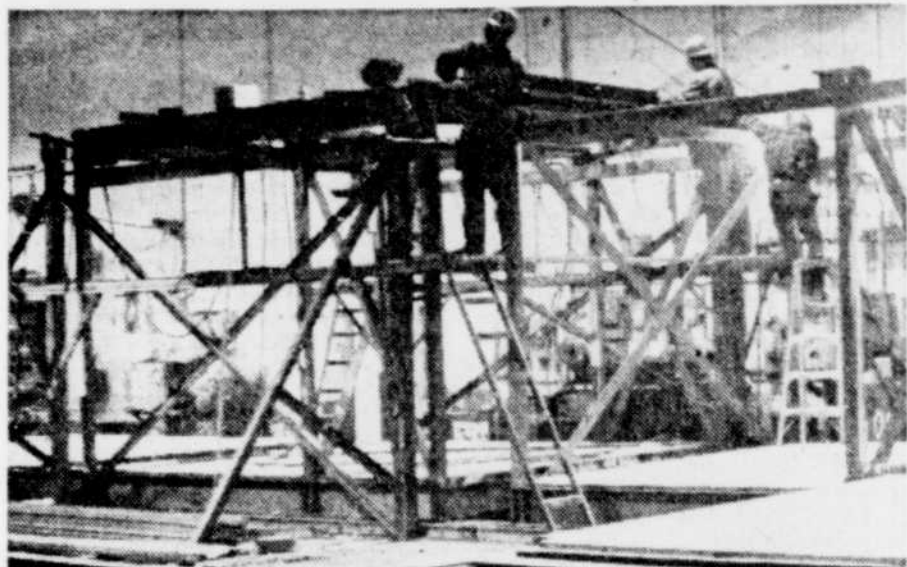
quatre membres de la famille ont souffert.

"En juin 1978, nous avions acheté une belle petite ferme de 29 arpents, dans le rang Bras nord, entre Saint-Lambert et Saint-Gilles. Au mois de novembre, nous avons fait isoler la maison, vieille d'environ 90 ans, avec de la mousse d'urée formol, ce qui a coûté \$4,000". A ce renseignement donné par l'époux de 33 ans, France ajoute en précisant que des maux se sont développés graduellement. L'épouse, en demeurant plus souvent que les autres dans la maison, est devenue somnolente. Les voies respiratoires sont devenues très irritées, autant pour Yves que pour France et leurs deux enfants, âgés de 6 et 7 ans.

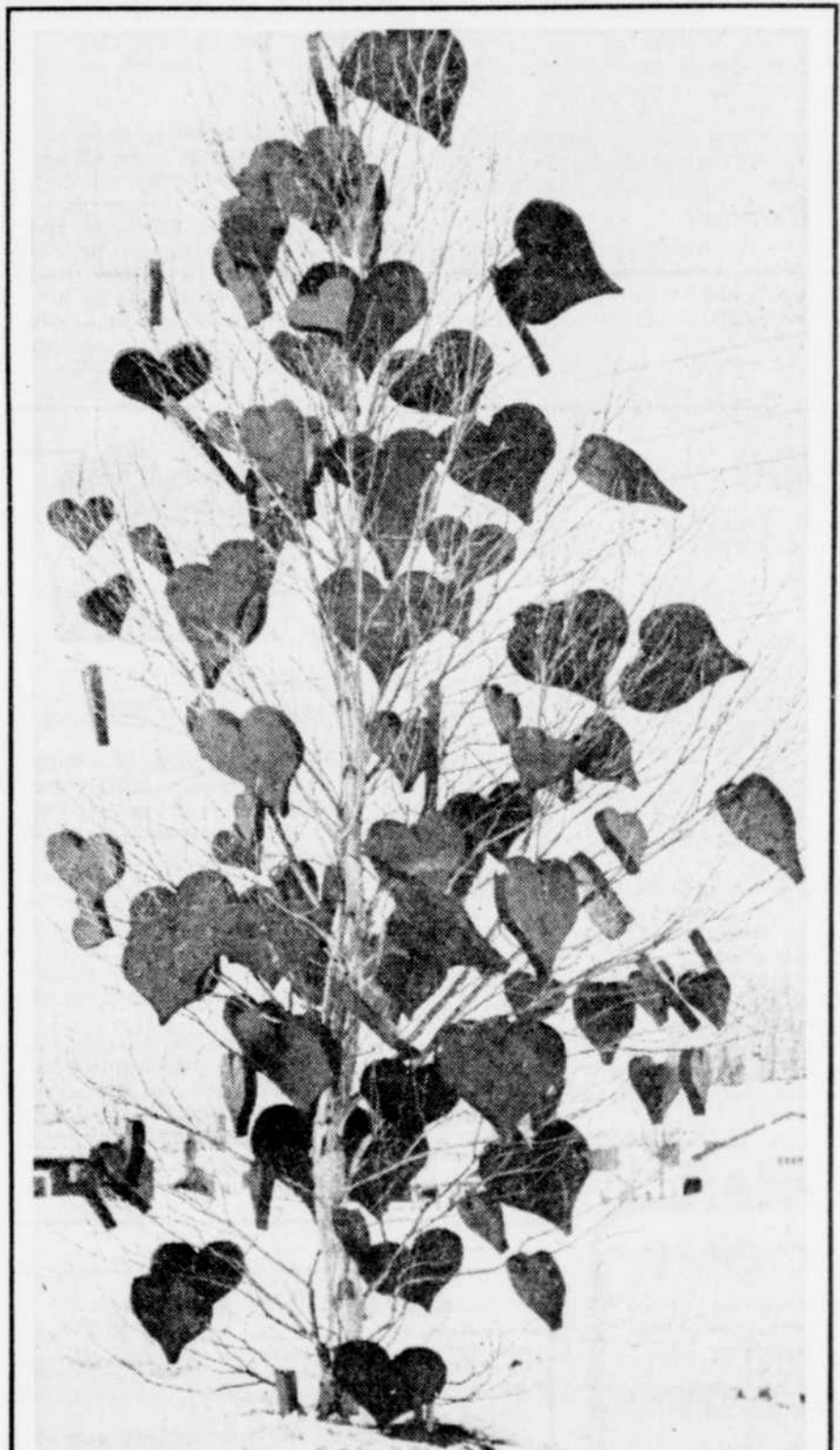
"Nous nous doutions enfin de la gravité des problèmes, bien que le médecin ne semblait pas trouver la situation inquiétante. En octobre dernier, nous avons adhéré à l'association dans le but d'obtenir des renseignements. Des tests ont été faits à l'intérieur de la maison et l'on nous a informés que nous aurions droit au démantèlement. Ce qui nous a fait sortir de la maison, surtout, c'est en apprenant par les médias d'information, en décembre, que des personnes étaient gravement malades à Montréal, victimes des problèmes causés par la mousse d'urée".

Yves et France Pigeon habitent depuis le début de janvier, un logement situé à l'Ancienne-Lorette. Les deux enfants ont eu de la difficulté à se retrouver à l'école.

Un sérieux problème financier est apparu au jeune couple. Du jour au lendemain, le prêt hypothécaire de \$50,000 a été réduit de 50 pour 100 par la banque. Yves eut l'aide de parents et de certains amis, mais la situation demeure pratiquement délicate. L'aide du gouvernement fédéral, pouvant atteindre jusqu'à \$5,000, n'arrive pas, non plus que l'allocation de \$388 par mois promise au palier provincial pour une durée de six mois de relocalisation.



Manac Inc., à Saint-Georges, est l'une des entreprises de Beauce qui a rappelé des ouvriers au travail.



La Saint-Valentin

Qui de mieux qu'une centaine de coeurs pour rappeler que dimanche, c'est la Saint-Valentin, la fête des amoureux et de tous les gens qui s'aiment. Cette idée originale est de M. Serge Drolet, dont la maison s'élève au 355 est, 60e Rue, à Charlesbourg. Le bouleau pourvu de 100 coeurs en styrofoam peint en rouge s'élève sur sa propriété, près de la rue Pise. Joint à son domicile, M. Drolet a dit qu'il avait fait cette décoration pour le plaisir. Ses voisins sont d'ailleurs à même de témoigner que M. Drolet monte de telles décorations à plusieurs occasions au cours de l'année.

Le Soleil, Raymond Lavoie

Les libéraux n'ont pas de candidats dans Louis-Hébert

(d'après PC) — Deux des candidats pressentis par le Parti libéral dans la circonscription de Louis-Hébert en vue des élections complémentaires ont renoncé à se présenter à l'assemblée de mise en nomination. L'un d'entre eux, l'ex-député de Maisonneuve, M. Georges Lalande, ne sait même plus s'il a envie d'être libéral.

Au PLQ, les démarches se sont multipliées au cours des dernières semaines pour trouver un candidat capable de prendre l'ancienne circonscription de Claude Morin. Plusieurs noms ont circulé (Robert Bourassa, René Dussault, Marcel Bélanger et même Raymond Garneau) sans que ces derniers n'acceptent de faire le saut.

Les libéraux se sont tournés également du côté de M. Georges Lalande, ex-député de Maisonneuve, mais ce dernier a indiqué hier à la Presse canadienne qu'il ne sera pas sur les rangs, notamment parce que le PLQ n'est pas suffisamment nationaliste par les temps qui courent.

De plus, Mme Michelle Rousseau-Méhot, présidente de l'Association libérale de Louis-Hébert, candidate contre Claude Morin en 1981, perçue comme la candidate la plus "sûre" depuis le début, a fait savoir à son exécutif et au parti qu'elle n'est plus intéressée à se présenter.

"Se rallier à Lévesque"

Des militants de Louis-Hébert, dont certains membres de l'exécutif, ont demandé à Georges Lalande de porter l'étendard du PLQ. Dans l'organisation libérale, on s'attendait beaucoup d'espoir sur celui qui, en 1979, a arraché la circonscription de Maisonneuve au Parti québécois avant d'être défait lors des générales. M. Lalande, qui travaille au ministère de la Justice, habite Québec.

Au cours d'une conversation téléphonique, ce dernier a confirmé qu'il avait été approché mais que, pour l'instant, il n'a nullement l'intention de briger les suffrages.

A la question êtes-vous libéral? M. Lalande a répondu "à l'heure qu'on se parle, je ne le sais pas" refusant également d'indiquer pour qui il voterait si des élections étaient déclenchées immédiatement.

Autre non

Pour sa part, Mme Rousseau-Méhot, a confirmé qu'elle a avisé le parti, il y a une semaine, qu'elle ne souhaitait plus être candidate.

Elle a expliqué son geste par différentes raisons mais elle est surtout très déçue de l'apathie des quotidiens de la ville de Québec à l'endroit de sa candidature. "Je prétends que je serai plus utile à mon parti en continuant d'oeuvrer comme présidente de l'association" de dire celle-ci qui serait très intéressée à se présenter lors d'élections générales.

Incidentement, Mme Rousseau-Méhot a tenu à souligner que sa décision n'a rien à voir avec les résultats d'un sondage interne mené par l'organisation libérale dans Louis-Hébert, car, soutient-elle, elle a annoncé sa décision avant que ces données ne soient disponibles.

Selon des organisateurs, ce coup de sonde place le PQ et le PLQ sur un pied d'égalité dans Louis-Hébert.

Rue fermée

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque municipale, le Service de la circulation routière de la ville de Québec doit procéder à la fermeture de la rue Notre-Dame-des-Anges, entre Dorchester et de la Couronne, pour une période de trois jours afin de permettre l'installation de conduites d'aqueducs et d'égouts.

Les travaux débiteront lundi.

Voilà qui donne une idée de la situation angoissante vécue par un jeune couple qui a dû quitter sa maison, dans la paroisse de Saint-Gilles de Lotbinière.

Yves et France Pigeon, aidés par Jacques Revelin, porte-parole du regroupement des victimes de la MIUF dans la région 03, confiaient leurs problèmes à des journalistes, hier midi, et expliquaient combien il a été difficile, dans cette partie rurale, de déceler la nature des maux dont les

La situation d'une victime de la MIUF est grandement angoissante, mentionne M. Yves Pigeon.

sortir dans cinq mois, quand l'allocation promise pour le logement sera terminée".

Voilà qui donne une idée de la situation angoissante vécue par un jeune couple qui a dû quitter sa maison, dans la paroisse de Saint-Gilles de Lotbinière.

Yves et France Pigeon, aidés par Jacques Revelin, porte-parole du regroupement des victimes de la MIUF dans la région 03, confiaient leurs problèmes à des journalistes, hier midi, et expliquaient combien il a été difficile, dans cette partie rurale, de déceler la nature des maux dont les

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ 647-3266 OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS, LE SOLEIL LTÉE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

SURINTENDANT(E) CONSTRUCTION DE LIGNES

Une importante compagnie dans le domaine de la construction de lignes à haute tension sur pylônes d'acier (120KV, 230KV, 315KV, 735KV) et ponts de bois est à la recherche d'un(e) surintendant(e) possédant une vaste expérience dans le domaine. Salaire à discuter selon la compétence. Envoyer curriculum vitae à:

Dépt 6053 — Le Soleil
390, St-Vallier est, Québec, Qué. G1K 7J6

STYROLAINE CANADA INC.

Le plus grand fabricant d'isolant dans la région de Québec recherche un(e)

REPRESENTANT(E) TECHNIQUE

auprès des professionnels, architectes ou ingénieurs pour la vente de son produit.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

210, Grand Capsa
C.P. 489, Pont-Rouge, Qué. G0A 2X0

DIRECTEUR Centre de recherche INRS-Géoresources

L'Institut national de la recherche scientifique, unité constitutive de l'Université du Québec, sollicite des candidatures pour le poste de directeur du centre INRS-Géoresources.

Les travaux de recherche de l'INRS-Géoresources touchent particulièrement les thèmes suivants:

- Potentiel minéral des sédiments;
- Potentiel en hydrocarbures;
- Géologie sédimentaire.

Tout candidat doit posséder un diplôme de niveau doctorat dans une discipline pertinente ou faire preuve d'une compétence jugée équivalente, un bon nombre d'années d'expérience et une compétence reconnue dans la direction scientifique et administrative.

Une bonne connaissance de la langue française est essentielle.

Toute candidature devra être accompagnée d'un curriculum vitae et présentée à l'adresse ci-dessous avant le 1er mars 1982:

Dr. Guy Reeves
Secrétaire général
Institut national de la recherche scientifique
Case postale 7500
Sainte-Foy
Québec
G1V 4C7
Téléphone: (418) 657-2508

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

CAISSIER(ERE) DEMANDE(E)

- Expérience de caisse requise.
- Avec connaissance de l'informatique.
- Poste à temps plein, semaine de 35 heures.
- Salaire selon expérience, avantages sociaux usuels.

Envoyer votre curriculum vitae à:

DEPT 6052, Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec G1K 7J6

POSTE VACANT POUR ERGOTHEPEUTE QUALIFIE

L'hôpital Hôtel-Dieu de St-Joseph de Campbellton requiert les services d'un(e) ergothérapeute pour combler un poste permanent au sein de son personnel.

Notre institution se trouve à Campbellton, localité située sur les rives de la rivière Restigouche aux limites sud-ouest de la Gaspésie.

Paradis des pêcheurs et des chasseurs, les principales localités environnantes du Nouveau-Brunswick et du Québec offrent aux sportifs une variété d'autres activités organisées telles le ski de fond, ski alpin, patin, baseball, etc., etc.

Diverses sociétés culturelles locales et provinciales présentent régulièrement des spectacles artistiques sur une base hebdomadaire ou bimensuelle.

EXIGENCES: Les candidats(es) doivent détenir un diplôme universitaire de premier cycle en ergothérapie et remplir les exigences des associations professionnelles régissant leur pratique dans la province du Nouveau-Brunswick. Connaissance des deux langues officielles (français et anglais) est essentielle.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SALAIRE: Selon les normes établies dans la province. Possibilités de discussions sur certains avantages pécuniaires.

RENSEIGNEMENTS: Veuillez vous adresser à:

Monsieur Jean-R. Boulay
Directeur du personnel
Hôtel-Dieu de Saint-Joseph
6, rue Arran
Campbellton, N.-B.
E3N 3G3
Tél.: (506) 753-3301, local 276

Vol de lingerie hier à Charlesbourg

Un vol de lingerie qui venait d'être commis à Charlesbourg a été éclairci peu après à Québec grâce au flair de deux policiers de la Vieille Capitale. Le butin a été trouvé en entier et un suspect a été arrêté.

Vers 21h hier soir, les policiers Pierre Auger et Rénald Leclerc ont intercepté une auto dans le quartier Neufchâtel, avec deux individus à bord. En fouillant le coffre arrière, ils ont constaté qu'il était rempli de lingerie.

Se voyant coincé, l'un des occupants de l'auto a réussi à filer, mais son présumé complice n'a pas eu autant de chance et il fut conduit à la centrale de police du parc Victoria pour interrogatoire.

L'enquête a révélé par la suite que la lingerie estimée à \$4,000 avait été volée dans une famille appartenant à un commis voyageur et garée sur la 46e Rue, à Charlesbourg, vers 19h.

LOTO SÉLECT

Date 10-2-82

NUMÉRO GAGNANT 9033

Ventes 114,454\$

Mises de 50c gagnantes Lot par mise de 50c

dans l'ordre 6 3 202,30 \$

dans n'importe quel ordre 121 266,80 \$

Charlesbourg aura son plan d'urbanisme avant l'été 82

par Marcel COLLARD

Le conseil municipal de Charlesbourg a confié cette semaine, à la firme Urbanex un contrat à forfait de \$49,220 pour réaliser, d'ici le mois de juin, un projet de plan directeur d'urbanisme qui aura fait l'objet d'une campagne de consultation.

Ainsi, d'expliquer le conseiller Pierre Marier, président du comité de coordination, Charlesbourg sera prête à assumer un rôle régional, conciliable avec les éléments connus du schéma d'aménagement que la Communauté urbaine de Québec dévoilera au mois de juin.

Depuis le premier schéma de la CUQ, en 1975, la situation a évolué considérablement, selon M. Marier, car il fallait tenir compte que Charlesbourg est une ville importante. "A cette époque, commente-t-il, au cours

d'une entrevue accordée au SOLEIL, Charlesbourg était vouée à un rôle de dortoir, un immense lit à baldaquin, condamnant ses citoyens à rester en pyjama."

En réaction de défense, le conseil du temps avait formé un comité de 31 personnes, représentant les administrateurs et les citoyens, pour éventuellement procéder à la réalisation d'un plan d'urbanisme.

Les consultants auxquels fut accordé le contrat, aboutiront à une vocation exclusivement résidentielle, corroborant la première conclusion de la CUQ. "C'était, déclare M. Marier, une attitude défaitiste, mais nous n'étions pas préparés à contester, sans avoir auparavant défini nos ressources financières et élaborer un scénario d'aménagement à partir de l'inventaire des infrastructures et des lots

vacants déjà desservis par les services municipaux.

Une découverte

"L'espoir renaissait en 1979. Le ministère des Affaires municipales diffusa un document sur l'urbanisation dans la région de Québec et fournissant des données parfois contradictoires aux nôtres. Ce fut une découverte!"

Le rapport révélait que la ville pouvait accueillir 16,000 nouveaux citoyens, selon les études démographiques, au cours des 10 prochaines années sans investissements majeurs. D'autres recherches et notamment celles de l'Institut national de recherches scientifiques (section des eaux) confirmèrent la situation, en faisant ressortir toutefois la nécessité de modifier le programme d'expansion domiciliaire.

Cela permettait d'envisager une amélioration des services aux citoyens des secteurs Bourg-Royal, Bon-Pasteur et des Laurentides, où de 3,000 à 4,000 personnes attendent l'un ou l'autre des services essentiels d'égout et d'égout de la municipalité, quand il ne s'agit pas des deux services, ainsi que le pavage et même l'éclairage des rues. Ces travaux sont

évalués actuellement à \$40 millions et pourraient en coûter \$100,000,000 si le programme devait être réalisé sur une période de 10 ans.

La relance

Comme membre du comité, M. Marier, élu conseiller en 1980 avec le conseiller Jacques Roy (qui était le président), multiplia les démarches pour relancer le dossier et tirer le meilleur profit possible des \$130,000 déjà investis dans le projet. Un comité de coordination fut créé et le conseil, suite à un nouvel appel d'offres, alla, cette semaine, le contrat à Urbanex qui prit l'engagement de terminer le travail et produire, en avril, un plan d'urbanisme définissant les grandes orientations.

Consultation

Aux honoraires de \$49,220 qu'il faudra verser à Urbanex, le conseil municipal a ajouté une dépense de \$18,000 pour les avis publics, l'impression et la diffusion d'un rapport synthétique qui sera adressé à tous les contribuables.

Une fois accepté par le conseil, le rapport sera soumis à la consultation au cours du mois de mai et il adoptera la version définitive du plan directeur, au cours du mois de juin.

A Lac-Saint-Charles

Evaluation impossible près de \$77 millions

par Marcel COLLARD

En cinq ans, l'évaluation impossible des propriétés de la municipalité de Lac-Saint-Charles est passée de \$13,482,477, en 1977, à \$76,670,485.

La population qui était de 4,500 personnes en 1977, atteignait 5,777 à la fin de 1981.

Pendant ce temps, les dépenses de la municipalité ont été multipliées par trois, passant de \$598,500 à \$1,984,840, en 1982, alors que la dette per capita connaissait une très légère augmentation, soit de \$421 à \$448 par habitant. La seule régression est enregistrée au niveau des permis de construction. En 1977, la municipalité émettait 516 permis pour une valeur de \$2,007,075, mais en 1981, le nombre diminuait de moitié, soit 266 permis, pour une valeur de \$3,427,370.

De 658 logements que comptait la municipalité en 1977, le nombre atteint maintenant 1,537 logements.

La taxe d'eau, durant la même période, partit de \$50 par année pour grimper à \$176; celle de l'égout, de \$70 à \$140 et celle des ordures, de \$31 à \$66,50, en 1982.

A l'heure actuelle, 1,338 terrains, évalués à \$5,645,980, sont classés comme vacants. Les fermes et les boisés au nombre de 45 sont évalués à \$58,500. Les quelque 200 chalets construits dans les limites de la ville sont évalués à \$527,000.

Enfin, on dénombre 39 établissements à vocation industrielle ou

commerciale, dont la valeur représente une somme de \$2,014,800.

Par groupes d'âge, la population de Lac-Saint-Charles se compose comme suit: 0 à cinq ans: 762; six à 11 ans: 640; 12 à 17 ans: 545; 18 à 30 ans: 1,474; 31 à 49 ans: 1,654; 50 à 64 ans: 472; 65 ans et plus: 230, pour un grand total de 5,777 personnes.

Un rapport

La municipalité de Lac-Saint-Charles peut s'enorgueillir de disposer d'un document complet sur son administration, ses ressources, sa population et ses services.

On y retrouve, en quelques pages, les données sur le budget, les membres du conseil et des divers comités, le rapport annuel du secrétaire-trésorier, M. Raymond Brassard, un message du maire Claude Roussin, des statistiques innombrables, la liste du personnel de l'administration, la liste des organisations oeuvrant dans la municipalité avec les noms des principaux responsables, et même un répertoire téléphonique de numéros importants.

A tout cela, s'ajoute la liste des huit maires, des 10 secrétaires-trésoriers et des 66 conseillers municipaux qui ont joué un rôle depuis que la municipalité est fondée, en janvier 1947.

Ainsi, au bureau de l'hôtel de ville, on est jamais pris au dépourvu quand quelqu'un sollicite un renseignement sur la municipalité.

Activités régulières de loisirs à Château-Richer

par GÉRALD OUELLET

Même si la Commission des loisirs de Château-Richer a enregistré un fort déficit d'opération en 1981, soit \$22,411.34, le conseil municipal a décidé de maintenir les activités régulières de la commission mais tout en apportant certaines modifications aux finances. C'est ce qui ressort d'une assemblée spéciale que tenaient cette semaine les membres du conseil municipal de Château-Richer pour solutionner ce problème.

Pour le moment, le conseil municipal a décidé de maintenir en poste les membres de la Commission des loisirs jusqu'au 31 décembre 1982; leur mandat devait se terminer normalement à la fin d'avril prochain. De plus, la ville de Château-Richer acquittera toutes les factures de dépenses de la commission et ce jusqu'à lundi prochain.

Il s'agit ici d'une volte-face de la part du maire Noël Verreault; il avait fait inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée spéciale de mardi soir à l'item numéro 8 où l'on suggérait presque l'abolition pur et simple des activités de la Commission des loisirs. Comme le laissait entendre hier notre informateur, il semble que l'assemblée d'information que tenait le maire Verreault lundi soir dernier devant 250

citoyens de Château-Richer a quelque peu modifié sa décision quant à l'avenir des loisirs dans sa municipalité.

Le contremaître

Le poste de contremaître des travaux publics à Château-Richer n'est pas une tâche facile, si l'on s'en tient à une décision du conseil municipal de l'endroit: M. Conrad Plante qui avait été nommé à ce poste le 1er janvier dernier vient de se voir remettre ses services par le conseil.

On se rappelle que M. Plante avait été nommé pour remplacer M. Lauréat Paré qui avait à ce moment le titre de chef d'équipe. Suite à la nomination de M. Plante, M. Paré avait été réintégré comme employé au même service.

Les citoyens de Château-Richer devraient normalement connaître le nom du remplaçant de M. Conrad Plante dès aujourd'hui puisque le conseil doit tenir une autre assemblée spéciale ce soir (vendredi) où les membres du conseil municipal seront invités à entériner la nomination de M. R. Verret.

Enfin, suite à la maladie du secrétaire-trésorier, M. François Gravel, le conseil municipal a nommé Mme Lucie Gagnon à titre de secrétaire-trésorière par intérim.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h



Bénévolat

Plus d'une soixantaine d'employés de Bell Canada à Québec ont travaillé bénévolement encore cette année durant la "Soirée de la bougie". Installés dans les locaux de la compagnie sur le chemin Saint-Louis, ils ont répondu aux nombreux appels de la population. On remarque dans l'ordre habituel: Philippe Reid, premier adjoint au bureau d'études, France Tremblay, directrice commerciale, le Bonhomme Carnaval, Louise Cordeau, duchesse de Champlain, et Gilles LeBel, directeur à la transmission.

Avertissement

La circulation sera détournée sur certaines voies publiques de Sainte-Foy demain, entre 18h et 22h, pour permettre le défilé du Carnaval. Il sera interdit de circuler sur le boulevard Saint-Cyrille à l'est de la rue Myrand et sur le boulevard Laurier à l'est de la route du Vallon. Les voitures en provenance de la rive sud devront emprunter le boulevard Henri-IV ou le boulevard Duplessis pour se rendre sur le boulevard Charest. Les citoyens de Sainte-Foy qui se dirigeront vers Québec devront passer par la basse ville à partir de la rue Myrand.

Carnaval

Les activités sur la rivière Sainte-Charles se termineront à 18h, demain, à cause du défilé du Carnaval. Cette suspension des activités consiste en une fermeture complète de tous les services et de toutes les rampes d'accès. Par ailleurs ce soir, à partir de 19h, les patineurs pourront participer à une grande mascarade. Il y sera interdit d'absorber des boissons alcoolisées.

Clinique

La section de la Croix-Rouge de la Côte-de-Beaupré organise une collecte de sang pour lundi prochain au centre Sainte-Anne. 300 donneurs y sont attendus de 14h à 16h30 et de 18h30 à 21h.

Excursion

Le centre social de la Croix-Blanche et le comité des loisirs Saints-Martys organisent pour dimanche prochain, une excursion à la station forestière de Duchesnay. Le départ en autobus aura lieu à 10h30 en face du 960 rue Dessane. Le retour est prévu pour 16h30. Les participants pourront s'adonner au ski de fond ou à la raquette. L'inscription est obligatoire. Les intéressés n'ont qu'à composer 683-3677.

Rencontre

La Fraternité multiculturelle de Québec organise pour demain une rencontre "Emigrants-Québécois" dans le cadre du Carnaval de Québec. Un dîner-brunch sera servi de 17h à 23h au local du 1039 sur l'avenue des Érables. Pour informations, composez 522-1263.

Tissage

Le service des loisirs de Sainte-Foy donnera bientôt à son atelier-école de textile, la "maison Routher", un cours de tissage sur lames multiples. La série aura une durée de cinq semaines et elle commencera le 15 février. Les séances seront tenues tous les lundis de 9h à 12h et de 13h à 16h. Pour s'inscrire à ces cours, il faut composer 657-4232 ou 657-4296.

25% CACTUS GREFFE
pot de 2 1/2"
Rég. 2,95 \$ — SPECIAL 2,21 \$

50% AECHMEA
Rég. 29,95 \$ — SPECIAL 14,97 \$

50% VRISEA
Rég. 14,95 \$ — SPECIAL 7,47 \$

25% KALANCHOE
pot de 5"
Rég. 6,95 \$ — SPECIAL 3,47 \$

50% GERANIUM ODORANT
pot de 4"
Rég. 1,95 \$ — SPECIAL 0,97 \$

25% PEPEROMIA CAPERATA
pot de 4"
Rég. 1,77 \$ — SPECIAL 1,32 \$

25% STREPTOCARPUS
pot de 3"
Rég. 2,95 \$ — SPECIAL 2,21 \$

ENSEMBLE POUR SEMIS À L'INTERIEUR COMPRENANT:

- CAISSETTE 10" x 20"
- SEPARATEUR 60 CELLULES
- TERREAU PRO-MIX
- COUVERCLE TRANSPARENT
- INSTRUCTION

Rég. 7,29 \$ — SPECIAL 5,46 \$

UN LOT DE GROSSES PLANTES
Rég. jusqu'à 49,95 \$
SPECIAL 24,95 \$

VENTE DE FEVRIER
25%
SUR TOUTES LES JARDINIÈRES SUSPENDUES
10 FEVRIER — 28 FEVRIER

FEVRIER, C'EST LE TEMPS DE...

- Planifier votre jardin en rencontrant vos "jardiniers-conseil"
- Faire vos semis: terreau, contenants, semences, accessoires, etc.

VOS JARDINIERS CONSEIL

CENTRE JARDIN HAMEL INC.

4029, boul. Hamel, Ancienne-Lorette
872-9705

2030, boul. des Chutes, Courville
664-0945

Heures d'ouverture: lun., mar., mer., de 9h00 à 17h30; jeu., vend., de 9h00 à 21h00; sam. de 9h00 à 17h00; dim. de 11h00 à 17h00.
Spéciaux en vigueur jusqu'au 28 février inclusivement ou jusqu'à écoulement des stocks.

Vol de \$7,000 à Beauport, hier

Une somme estimée à \$7,000 a été subtilisée, hier après-midi, à la succursale de la Banque Nationale du Canada, située au 4060 boulevard Sainte-Anne, à Beauport, par deux individus qui étaient encore au large, en fin de soirée.

Il était environ 15h55 lorsque les deux voleurs ont fait irruption dans l'établissement bancaire où il y avait un client et une dizaine d'employés au travail. L'un des bandits était armé d'un revolver et l'autre, d'un fusil tronçonné. Ils avaient une tuque baissée sur les yeux qui couvraient des verres fumés et le collet roulé de leur gilet était remonté sur le bas du visage.

L'un des voleurs s'est dirigé dans le bureau du gérant situé près de la porte et il a tenu tout le monde en respect. L'autre a pillé trois tiroirs-caisse et il a glissé l'argent dans son pantalon. Aucun coup de feu n'a été tiré et personne n'a été molesté.

L'enquête menée par les détectives Hugues Bernier et Gérard Miller a établi que les voleurs avaient pris la fuite dans une auto qui avait été volée à Québec, environ une demi-heure avant le hold-up et qui n'avait pas été trouvée, la nuit dernière.

Miracle Mart CORRECTIONS

Veuillez prendre note que des erreurs se sont glissées dans notre cahier publicitaire, distribué dans les foyers le 10 février. Vous auriez dû lire:

Page 1 - Seule la poêle à frire de la batterie de cuisine Mayfair est enduite du fini Silverstone non adhérent.

Page 7 - Le récipient du mélangeur Osterizer est en plastique.

Nous nous excusons de ces inconvenients auprès de notre clientèle.

rotac électronique inc.
2873, chemin Ste-Foy
Ste-Foy 653-7768

fabriqué pour durer

harman/kardon modèle 740
30 watts rms par canal

Rég. 500,00\$ **390,00\$**

affaires urbaines

Nouveau service pour les retraités et les préretraités

L'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et des préretraités (AQDR), section de Québec, vient d'ouvrir un Centre de référence et d'information pour les retraités et pré-retraités de la région.

Le centre, mis sur pied grâce à une subvention du programme fédéral de projets de développement communautaire, ne veut pas se limiter à transmettre de l'information aux retraités et préretraités. Il vise également à aider les gens à régler les problèmes occasionnés par la retraite.

Pour obtenir de l'information ou une aide quelconque, les retraités et les préretraités pourront compter sur l'assistance de deux animateurs et d'une secrétaire. Le Centre de référence et d'information est situé au 578 La Salle, dans la basse ville de Québec. Le numéro de téléphone est 524-8744.

CORRECTION

Chez Eaton, nous nous faisons un point d'honneur de vous offrir une publicité exacte. Une erreur peut toutefois se glisser. Nous nous assurons de prendre aussitôt des mesures adéquates dont celle d'aviser nos clients lors de leurs commandes.

Dans Le Soleil du mercredi 10 février, **Cahier C, page 13** - 25% de rabais sur les skis de fond "en magasin seulement".

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvenient occasionné par cette erreur.

EATON

CORRECTION Avis aux consommateurs

Il s'est glissé une erreur dans nos annonces du 10 au 20 février 1982.

Vous auriez dû lire:

MAXI-AIL
Extrait d'ail combiné
Adrien Gagnon
UNIPRIX

50 comprimés
(au lieu de 100 comprimés)

Avec ce coupon du 10 au 20-02-82
Limite: 3 par client

UNIPRIX

Employés des garderies mécontents à Sainte-Foy

par Vincent CLICHE

Le syndicat regroupant les 10 employés des garderies municipales de Sainte-Foy a dénoncé, hier, au cours d'une conférence de presse, l'attitude méprisante et antisyndicale du conseil de ville qui a décidé, lundi soir, de fermer les quatre haltes-garderies qui fonctionnent depuis sept ans.

Selon les porte-parole de ce syndicat, affilié à la CSN, l'annonce de la fermeture des garderies a surpris à peu près tout le monde.

"Nous percevons cette attitude envers les parents comme en étant

une de mépris parce que, pour les utilisateurs des garderies, il s'agit là d'un service essentiel et qu'on n'abolit pas un tel service sans un minimum de consultation ou, du moins, sans justification", a déclaré le syndicat.

La fermeture des quatre garderies touchera entre 150 et 160 familles de Sainte-Foy.

De plus, pour le syndicat et les salariées, il s'agit d'une manoeuvre de la ville visant à se débarrasser des garderies en accusant le syndicat d'en être la cause.

"En effet, comment peut-on af-

firmer qu'avec les demandes syndicales, le coût d'exploitation des garderies atteindra \$350,000, puisqu'il n'y a pas eu, à ce jour, de véritables négociations", se demandent les dirigeants syndicaux.

Puisque le syndicat ne propose aucun ajout de personnel, ils se demandent si la ville n'inclut pas dans ce chiffre les salaires de deux ou trois super-directeurs de services qui doivent prochainement être engagés à \$55,000 par année.

Enfin, le syndicat trouve aussi passablement inhumain le compor-

tement du conseil municipal dans ce dossier. "Avez-vous déjà reçu votre avis de congédiement par le bulletin de nouvelles de la radio ou de la télévision?", demandent les employées pour expliquer comment elles ont appris la fermeture des quatre garderies.

Les garderies

Les quatre garderies sont situées au centre communautaire, à Saint-Louis-de-France, à Sainte-Geneviève et à Sainte-Ursule.

Elles ont été créées en 1975 et emploient 10 salariées dont deux occasionnelles, et non pas 12, comme l'affirmait le conseil de ville, lundi soir.

Il s'agit plutôt de haltes-garderies. Elles n'ont pas permis du ministère des Affaires sociales et ne sont pas subventionnées.

Leur coût d'exploitation annuel est d'environ \$100,000 et elles s'au-

tofinancent presque en totalité.

Le syndicat

Au cours du mois de janvier 1981, les 10 salariées ont décidé d'adhérer au Syndicat des fonctionnaires municipaux de la ville de Sainte-Foy. Une demande d'accréditation fut déposée en ce sens et le certificat fut accordé le 12 mai 1981 et ce, malgré les contestations de la ville.

Le but des employées en se formant en syndicat était d'obtenir les mêmes conditions de travail que les fonctionnaires municipaux puisque l'employeur est le même.

Selon le syndicat, la ville a refusé de négocier l'intégration de ces salariées à la convention des fonctionnaires et, devant ce fait, il a été obligé de déposer un nouveau projet de convention collective, en novembre dernier.

Jusqu'ici, il n'y aurait eu aucune séance de négociations. Une seule rencontre a eu lieu, soit le 5 février, en présence d'un conciliateur.

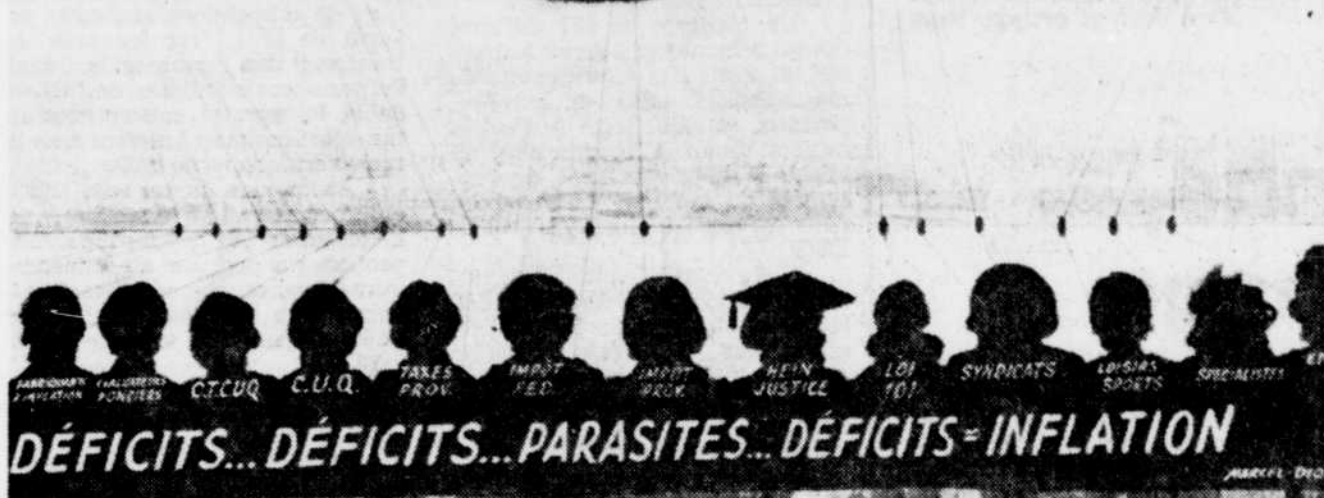
"La partie patronale nous a alors demandé d'expliquer nos demandes, ce que nous avons fait, et nous a promis une contre-proposition d'ici deux semaines. La contre-proposition, nous l'avons eue lundi, et ce, par le biais des médias d'information; c'était la fermeture", d'expliquer les dirigeants syndicaux.

Comité des parents

Au cours d'une réunion, mercredi soir, les parents dont les enfants utilisent les garderies, ont décidé de se regrouper en comité.

Ce comité doit tenter de rencontrer les autorités de la ville pour leur demander d'expliquer et de justifier, si possible, leur décision.

L'HOMME LIBRE DE 1982 AU QUÉBEC



Le citoyen vu par un conseiller municipal

Le conseiller Marcel Dion, de Charlesbourg, a ainsi exprimé sa vision de l'homme libre de 1982, au Québec. L'illustration a été montrée aux membres de la Communauté urbaine de Québec, lors d'une réunion tenue à Charlesbourg.

Congé imprévu pour des écoliers du quartier Laurentien

par Vincent CLICHE

Les 450 enfants qui fréquentent les écoles Champigny, St-Ange et Jouvence, dans le quartier Laurentien-Sud, à Sainte-Foy, bénéficieront d'un congé imprévu lundi.

En effet, les comités d'école ont demandé à tous les parents de garder leurs enfants à la maison cette journée-là pour protester contre l'inaction du ministère de l'Éducation dans le dossier concernant les déficiences des locaux scolaires dans ce quartier.

Selon les comités d'école, lundi sera une journée de sensibilisation aux problèmes scolaires dans Laurentien-Sud. En plus du boycottage des cours, il y aura une conférence de presse à l'école Champigny, à 11h, et le soir, une rencontre d'information à l'intention des parents est prévue, à compter de 19h30 à l'école Champigny.

Les comités d'école donnent avis qu'il s'agit là d'un premier geste pour alerter l'opinion publique et les ins-

tances politiques.

Ils veulent ainsi dénoncer le refus du ministère de l'Éducation d'autoriser la construction d'une école primaire de 10 classes dans le secteur Champigny, projet qui avait pourtant été accepté par le même ministère en mai 1981.

Ils veulent aussi dénoncer les déficiences de locaux et de services, de même que la mauvaise localisation des écoles actuelles Champigny et St-Ange, deux écoles anciennes (de type "école de rang") qui ne répondent plus aux besoins de l'enseignement moderne.

Enfin, les comités d'école veulent, par ce geste, confirmer la volonté de l'ensemble des parents d'utiliser tous les moyens de pression appropriés pour obtenir la construction d'une école qui est d'une importance primordiale pour régler le problème de sous-développement scolaire et communautaire du secteur Champigny.

Deux Montréalais arrêtés après avoir cambriolé 3 maisons

par Lucien LATULIPPE

Deux Montréalais de 19 ans ont été arrêtés à Sainte-Foy par des policiers de cette ville, hier après-midi. Ils venaient de cambrioler trois maisons du quartier Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle et du butin estimé à \$8,000 a été trouvé en leur possession.

L'enquête a révélé que les deux suspects étaient arrivés par autobus vers l'heure du midi et qu'ils devaient retourner à Montréal par le même chemin, vers 16h. Elle a également dévoilé que l'un des jeunes gens était recherché par la police de l'Ontario.

Les deux suspects n'en seraient pas à leurs premières visites éclair à Sainte-Foy. Depuis deux semaines, ils seraient venus six fois pour cambrioler des maisons, retournant le même jour dans la métropole pour disposer de leur butin qui pourrait ainsi atteindre une valeur de \$50,000.

Le coup de filet d'hier est une spécialité de l'équipe de prévention de la police de Sainte-Foy que dirige le sergent Claude Grégoire. Toujours à l'affût, des membres de cette brigade ont remarqué les deux jeunes gens qui déambulaient sur la rue Moreau, avec chacun un sac Adidas à la main.

Le policier Claude Gagné a réussi à en attraper un, mais l'autre a pu filer. En fouillant le sac du suspect, il a trouvé le butin volé et un billet d'autobus de retour pour Montréal.

Tout en conduisant le suspect au poste, l'agent Gagné a fourni l'information du billet d'autobus à des confrères et c'est ainsi que le second suspect a été arrêté à la gare d'autobus de Sainte-Foy par les détectives Jean-Guy Caron et François Gagné.

Les trois maisons cambriolées, hier, sont situées sur les rues Moreau, Montbray et Des Plaines. Le butin volé est constitué d'argent, de bijoux et d'un manteau de fourrures. Lors de voyages antérieurs, les deux jeunes Montréalais auraient dérobé deux autres manteaux de fourrures, en plus d'argent et de bijoux.

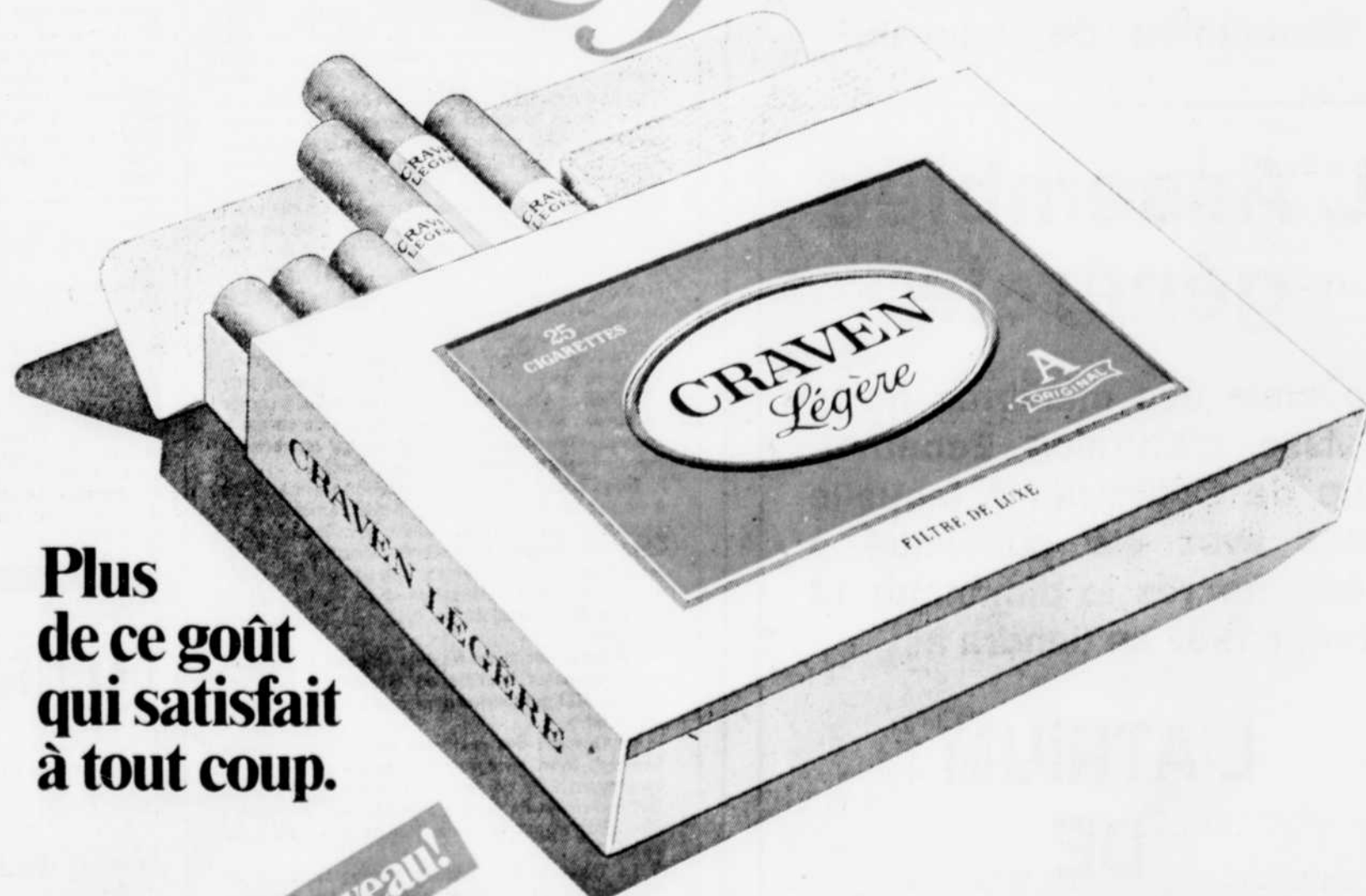
La police de Sainte-Foy a laissé entendre que cette façon de procéder des cambrioleurs de maisons existait depuis un certain temps et que bien des villes s'en plaignent, même des cités ontariennes.

Les deux suspects devaient être mis en accusation au palais de justice de Québec, ce matin, et des policiers de l'OPP devaient venir les cueillir dès cet après-midi.

Avant d'allumer une autre cigarette, goûtez une

CRAVEN

Légère



Plus de ce goût qui satisfait à tout coup.

Nouveau!

CRAVEN Légère

Une plus grande satisfaction pour votre bon goût.

Desjardins se tiendra aux côtés de toute caisse d'entraide qui en fera la demande

par Jean-Charles GRENIER

Le Mouvement Desjardins présentera des offres à toutes les caisses d'entraide économique qui en feront la demande et aucune de celles-ci ne sera laissée à son sort.

C'est la réplique qu'a servie, hier, au cours d'un entretien téléphonique, le président Raymond Blais de la Confédération des caisses populaires qui a commenté alors les propos soutenant que le Mouvement Desjardins ne voulait qu'écraser l'entraide de ses plus belles caisses, à la veille du 14 février, journée où les entraideistes seront appelés à juger du plan de relance Dugal.

Ainsi, Raymond Blais a répété que les caisses d'entraide, qui en feront la demande, se verront présenter une offre après l'étude de leurs livres. Cette offre s'inspirera de celle conclue à Beauce-Nord et consistera dans le cas des caisses viables en un projet de fusion. Dans le pire des cas, il s'agira

d'une liquidation. Mais là encore, le président Blais a soutenu que si Desjardins en venait à une telle conclusion, il n'abandonnerait pas les seuls membres à la liquidation mais que le mouvement de Lévis fournirait son appui technique.

Raymond Blais a soutenu que le modèle de règlement, intervenu à Beauce-Nord, dans les variantes correspondantes à l'état des caisses, sera proposé à toutes les caisses qui le demanderont et dont la situation n'exige pas une liquidation.

Plan Dugal

Le modèle de Beauce-Nord n'apparaît pas cependant la solution la plus favorable aux yeux de la Fédération des caisses d'entraide économique. En effet, celle-ci estime qu'en dépit de son engagement de retourner 100 pour 100 du capital social, la solution Desjardins demeure moins avantageuse en terme pé-

niaire que le plan Dugal qui tire certains de ses arguments des crédits d'impôt consentis par le gouvernement québécois pour une valeur globale de quelque \$90,000,000.

C'est ainsi qu'après la Caisse d'entraide de Sainte-Foy dont le manque à gagner pour l'ensemble des membres serait de quelque \$3,000,000,000 au minimum sur une période de trois ans dans le cas où une solution du type Beauce-Nord serait appliquée, la fédération a-t-elle évalué dans les mêmes proportions les pertes qui seraient subies à la Caisse d'entraide économique de l'Assomption dans la région de Montréal.

Cette caisse tient une réunion ce soir, au cours de laquelle, elle envisagera une éventuelle fusion avec les caisses pops.

Par ailleurs, les caisses pops n'ont pas mené d'autres approches, au cours de la journée d'hier, se contentant de poursuivre les négociations

entreprises avec certaines caisses d'entraide dont Chauveau, Rimouski, Beauce-Sud, l'Assomption.

Néanmoins, à Chicoutimi, les dirigeants de l'entraide doivent faire savoir, aujourd'hui, qu'ils ont jugé insatisfaisante l'offre de Desjardins. Par ailleurs, d'autres dirigeants de caisses d'entraide font connaître à tour de rôle leur foi dans le projet de relance Dugal.

Claude Ryan

Enfin, le chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, a dévoilé hier, au cours d'une émission radiophonique, son appui au plan de relance Dugal au sein de la Caisse de Lachute dont il est membre.

Il a cependant pris soin, devant les interrogations des journalistes, de préciser que "pour les autres caisses, les sociétaires devront prendre leurs

responsabilités. Des situations différentes existent d'une caisse à l'autre et je pense, à poursuivre le chef libéral,

que les sociétaires de chaque caisse seront capables de prendre leurs responsabilités, dimanche prochain".

Transport des marchandises Ottawa réaménage ses subventions

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Le gouvernement fédéral réaménagera l'enveloppe d'environ \$135 millions de subventions destinées d'ici à cinq ans au transport des marchandises dans l'Est du Québec (Rive-Sud) et les Maritimes.

Un montant de \$31 millions, devant normalement servir à abaisser les tarifs des mouvements de marchandises intra et extra-régionaux, sera réaffecté à d'autres projets visant à rendre plus efficace le développement de l'ensemble du système de transport, dans les régions situées à l'est de Lévis.

C'est ce qu'a annoncé au SOLEIL le député fédéral de Bellechasse, M. Alain Garant, en précisant que cette restructuration des subventions a pour objectif "de mieux tenir compte des besoins de transport spécifiques à chacune des régions concernées".

Ainsi, les provinces maritimes ont exprimé le désir d'utiliser les fonds réaffectés à la poursuite d'un plan d'amélioration routière.

Services aériens et maritimes

En ce qui concerne l'Est du Québec, M. Garant a expliqué que les ministères des Transports et de l'Expansion économique régionale ont entrepris l'examen de divers projets et des grandes lignes d'intervention, afin de redéployer les \$31 millions retenus pour les années s'échelonnant de 1982 à 1987.

Pour la rive sud de l'Est du Québec, le nouveau plan d'aide "visera principalement à renforcer les services aériens et maritimes de la région", a indiqué le député de Bellechasse.

Il a toutefois précisé que le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, entend poursuivre sa consultation avec les députés de la région, de façon à déterminer la meilleure utilisation possible de la partie des fonds de \$31 millions à être réaffectés dans l'Est du Québec.

Selon M. Garant, cette région a des besoins particulièrement

croissement rapide de nouveaux fonds gouvernementaux pour le transport des marchandises.

Réductions de l'aide tarifaire

Le montant de \$31 millions proviendra d'un ajustement des taux de subventions accordées en vertu de la loi sur les taxes de transport des marchandises dans les provinces maritimes, de 1937, et de la loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique, de 1969.

A compter du 1er avril 1982, on procédera à une réduction de 15 à 12,5 pour 100 des taux de subvention s'appliquant au transport intra-régional des marchandises, puis à une seconde réduction de 12,5 à 10 pour 100, à partir du 1er avril 1983.

D'autre part, le niveau minimum des factures admissibles aux subventions passera de \$10 à \$50, dans le cas des expéditions intra-régionales et de \$50 à \$100, dans le cas des subventions au transport vers l'Ouest des produits sélectifs.

Ces minimums applicables à toutes les expéditions, seront ajustés annuellement, pour tenir compte de l'inflation. Mais la réduction des taux de subvention, qui s'élèvent de 30 à 50 pour 100 des produits sélectifs, ne s'appliquera pas aux expéditions vers l'Ouest.

Faible répercussion

Selon le député libéral de Bellechasse, la réduction des subventions au transport des marchandises résultant du réaménagement de \$31 millions n'aura que peu d'effet sur le coût final des marchandises produites dans la région de l'Est du Québec.

Il a remarqué à ce sujet que les coûts de transport ne représentent habituellement qu'un faible pourcentage du prix de vente des produits manufacturés, soit environ 7 pour 100. Ainsi donc les réductions projetées ne s'établiraient qu'à 5 pour 100 de ce pourcentage de 7 pour 100 des coûts de transport.

A titre d'exemple, il a mentionné que l'effet des changements sur le prix des expéditions de bois de pulpe ne sera que d'un ordre de .07 à 1 pour 100.

La femme sur le marché du travail L'action positive dans l'embauche, mesure peu coûteuse de rattrapage

par Helene BARIL

Parce qu'il s'agit d'une mesure peu coûteuse, la ministre de la Condition féminine, Pauline Marois, ne comprend pas pourquoi la Chambre de commerce du Québec s'oppose à l'action positive dans l'embauche. Car une telle mesure est toujours pour elle la solution pour rattraper le retard des femmes sur le marché du travail.

Invitée hier par les étudiants de la maîtrise en administration de l'université Laval, Mme

Marois n'a toutefois pas caché que sur une base volontaire, un programme d'action positive — elle refuse le nom discrimination positive — dans l'entreprise privée aurait beaucoup moins d'effet que s'il était imposé.

Dans un message d'appui à la politique de compressions budgétaires, la Chambre de commerce a souligné récemment au gouvernement québécois qu'il serait contre-indiqué, actuellement, d'imposer la discrimination positive à

une économie déjà écrasée par les contraintes.

Le gouvernement n'entend pas, cependant, obliger l'entreprise privée à embaucher une femme, entre deux candidats ayant les mêmes compétences. La solution, a indiqué hier Mme Marois, sera probablement d'essayer pendant un bout de temps un programme d'action positive sur une base incitative. Elle a réitéré qu'à la reprise de la session, des amendements à la charte des droits et libertés seront proposés pour permettre

l'application d'un programme d'action positive.

Se démarquer

Aux futures gestionnaires et chefs d'entreprises qui composent son audience, la ministre a souligné que leur rôle était de conserver leurs caractéristiques féminines dans l'exercice de leurs fonctions. Il est trop tentant, a-t-elle dit, de copier les modèles masculins surtout dans un secteur où les femmes sont rares ou que le modèle à suivre n'est rien de moins que Marie Curie.

La vision sociale différente des femmes, leurs particularités, ne peuvent que bonifier le monde dans lequel nous vivons, a fait remarquer la ministre.

Plus de femmes que dans "son temps" sont inscrites au MBA, le nombre de femmes cadres augmente, des



La ministre Pauline MAROIS

changements timides se sont amorcés. A trop petits pas, au goût de Mme Marois. Ces progrès, selon elle, n'éclipsent pas la réalité statistique: les femmes sont pauvres, occupent des emplois peu valorisants et sous-payés, et sont toujours les premières victimes des conditions économiques difficiles. C'est pourquoi, dit-elle,

la notion de compétition doit avoir un sens collectif pour les femmes "de carrière". "Pour faire avancer la cause des femmes, une ministre, une gestionnaire, une simple travailleuse ne peuvent rien, individuellement."

Temps partiel

Concernant les emplois à temps partiel, Mme Marois se pose de nombreuses interrogations, surtout qu'il est tentant, en période de restrictions budgétaires, de favoriser l'augmentation de ce type d'emplois.

Pour elle, augmenter le nombre d'emplois à temps partiel peut-être favoriserait progressif des femmes sur le marché du travail mais d'un autre côté, ça leur bloquerait l'accès à des postes supérieurs.

Déjà, a-t-elle dit, beaucoup plus de femmes que d'hommes occupent des emplois à temps partiel, concentrés surtout dans le secteur des services où les salaires sont en-deçà de la moyenne, les avantages sociaux moindres ou inexistant.

Le concept est intéressant, admet-elle, et plusieurs femmes l'approuvent. Sa plus grande réticence, c'est qu'il vient confirmer la double tâche des femmes: la famille et le travail.

Ce partage traditionnel des responsabilités est la première chose qu'il faut changer, selon elle. C'est une mauvaise donnée de base, de dire Mme Marois, que de trouver les femmes plus aptes à s'occuper des enfants. Car une fois ses responsabilités biologiques assumées, la femme n'est pas plus habile que l'homme à donner aux enfants un milieu de vie. Et c'est fondamental, pour Mme Marois. "Le jour où on aura compris ça, on n'aura plus besoin d'un ministre à la condition féminine."

NASHUA CANADA LIMITED Communiqué

Effectif immédiatement, Robert B.M. Jameson, président et directeur général de Nashua Canada Limited, annonce la restructuration de la compagnie à travers le Canada. Ceci, à la suite du récent communiqué émis par W.E. Conway, président de Nashua Corporation, New Hampshire, annonçant la fin de la production des machines à copier aux E.-U., et l'utilisation d'une nouvelle source d'approvisionnement pour les machines à copier. Dans le même communiqué, M. Conway déclarait, "Au moment où nous nous sommes lancés dans une telle production, nous n'avions à notre disposition aucune source établie de machines à copier de bureau; ce qui nous obligeait à produire des machines, ou risquer de ne pas avoir une bonne gamme d'équipement à notre disposition. Cela n'est désormais plus le cas: des machines de bonne qualité sont, d'une façon générale, désormais offertes."

Nous avons entamé de sérieuses négociations en vue d'un nouvel approvisionnement supplémentaire de machines à copier. Cela nous permet d'arrêter la production de machines à copier de bureau aux E.-U., et nous dégage de ce qui a constitué une importante saignée sur nos bénéfices au cours des trois dernières années.

Nous continuerons la fabrication de machines à copier au Mexique et au Brésil, ainsi que de fournir les services d'ingénierie qui s'imposent."

Le changement mentionné ci-haut va permettre à Nashua de concentrer ses efforts à l'expansion de la commercialisation et de la distribution sur le plan mondial de ses systèmes de machines à copier.

Le siège social de Nashua Canada Limited et les principales facilités de fabrication qui emploient 300 personnes demeurent à Peterborough, en Ontario.

La Division des systèmes de Nashua Canada Limited, avec succursales à travers le pays et employant 250 personnes, demeure à Toronto. Cette division ne rendra plus compte, et ne sera plus dirigée par le personnel de direction basé aux E.-U.

La Division des produits photographiques de Nashua Canada Limited, elle, demeure à Saskatoon, en Saskatchewan, et son personnel continuera de rendre compte aux mêmes autorités qu'avant.

Cette restructuration permet à Nashua Canada Limited d'utiliser plus efficacement ses ressources de direction dans les différents domaines englobant systèmes, produits et ordinateurs, tout en poursuivant son rôle de leader dans le domaine des produits graphiques, bandes et étiquettes, ainsi que celui des produits photographiques sur l'ensemble du marché canadien.

NASHUA

CAISSE D'ENTRAIDE
ECONOMIQUE DE CHAUEAU
6780, 1^{re} AVENUE CHARLESBOURG, P.Q.
G1H 2W8
TEL. 626-8546

MESSAGE IMPORTANT

à tous les membres de
la Caisse d'Entraide
Economique de Chauveau

L'Assemblée générale

spéciale des membres de la
Caisse d'Entraide Economique
de Chauveau à laquelle
vous avez été convoqué à
14:00 heures le dimanche 14
février 1982 se tiendra à

L'ATRIUM
DE
CHARLESBOURG

5555, 3^e Avenue ouest
Charlesbourg, (Québec)

au lieu du
Castel Bellevue de Loretteville.

Assurance-vie
Desjardins

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SPÉCIALE

AVIS est par la présente donné que L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SPÉCIALE des membres de l'ASSURANCE-VIE DESJARDINS sera tenue le mercredi 24 mars 1982, à 14 h 30, à la Salle Maisonnette de la Place-des-Arts, à Montréal, pour recevoir et considérer le rapport annuel de la compagnie et le rapport des vérificateurs, pour procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs, pour ratifier le règlement 1-C qui abroge le règlement 1-B, lequel établit le nombre des administrateurs de la compagnie, pour ratifier le règlement 1-D qui modifie l'article 25 du règlement 1-A, lequel décrit les responsabilités du président; pour ratifier les décisions prises et les actes posés par les administrateurs et dirigeants de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle spéciale; pour discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'Assemblée.

Lévis, le 12 février 1982 Le secrétaire de la compagnie
Michel St-Cyr

bestiaux

MONTREAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal cette semaine comprenaient 816 bovins, 1,331 veaux et 57 porcs.

Les prix s'établissaient ainsi: Vaches: D1, D2: \$45-48.75; D3, D5: \$35-46. Taureaux: \$51-60. Veaux: de choix: \$95-118; bons: \$80-95; moyens: \$60-80; communs: \$40-60. Veaux de remplacement: bons: \$80-113; moyens: \$67-79. Truies: \$37.25-40 (sur pied).

Prix moyen du porc ontarien, lundi: \$73.09; mardi: \$69.60; mercredi: \$67.18.

le dollar

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 1-100 et cotait \$1.2110 contre la devise canadienne. La livre sterling a cédé 1 27-100 à \$2.2345. A New York, le dollar canadien était inchangé à \$0.8258 et la livre en baisse de 1 3-50 à \$1.8452.



TransCanada PipeLines Limited

AVIS DE DATE DES INSCRIPTIONS POUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée annuelle de TransCanada PipeLines Limited est convoquée pour le 27 avril 1982 à 10h du matin, heure avancée de l'Est. Elle se tiendra dans le Concert Hall de l'hôtel Royal York, à Toronto, Ontario.

Seules les personnes inscrites comme actionnaires ordinaires de la compagnie à la fermeture des bureaux, le 19 mars 1982, date d'arrêt des inscriptions fixée par le conseil d'administration, auront le droit d'assister et de voter à cette assemblée annuelle ou de s'y faire représenter par procuration.

Toronto (Ontario), le 10 février 1982
PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le Secrétaire général
D. M. Johnston

Comment jouer à la Bourse

par André MAHEUX
(collaboration spéciale)

Vous possédez suffisamment d'économies pour acheter, selon votre choix, une maison ou un terrain, pour ouvrir un compte d'épargne dans une banque ou spéculer sur l'or. Cependant, un bon investissement sur le marché des valeurs mobilières peut faire fructifier votre capital plus rapidement que dans une banque ou un placement immobilier.

En effet, comme l'explique M. Gustave Boudreault de la firme Lévesque-Beaubien Inc., "j'achète

firmes sont présentes à Québec et grâce à un réseau d'informaticiens, elles peuvent garantir la rapidité d'exécution des opérations boursières. "Avec ce système, indique M. Jobin, c'est aussi rapide de Québec à New York qu'à partir de Greenwich Village."

Pour effectuer ces opérations, les maisons de courtage s'appuient sur leurs services d'étude et de recherche. Chez Lévesque-Beaubien, 12 économistes analysent quotidiennement l'état du marché et de l'économie. Toutefois, selon M. Jobin, "il ne faut pas que le client se fie à 100 pour 100 à son

bilières à partir d'un REER autogéré. Vous avez même la possibilité d'intégrer à ce portefeuille un REA, en autant que la contribution totale aux deux régimes ne dépasse pas 20 pour 100 de vos revenus annuels.

Un portefeuille bien rempli

Le marché boursier comporte des risques. Si vous vous contentez d'investir dans un seul type d'actions, votre placement est à la merci des moindres fluctuations du marché et soubresauts de l'économie qui lui font perdre de la valeur: votre bateau risque de couler à la moindre tempête.

Afin de minimiser ces risques et multiplier vos chances de rendement, il est préférable de diversifier vos placements. Vous vous constituez alors un portefeuille de valeurs.

Cependant, M. Marc Jobin précise qu'il faut investir un montant appréciable: \$2,000 par exemple, c'est trop petit. Selon lui, \$20,000 représente un minimum; voici comment il propose de répartir cette somme dans un "portefeuille type":

— \$2,000, soit 10 pour 100, en obligations du gouvernement du Canada qui garantissent une sécurité au portefeuille;

— \$3,000, soit 15 pour 100, en d'autres obligations, corporatives, municipales ou du Québec;

— \$2,000, soit 10 pour 100, en actions privilégiées, à haut rendement;

— \$3,000, soit 15 pour 100, en actions privilégiées convertibles en actions ordinaires;

— \$7,000, soit 35 pour 100, en actions de compagnies majeures; le REA peut éventuellement constituer cette partie;

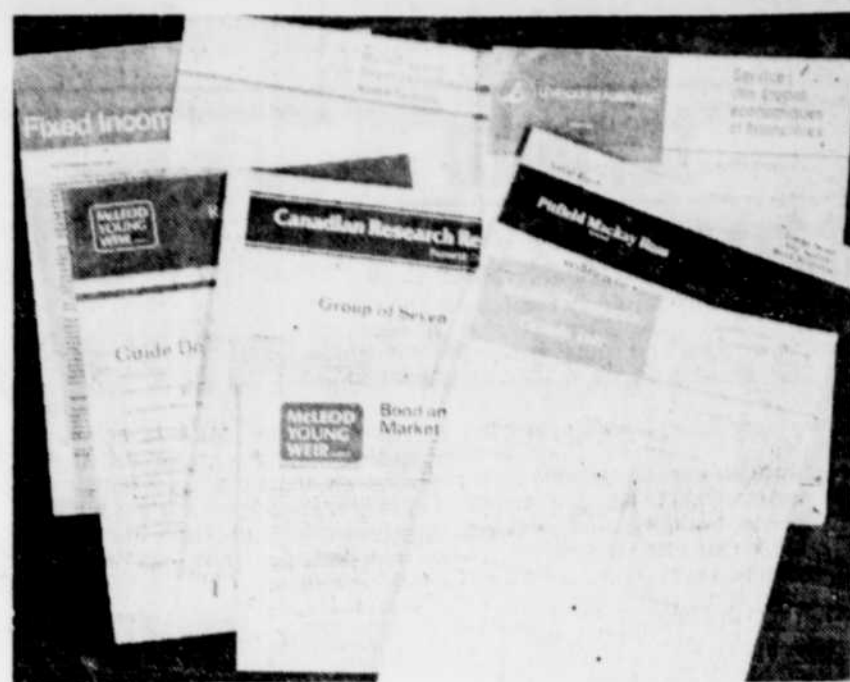
— \$3,000, soit 15 pour 100, en valeurs très spéculatives et risquées, comme des actions de compagnies juniors d'exploration minière ou des options.

Enfin, pour bien faire les choses, vous pouvez répartir géographiquement vos placements sur plusieurs marchés boursiers, soit à Montréal, Toronto et New York.

Comprendre la Bourse

De la Bourse d'Amsterdam à Wall Street, la Bourse est maintenant une institution bien établie dans notre économie. Pendant plus de 100 ans, elle en a épousé les moindres mouvements, dans la prospérité comme dans la dépression.

Pour reprendre les mots du président de la Bourse de Montréal, il convient de voir dans la Bourse à



Afin de guider leur clientèle sur les marchés boursiers, les maisons de courtage publient les nombreuses analyses de leur service d'étude et de recherche. Cependant, M. Marc Jobin de la firme Dominion Securities Ames prétend que le client devrait se montrer assez critique à l'égard de telles analyses.

la fois un thermomètre et un instrument de l'économie. Un instrument qui irrigue d'un flux continu l'économie et satisfait les besoins en capitaux des entreprises. Un instrument qui permet au gros comme au petit investisseur de faire fructifier ses épargnes.

En tant que levier et reflet de

l'économie, la Bourse nous concerne tous. A défaut de pouvoir l'utiliser, il faut du moins en comprendre le fonctionnement. Et sur ce dernier point, "il n'y a pas de mystère", selon M. Gustave Boudreault, "c'est basé sur l'offre et la demande en fonction du rendement sur l'argent investi".

LE MARCHÉ BOURSIER DÉMYTHIFIÉ (FIN)

pour \$15,000 d'actions qui me rapportent des dividendes en attendant de pouvoir les revendre \$20,000". Le jeu de l'offre et de la demande sur le marché boursier présente de telles opportunités parfois à brève échéance.

Vous décidez alors d'en profiter en "jouant" à la Bourse. Mais n'allez pas le faire directement à la Bourse, comme ces deux chauffeurs de taxi qui sont allés risquer leurs substantielles économies sur le parquet de la Bourse de Montréal, profitant d'un nouveau règlement autorisant les membres individuels. Ils ont abandonné la partie après quelques semaines. Adressez-vous plutôt aux spécialistes du marché boursier, les courtiers.

Des intermédiaires indispensables

Le marché des valeurs mobilières est si vaste et spécialisé que les courtiers, les "stock brokers" en anglais, ont été amenés à jouer un rôle déterminant. Ce sont d'abord de véritables marchands de valeurs car les maisons de courtage distribuent dans le public les nouvelles actions émises par les compagnies. Ensuite, sur le marché boursier, le courtier ou agent de change sert d'intermédiaire entre les acheteurs et vendeurs de titres. En retour, la maison de courtage perçoit une commission de 1.5 pour 100 à 2.5 pour 100 sur chacune des opérations.

Les plus importantes maisons de courtage offrent un large éventail de services à leur clientèle. La firme Lévesque-Beaubien de Montréal, par exemple, possède un réseau d'une quinzaine de succursales qui donne accès à la plupart des marchés boursiers nord-américain et européen.

Mais les firmes plus modestes ont aussi leur raison d'être. Selon M. Marc Jobin, représentant de la firme Dominion Securities Ames à Québec, "les avantages et qualités des maisons de courtage plus petites se situent au niveau de la spécialisation d'un secteur donné du marché".

Près d'une vingtaine de ces

courtier parce qu'il est plus influencé par le court terme".

Peut-être, mais la confiance est nécessaire, de rappeler M. Boudreault, car "le client a difficilement accès à toute l'information économique et financière". Par contre, il considère que le client doit bien se connaître et sache évaluer ses besoins et ses moyens. "Quand il saura tout cela", conclut M. Boudreault, "on va pouvoir lui gérer son portefeuille".

Des régimes fiscaux rentables

Une manière opportune de vous introduire sur le marché boursier est de profiter de certains régimes fiscaux, en particulier le REA et le REER autogéré. Vous faites ainsi d'une pierre deux coups puisque vous réduisez vos impôts tout en affectant des placements rentables.

Avec le régime d'épargne-actions (REA), vous pouvez réduire d'impôts jusqu'à 20 pour 100 de votre revenu annuel en placement, sans excéder 1,500 dollars. Pour bénéficier de cette déduction, vous devez ouvrir un compte spécial chez votre courtier et n'investir que dans les actions ordinaires nouvellement émises, donc sur le marché primaire, par des compagnies canadiennes dont le siège social ou la majorité des employés se trouvent au Québec.

Cependant, le REA ne concerne que l'impôt provincial et ne permet pas de diversifier vos placements.

Par contre, le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) autogéré vous autorise à différer vos impôts fédéral et provincial sur une partie de votre revenu annuel, soit 20 pour 100 et pour un maximum de \$5,500. Le REER autogéré, comme son nom l'indique, vous oblige à suivre de près vos propres affaires, à la différence du REER ordinaire qui est géré totalement par les institutions financières.

Vous pouvez donc profiter de l'occasion pour monter votre propre portefeuille de valeurs mo-

Le MBA: ambitieux et bien rémunéré

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — Ils ont en moyenne 35 ans, une rémunération médiane dans les \$40,000 et visent ultimement les postes de haute direction dans l'entreprise. Ces oiseaux rares qui ne cachent pas leur ambition à occuper des postes de commande et misent sur leur compétence et leur rendement pour y parvenir ont un autre point en commun: ils détiennent dans leurs poches un diplôme en administration. Ce sont les MBA issus de nos universités québécoises.

Pour l'employeur, ils coûtent en moyenne \$49,000 par année pour ceux qui ont moins de cinq ans d'expérience et quelque \$75,000 pour les plus vieux qui ont dépassé les 12 ans d'expérience. Rien d'étonnant alors à ce qu'on les retrouve surtout dans les entreprises de plus de 50 employés (75 pour 100) et de façon encore plus significative dans celles de plus de 250 employés.

Ce ne sont là que quelques-uns des aspects d'une étude sur la rémunération des diplômés du MBA réalisée sous la commandite de l'Association des MBA du Québec (AMBAQ) et des HEC par les professeurs Jean-Marie Toulouse et Michel Tremblay auprès des gradués québécois des écoles d'administration.

Réalisée au cours du mois de décembre dernier — environ 200 questionnaires ont été retournés sur les 600 expédiés — l'étude démontre également que ces jeunes cadres oeuvrant pour près de la

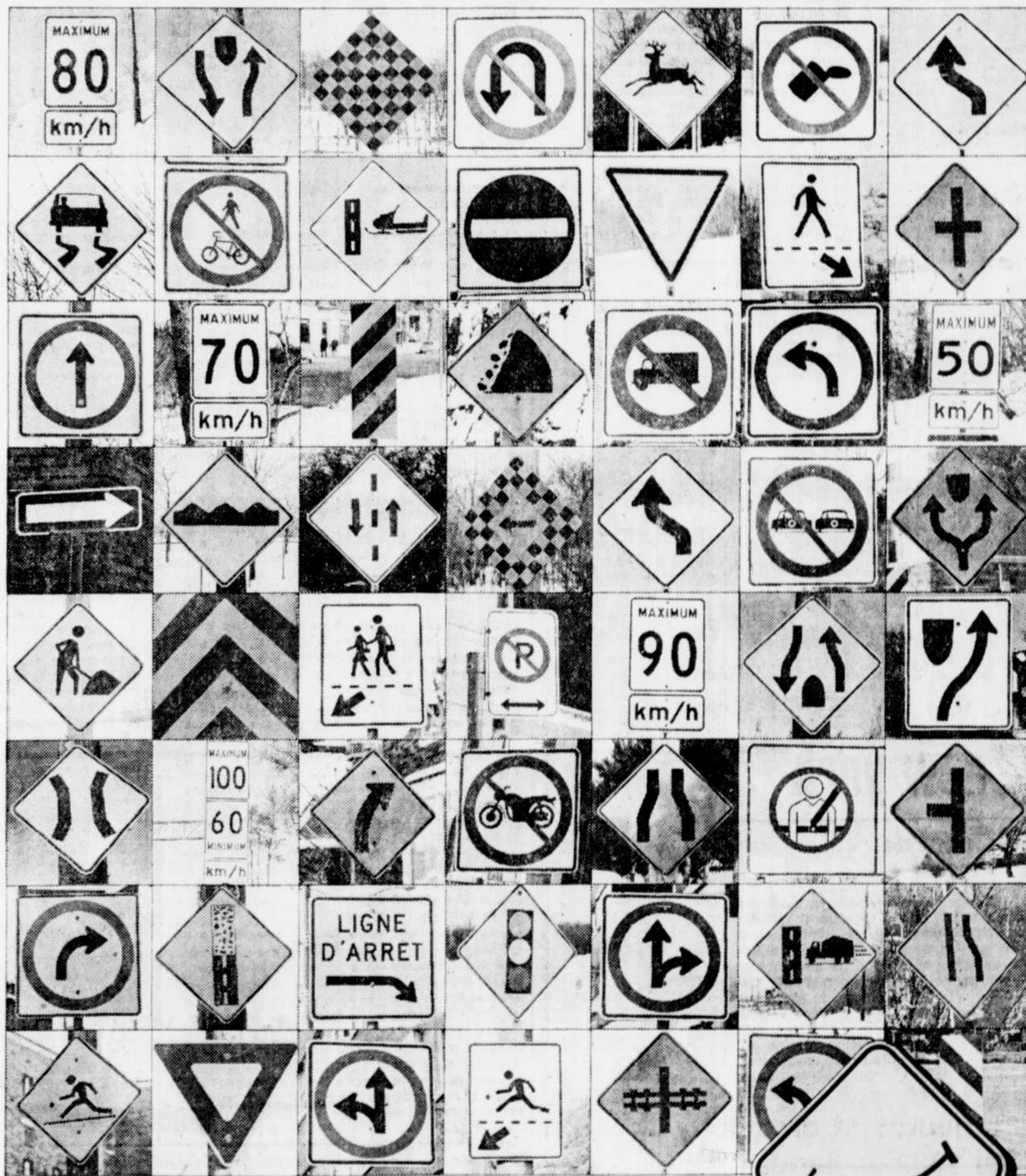
moitié au niveau de la direction générale de l'entreprise sont des hommes dans 94 pour 100 des cas et travaillent en français (81 pour 100).

Ils sont mariés et leur conjoint travaille également pour plus de la moitié d'entre eux ajoutant ainsi en moyenne plus de \$20,000 au revenu familial annuel. Ils sont donc particulièrement friands des abris fiscaux et 75 pour 100 les utilisent pour tenter de calmer les appétits du fisc. A plus de \$50,000, chaque tranche de \$1,000 additionnelle de salaire ne leur laisse en effet que \$420 lorsque l'impôt a terminé sa ponction, soulignait d'ailleurs un spécialiste d'une firme comptable montréalaise, M. Pierre Laflamme, au colloque sur la rémunération des MBA de l'AMBAQ, hier.

Lorsqu'ils sont interrogés sur les facteurs auxquels l'entreprise devrait accorder le plus d'importance quant à leurs augmentations de salaires, ils identifient, dans l'ordre, le rendement, puis les responsabilités et enfin, leurs besoins matériels (coût de la vie) comme les trois plus importants critères. Ils seraient même prêts à risquer environ 20 pour 100 de leur rémunération sur leur rendement personnel / ou celui de l'unité de travail dont ils sont responsables.

Dans la majorité des cas, (78 pour 100), leur revenu en 1981 correspondait à ce qu'ils s'étaient fixé comme objectif. Quant à 1982, c'est une augmentation de 14.8 pour 100 qu'ils envisagent.

LE NOUVEAU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Depuis le début de l'année, graduellement, le nouveau Code de la sécurité routière est mis en vigueur au Québec. Déjà certains règlements sur l'immatriculation et le permis de conduire sont mis en application; d'autres, comme ceux concernant la circulation, le seront à compter du 1^{er} avril. Anciennement appelé code de la route, le Code de la sécurité routière a été conçu dans le but d'améliorer la qualité de la vie. En effet, mis à part le niveau inacceptable qu'a atteint le problème des accidents de la route au Québec, le manque de sécurité sur nos routes entraîne des conséquences néfastes au bien-être de tous et chacun: le stress, le bruit, l'inquiétude face à la sécurité de nos enfants.

Le Code de la sécurité routière prescrit de nouvelles mesures, par exemple, au sujet de la ceinture de sécurité; de nouveaux règlements, telle l'augmentation des amendes

pour excès de vitesse selon la gravité de l'infraction.

Mais des lois et des amendes ne peuvent, à elles seules, résoudre le problème des accidents routiers. La décision de conduire avec compétence et prudence, c'est nous seuls qui la prenons, tout comme nous choisissons de prendre soin de notre santé. Le Code de la sécurité routière nous concerne tous: conducteurs, passagers, piétons... C'est à nous de le respecter pour mieux vivre. Afin de bien connaître les changements apportés par le nouveau Code, vous êtes invités à suivre attentivement les informations publiées dans les journaux, ou encore, à communiquer avec le Centre de renseignements de la Régie, à l'un des numéros suivants:

Région de Québec: 643-7620
Région de Montréal: 873-7620
Ailleurs au Québec: 1-800-361-7620

BIEN SE CONDUIRE POUR MIEUX VIVRE

Régie de l'assurance automobile du Québec

denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, no 92, \$4.11 le kg; no 93, \$4.13 le kg; prix de vente, \$4.13 le kg; prix moyen du grossiste

au détaillant: \$4.42 le kg.
Fromage cheddar: blanc, \$1.92; coloré, \$1.93.

Poudre de lait écrémé: No 1, sac de 25 kg, \$2.46 le kg; pour nourrissement, \$1.40 à \$1.45 le kg; lait de beurre en poudre: \$1.80 à \$1.90 le kg; pour nourrissement: \$1.25 à

\$1.30 le kg; petit lait en poudre: \$0.37 à \$0.44 le kg; petit lait de nourrissement: \$0.30 à \$0.32 le kg.

Oeufs: prix moyens des grossistes aux détaillants, boîte d'une douzaine, A-extra-gros, \$1.27 à \$1.30; A-gros, \$1.19 à \$1.20; A-moyens, \$1.08 à \$1.10; A-petits, \$0.83.

C'est au tour de l'Ontario de défier le fédéral



Yves Bernier
radio-télévision

Après la Colombie-Britannique, c'est au tour de l'Ontario de défier Ottawa. Légale ou pas, la télévision payante a envahi une municipalité du sud de l'Ontario, Fergus, la semaine dernière.

On offre une variété d'émissions allant d'une émission pour enfants de deux heures à un film d'Alfred Hitchcock réalisé en 1941.

Samedi, les amateurs de cinéma avaient le choix entre "The Gathering", "The Last Giraffe", "Mohammed, Messenger of God", "Hangar 18" et "Raging Bull".

Cependant que les visages sont fixés sur la télévision, des voix en colère s'élèvent sans doute à Ottawa face à cette opération que le gouvernement fédéral considère comme illégale.

Malgré cela, Canadian Subscription Television Ltd. (CSTV), de Toronto, opère avec la bénédiction d'au moins un gouvernement, celui de l'Ontario.

James Snow, ministre ontarien des Communications, a envoyé une lettre à la compagnie de câble de Fergus l'encourageant à louer un canal à CSTV.

La lettre mettait également en garde contre le fait que le CRTC considérerait probablement un système qu'il n'a pas autorisé comme contrevenant à la loi de la radiodiffusion, peu importe ce qu'en pense l'Ontario.

M. Paul Erwin, président de CSTV, explique que pour certains groupes son service est de juridiction provinciale parce que système opère en circuit fermé par opposition à la radiodiffusion.

Et ça continue. Devant l'importance de la première décision du CRTC quant aux permis d'o-

pération de systèmes de TVP, il semble, comme on en parlait hier, que les provinces se donnent le mot et posent des gestes destinés à assurer leur présence dans cette nouvelle dimension des communications.

CKRL-FM a neuf ans

Lundi, en onde, l'équipe de CKRL-FM célébrera le neuvième anniversaire de la station.

Tout au long de la journée, la programmation régulière sera ponctuée de propos et de surprises en rapport avec l'événement.

En soirée, au Café Campus, un spectacle anniversaire sera présenté par la Fanfaronie et les Folles Allées.

CKRL est la doyenne des stations communautaires québécoises. Avec ses 250 bénévoles, elle assure 125 heures de programmation par semaine et s'est acquise un auditoire moyen de 45.000 auditeurs.

Les pee wee à Télé 4

Depuis hier soir et jusqu'à la fin du tournoi, le 21 février, Télé 4 diffusera une sélection de 11 parties du 23e Tournoi international de hockey pee wee, tous les jours en fin de soirée.

Claude Cadorette et Denis Caron, chroniqueurs sportifs assureront la description et l'analyse de ces joutes.

A chaque jour, on choisira la partie la plus intéressante ou la plus importante de la journée. La dernière partie présentée, dimanche le 21 février, sera diffusée sur l'ensemble du réseau TVA. Il s'agit de la finale, Coupe Amérique.

Horaire

Le 12, de minuit à 1h; le 13, de

23h à minuit; du 14 au 19, 23h30 à minuit trente; le 20, 23h à minuit.

A cause de l'heure tardive de diffusion de ces parties et de l'intérêt évident pour le tournoi de la part des Québécois, les 11 parties seront diffusées en reprise les lendemains sur semaine, de 16h à 17h.

Hurst en Chine

C'est le journaliste Robert Hurst qui remplace Dennis McIntosh en Chine pour le réseau CTV.



Suzor de retour

Après une année d'absence, Christiane Suzor est de retour à Radio-Canada. Depuis lundi, elle anime l'émission "Présent Québec" et elle s'acquitte à merveille de la météo de CBVT.

Le réseau canadien a été le premier en Amérique à obtenir la permission du gouvernement chinois d'avoir un bureau de presse sur son territoire.

McIntosh était à Pékin depuis janvier 1980.

"M. Champagne" se retire

Sam Lutz a résumé en trois mots l'homme dont il s'est occupé pendant 36 ans de "Champagne Music" pétillante:

"C'est une légende", dit-il. "Nous avons encore de bonnes cotes d'écoute, mais son âge l'a finalement rattrapé, et nous partons avec dignité."

Eh oui, Lawrence Welk prend sa retraite.

La télévision sans lui? L'automne sans les feuilles, Noël sans les chants, et "And A One" sans "And A Two".

Mais c'est bien vrai. Après 31 ans à la télévision, dont 27 sur un réseau national, le vieux maître de musique s'en va.

Welk enregistrera sa dernière émission le 23 février. Après cela, des reprises de ses vieilles émissions, intitulées "Memories With Lawrence Welk", seront diffusées sur son propre réseau jusqu'en 1983. Il fera les présentations de chaque émission en se remémorant des souvenirs de l'époque où elles ont été produites.

Pour les fidèles du "Lawrence Welk Show" à CKMI-TV (canal 5), ce ne sera pas des reprises tout de suite puisque la série qu'on y présente est déjà en retard sur la production américaine.

La santé de Welk n'est pas en cause dans sa décision de se retirer. Au contraire, il se porte à merveille, mais il aura 79 ans le 11 mars, et il y a trois ans, il avait décidé de se retirer.

Il avait promis à son épouse de prendre sa retraite à 65 ans.

L'auditoire cible du "Lawrence Welk Show" a toujours été les 45 ans et plus. Les commanditaires ont besoin de ce groupe d'âge et ils ne sont pas contents de la décision de Welk.

voir et entendre

A 20h, au réseau NBC (câble 17, canal 5), un **SOLID GOLD SPECIAL**, avec Andy Gibb. On présentera les 40 chansons les plus populaires de 1981. On retrouvera Olivia Newton-John, Kim Carnes, les Rolling Stones, etc.

Puis, à 21h30, à Radio-Canada (câble 6, canal 11), **REPERES**. Ce soir, entre autres: le harcèlement sexuel: des femmes en parlent ouvertement et disent comment se défendre... et "Fallaitement": un rêve ou un mythe dont on sous-estime les nombreux inconvénients.

Samedi

11h: à CKMI (câble 3, canal 5), **GRETZKY** — "The Kid Nextdoor".

21h: à Télé 4 (câble 2), **DEFILE DE NUIT DU CARNAVAL** avec Claude Mercier et Nicole Boulanger, pour ceux qui ne peuvent sortir où s'il fait trop froid.

Dimanche

14h: à Télé 4 **NOURRIR LE QUÉBEC**. Cette semaine il s'agit de la mise sur le marché des produits agro-alimentaires québécois. Rémy d'Anjou s'entretient avec Bernard Gaudreau, directeur du Service de développement des marchés intérieurs, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

19h: à Radio-Québec (câble 8,

canal 15), **PLANETE**. "Solidar-nose". Première de deux parties sur la formation et le développement du mouvement "Solidarité".

19h30: à Radio-Canada, un spécial de la Saint-Valentin: **A VOS AMOURS**. Avec Jean-Pierre Ferland, Nicole Martin, Nanette Workman et deux marionnettes.

20h: au réseau CTV: **ROCKY II**, avec Sylvester Stallone.

Même heure, au réseau PBS (câble 20, canal 57), **NOVA**. "The Television Explosion". Le passé, le présent et l'avenir de la télévision et les nouvelles techniques dans ce domaine.

Finalement, à 20h30, à Radio-Québec en reprise **ATMOSPHERE** présente "Big Mama Thornton".



Rocky (Sylvester Stallone) tente à nouveau de décrocher le titre de champion mondial des poids lourds, dans "Rocky II", dimanche soir, à 20h, au réseau CTV.

télé-horaire

Position
2 CFCM (4) Québec
3 CKMI (5) Québec
4 Informations Quotidiennes
5 Météo
6 CBVT (11) Québec
7 WCAX (3) Burlington (CBS)
8 CIVQ (15) Radio-Québec

Position
9 Inter-Vision (communautaire)
10 TVFQ (99)
11 Guide Horaire Local
12 CFCF-TV Montréal (CTV)
13 WEFZ (22) Burlington (ABC)
14A Télé-Information
15B Services assistés par ordinateur
16C CKSH (9) Sherbrooke

Position
17D WPTZ (5P) Plattsburgh (NBC)
18E CHLT (7) Sherbrooke
19F CKTM (13) Trois-Rivières
20G WCFC (57) Plattsburgh (PBS)
21H Chambre des Communes
22I Assemblée Nationale
23J Télé-Reportage
24K Affaires Publiques

Position
25L Cours
26M Enfants et Jeunesse
27N Arts et spectacles
28O Sciences et Éducation
29P Sports et Loisirs
30Q Consommation et emplois services
31R Petites annonces

LE SOLEIL
contente son monde...
647-3333

N.B. L'astérisque (*) qui suit les émissions, signifie des changements de dernière minute, n'apparaissant pas dans le Télé-Soleil.

vendredi

18h00
3 Channel 3 News Hour
4 Aujourd'hui... 18h00
5 Newswatch
5p Nightly News on 5
7 Le monde*
11 Ce soir
12 Pulse
22 News Center 22
27 The Growing Years
29 Avis de recherche
R-Q: Passe-Partout

R-Q: Téléservice
18h35
11 Météo
18h40
9 Le 9 vous informe
11 L'entrevue de ce soir
13 Le 13 vous informe
18h55
9 Météo
19h00
3 CBS News with Dan Rather
5 Talkback
5p On the Road Again
9-13 L'incroyable Hulk
11 Québec-Magazine... La chronique Marie-Claire Séguin, l'entraîneur de gymnastes Benoit Deslauriers, le président de l'Institut national canadien pour les aveugles, Pierre St-Onge.
12 M.A.S.H.
22 The Andy Griffith Show
3p Over Easy
9p Aujourd'hui Madame
R-Q: Retraite-Action
19h30
3 Family Feud
4 Super Vedette Plus
5 Weekly Report
5p M.A.S.H.
7 Jeunesseexpress
11 L'autre 82. Inv.: le

groupe Hub Cats, Jean-Pierre Ferland, Kaméleon, Robin Valiant et Vogue.
12 Fast Company
22 Happy Days Again
27 The MacNeil / Lehrer Report
R-Q: Recours
20h30
3-12 The Dukes of Hazard
4 L'inter
5 The Tommy Hunter Show
5p Solid Gold Special
9-11-13 Laprade, Pop, Pop et Pop
27 Washington Week in Review
9p Au théâtre ce soir
R-Q: Au jour le jour
20h30
4-7 La parole est à vous
9-11-13 Hors Série
5p Wall Street Week
R-Q: C'méistes à l'écran
21h00
3-5 Dallas
12 McClain's Law
22 Best of the West
57 Creativity with Bill Moyers
21h30
4-7 Michel Jasmin
9-11-13 Repères. 1- Le harcèlement sexuel — Des femmes en parlent ou-

vertement et disent comment se défendre. 2- Les diplômés d'université ont-ils plus de chance de se trouver un emploi? 3- "Faire des courses" — à l'heure qui convient aux marchands ou à celle qui nous convient? Tout le monde semble s'accorder des heures d'ouverture des magasins, mais pourrions-nous en être autrement? 4- L'allaitement — un rêve ou un mythe dont on sous-estime les nombreux inconvénients? 5- Le je Age. La société est encore loin de répondre aux besoins des personnes âgées qui ne sont plus autonomes.
22 Making a Living
29 Les chaudières picardes
22h00
3-12 Falcon Crest
5 The National News and Journal
5p Cassie & Co.
57 Austin City Limits
9p Les enthousiastes
R-Q: Les jeunes s'toutes des fous
22h29
4-7 La Quotidienne

22h30
4-7 Les nouvelles TVA
9-11-13 Le téléjournal
9p Chef-d'œuvre en péril
22h32
7 Le monde régional*
22h55
4 Aujourd'hui... 22h55
9-13 Météo
11 Téléjournal régional
22h58
12 Loto Québec
23h00
3-5p-12-57 News
5 Québec Today
9 Le 9 vous informe
13 Le 13 vous informe
22 Benny Hill
9p Passez donc me voir
23h05
9-11-13 Nouvelles du sport
23h10
11 Météo
23h15
7 La couleur du temps
9 Ciné-Soir: "Les boot-leggers". E-U. 1973.
11 Cinéma: "L'exécution du soldat Slovik". E-U. 1974.
23h20
13 Ciné-Soir: programme double: "Madame Claude". Fr. 1977. ET "Le salaire du diable". E-U. 1957 (n/b).
23h21
12 Pulse

23h25
4 La personnalité sportive
23h30
3 Saturday Night
4 Salut Bonhomme
5 SCTV Network
5p The Tonight Show
7 Film-O-7: "Elisa, mon amour". Esp. 1976.
22 ABC News Nightline
9p The Dick Cavett Show
9p Actualités régionales
24h00
4 Tournoi pee wee
12 The 12 Midnight Movie: programme double: "Frenzy". G.B. 1972. ET "Boys' Night Out". E-U. 1962.
22 Fridays
9p PBS Late Night
00h30
3 Kojak
5 Golden Oldies: "The Sea Wolf". E-U. 1941.
5p SCTV Comedy Network
00h40
9 Les Noctambules: "Mars en quête de sensations". G.B. 1972.
01h00
4 Ciné Week-end: "Opération fin du monde". E-U. 1978.
7 Le monde régional (reprise)

57 Washington Week in Review
01h25
11 Ciné-Nuit: "Les m-ployables". Isr. 1978.
01h30
3 Sign Off
57 Wall Street Week
02h00
5p Sign Off
02h15
5 Music with Marc Légrand
02h30
4 Musique Marc Légrand
03h05
11 Fin des émissions
04h40
12 The Waltons
samedi
06h00
12 University of the Air
06h30
12 Circle Square
07h00
3 The Brady Bunch
12 100 Huntley Street
22 The Great Space Coaster
07h30
3 Gilligan's Island
22 The Great Space Coaster
08h00
3 Popeye & Olive Comedy

Show
5p The Flintstones Comedy Show
22 Superfriends
57 Sesame Street
08h30
3 The Tarzan, Lone Ranger & Zorro Adv. Hour
5p Smurf's
9-11-13 Passe-Partout
12 Storytime
22 Thundarr & Goldie Gold and Action Jack Comedy Adventure*
08h40
4 Musique Marc Légrand
08h45
4 Dessins animés
5 Music with Marc Légrand
09h00
4-7 Agent sans secret
5 Sesame Street
9-11-13 Les contes de la forêt verte
12 Let's Go
57 Making it Count
09h30
3 The Bugs Bunny & Road Runner Hour
4-7 Goldorak
5p The Kid Super Power Hour
9-11-13 Candy
12 You Can't Do that on

Television
22 Laverne & Shirley*
99 Special 10/15 ans*
10h00
4-7 Capitaine Flam
5 From Now On
9-11-13 Les héros du samedi
12 Rocket Robin Hood
22 Ritchie Rich, Scooby Doo Hour
57 The Growing Years
10h30
4-7 Scooby-Don
5p Spiderman and his Amazing Friends
10h45
99 Le monde de l'accordéon
11h00
4-7 Allons au cirque
5p Howie Meeker
5p Hardy Boys
9-11-13 Les enfants du 47A
12 The Six Million Dollar Man
22 Bullwinkle*
57 Systems Performance
99 Le magazine de l'aventure*
11h30
3 Blackstar
5 Wild Kingdom
9-11-13 Hot & Cie
22 Leave it to Beaver*
57 The Photo Show

LE FEUILLETON



résumé

Michèle fait sa profession de foi toute en splendeur. Une belle journée qui finit pourtant tristement avec l'incendie qui détruit la maisonnette de pépère Fontaine.

(17) La drave

Les Fontaine sont pêcheurs de père en fils, mais ils possèdent et exploitent, avec un certain succès, la ferme qui leur vient du premier ancêtre établi au bord de l'eau, le père Esdras, dont le portrait figure à la place d'honneur sur l'un des murs de leur vaste salon.

Afin de permettre au vieillard de se reposer plus à son aise, loin de la turbulence des jeunes enfants de son petit-fils, on lui avait construit cette maisonnette qu'il appelait sa cabane. Ce refuge lui donnait aussi un certain sentiment de possession dont il était fier.

A l'intérieur, se profilait un grabat recouvert d'une paille, d'un oreiller de plumes et d'une couverture de laine grise. Dans un coin, une table rudimentaire recouverte d'un carré de toile cirée fleurie qu'éclairait la seule fenêtre des lieux. Un peu en retrait, un fanal de métal au

pétrole suspendu au plafond par un bout de broche à foin ramenait le jour à l'intérieur de la maisonnette quand la brumante arrivait tôt, l'automne. Dans l'angle opposé, une espèce de fournaise faite d'un baril vide d'huile à moteurs servait de système de chauffage et un tuyau, relié et soudé à cet appareil, perçait le toit, et permettait à la fumée de s'échapper. Une grande boîte en bois brut salie au contact des mains était toujours remplie de bûches de bûche ou de merisier bien cordées qui alimentaient le feu lorsque le froid se faisait sentir.

— Y a pas à dire, répétait souvent le vieux, ma truite — c'est ainsi qu'il désignait sa fournaise — a fait pas prier pour me réchauffer. Est aussi bonne qu'une femme, ajoutait-il l'oeil malicieux.

Malgré son âge avancé, il restait lucide et pétillant d'esprit. Tous

les jours de l'été, je le voyais venir, traverser la route avec précaution et se diriger vers ce refuge qu'il ouvrait sans clef.

— Pas besoin de "barrer ça", disait-il, y a rien à voir là!

L'hiver, il sortait rarement, mais les jours chauds du début de la semaine sainte l'y avaient amené. Un filet de fumée s'était échappé du tuyau vers le ciel ensablé. Et maintenant... j'en parlais "au passé".

De cet univers de paix du grand-père, il ne reste plus qu'un tas de brisilles illuminant le paysage. Sylvain, Ludovic Fontaine et son fils, Polite, pataugaient dans la neige fondante autour de ces ruines fumantes. Leurs ombres semblaient s'étirer désespérément dans les dernières lueurs du feu. Ils revenaient vers la maison et je les entendais faire des suppositions sur les causes de l'incendie.

— C'est aussi ben que ce soit arrivé de même, dit Polite, en enlevant ses bottes mouillées, car, à son âge, y aurait pu s'endormir en fumant et passer au feu avec la cabane.

— Approchez-vous du poêle, reprend Sylvain! Il me reste un fond de bouteille de gin. Un bon petit coup, ça va vous remonter. Le pire, c'est quand je pense au vieux. C'est une dure épreuve pour lui!

Je retourne à mon lit et Belle, sachant le danger écarté, s'étend sur son tapis à côté de moi. A mesure qu'ils ingurgitent leur gin, les Fontaine retrouvent leur gaieté naturelle. Ces hommes du bord de la mer en ont tant vu qu'ils ont appris à faire face à l'épreuve et à surmonter stoïquement toute ad-

versité. Pour eux, cet incendie fait presque partie des ennuis quotidiens. Préoccupée, je sais bien que pépère Fontaine ne réagira pas de la même manière. C'est en pensant à lui que je m'endors.

Le vendredi matin, je m'achemine vers l'église en compagnie des deux aînés. Les cinq dernières merveilles sont demeurées sous la garde de leur père. Soudain, je me sens tirée par la manche de mon manteau.

— Maman, dit Raymond, regarde pépère Fontaine!

Le pauvre vieux s'en vient dans le sentier que les pas des hommes ont rendu lisse la nuit précédente. Il a déjà franchi la distance qui sépare la maison familiale de la grand-route. On dirait qu'il ne voit personne. Il se dirige comme un automate vers les ruines de sa maisonnette et fouille, du bout de sa canne les débris encore fumants. Il me paraît vieilli et plus courbé. Il n'a pas levé les yeux sur nous.

Je ne puis m'empêcher de aller lui serrer la main. Il me regarde, les yeux noyés de larmes sans dire un mot et le coeur me chavire et je pleure avec lui pendant que les enfants lèvent sur nous de grands yeux interrogateurs et tristes.

— Allons prier pour lui, dis-je.

Nous nous hâtons. Les enfants n'aiment pas arriver en retard aux cérémonies religieuses et moi non plus. Monsieur le curé lui-même veut voir tout son monde bien en place dans chaque banc quand commence la messe.

Pâques est passé et les derniers jours d'avril appellent les hommes à la drave. Sylvain part avec son équipe. Il reviendra quand tous les bil-

lots de quatorze ou seize pieds de longueur auront terminé leur périple de flottage sur la rivière pour atteindre leur lieu d'utilisation.

La vie reprend son cours d'heures et de jours monotones ou agités selon l'humeur ou le comportement de mes merveilles. C'est toujours le soir que la solitude me visite, quand les enfants ont donné tout leur potentiel de vie et d'exubérance. Très fatiguée, parfois, je ressens une sensation de délivrance lorsque les sept turbulences dorment enfin. Assise au bout de la table, je reprends mon repaire, ma couture ou ma plume. Il m'arrive même d'avoir le goût de ne rien faire.

Les jours sont plus longs et je contemple les merveilleux couchers de soleil de l'autre côté d'une mer qui s'étend à perte de vue. Je reste là quinze, vingt minutes, jusqu'à ce que le globe rougeoyant disparaisse sous les flots lumineux. Belle me regarde de ses bons yeux de chienne fidèle. La sympathie de ces bêtes est souvent plus vraie que celle des humains: plus vraie et plus désintéressée. Celle de Belle me réconforte. Elle supplée à l'absence d'amitié dans laquelle je vis. Ma timidité naturelle est un sérieux obstacle à une franche insertion dans le milieu. J'ai parfois l'impression de vivre dans une tour d'ivoire bien close. Je n'ai nulle facilité pour me créer des relations amicales. Que ferais-je, grands dieux, si je n'avais pas Sylvain et son entourage plein d'humour?

Passent et passent les jours et voici que nous nous apercevons que notre chienne aura des petits chiens. Cette nouvelle intéresse beaucoup les enfants. Les voisins

l'apprennent, les petits amis l'apprennent, tout le village l'apprend. Comme c'est la première fois que nous ferons l'expérience de voir naître des chiots, les merveilles vivent dans un état d'excitation difficile à décrire.

Pour moi, ce fait oriente mes réflexions vers la vie et, en me remémorant la naissance de mes sept enfants, je me sens tout à coup heureuse d'être femme. Ressentir au fond de son être ce chavirement de douleur devant le mal d'un tout petit, éprouver au creux du coeur ce sens de possession heureuse quand on tient bien serré dans ses bras l'enfant, auquel on a donné la vie, être liée durant toute son existence aux fardeaux de cet être qu'on aime plus que soi-même, c'est le lot de la femme et son ultime vocation.

La femme vit en fonction des êtres qui dépendent d'elle. Elle sent un irrésistible besoin de se dévouer pour les autres. Elle se donnera plus aux personnes qu'à une cause, si grande soit-elle. De plus, sa sensibilité la porte généralement vers les plus démunis de la famille ou de la société. C'est ainsi qu'on peut la voir passer des heures et des heures sans se plaindre au chevet d'un enfant malade ou infirme.

A SUIVRE

"La petite maison du Bord-de-l'Eau" d'Eve Bélisle est publié aux éditions Libre Expression.

prochain
épisode
Feu de grève

Recette pour qu'un conseil des arts municipal soit efficace

par Marc MORIN

MONTREAL (PC) — Pour que Montréal devienne la capitale culturelle du Canada, il faut que le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal soit le "moteur de la vie culturelle montréalaise" et que son budget soit doublé.

Telle est la principale recommandation du rapport du Comité de consultation du Conseil des arts de la CUM, rendu public hier par le nouveau président du Conseil, M. Jean-Pierre Goyer.

Créé en avril 1981 sur l'initiative du Comité exécutif de la CUM, ce Comité de consultation avait pour mandat d'examiner les activités du

Conseil des arts et d'élaborer des programmes et politiques susceptibles de mieux répondre aux besoins exprimés par le milieu concerné.

Les 29 recommandations du rapport ont déjà été entérinées par le Conseil des arts de la CUM.

Principalement, le Comité de consultation recommande que le Conseil des arts de la CUM "redéfinisse son rôle de façon à devenir le moteur de la vie culturelle montréalaise"; qu'il agisse comme organisme-ressource auprès des autres paliers de gouvernement; et qu'il "détermine un champ d'action bien précis de ses activités, le plus distinct possible de celui des autres paliers de gouvernement".

Sur le plan financier, le rapport propose que le Conseil des arts ne subventionne pas les individus, qu'il laisse aux 29 municipalités membres de la CUM la responsabilité d'aider les groupes amateurs et de loisirs, et qu'il ne s'engage pas dans des dépenses d'immobilisation.

Grandes institutions

Tout en favorisant "la décentralisation sur toute l'île de Montréal" des activités des groupes subventionnés, le Conseil confirme le besoin d'aider davantage les grandes institutions culturelles. M. Goyer a mentionné ici le Musée des beaux-arts, l'Orchestre symphonique, le Festival des films du monde et le Théâtre du Nouveau-Monde.

On compte aussi aider davantage les groupes professionnels de création et les formes d'art "qui ne s'inscrivent pas

de toute évidence dans les catégories traditionnelles", de même que ce que le rapport appelle "l'animation urbaine".

Le Conseil entend privilégier la mise sur pied d'un centre de théâtre pour enfants. Le Grand Prix littéraire sera remplacé par un "Grand prix de la Communauté urbaine de Montréal", décerné à un individu, groupe ou création ayant marqué la vie culturelle montréalaise au cours de l'année.

Doubler le budget

Pour 1982, le Conseil des arts demandera à la CUM de doubler son budget et tâchera de décrocher des fonds additionnels de l'entreprise privée.

Le Conseil des arts de la CUM dispose cette année d'un budget de \$1,650,000, que M. Goyer a comparé désavantageusement à ce dont dispose la Direction des affaires culturelles de la communauté urbaine de Toronto, soit \$3,560,000.

Durant la conférence de presse, M. Goyer a reconnu que "ce n'est pas mon rôle de décider où la CUM prendra l'argent". Il a déploré, en passant, que dans la conjoncture économique difficile, les gouvernements songent d'abord à couper dans les programmes sociaux, alors qu'il y a toujours place à des coupures "dans le béton et le gravier".

Quant aux grandes institutions que le Conseil voudrait aider davantage, c'est le théâtre "classique ou de répertoire" qui semble devoir en profiter le plus, dans la mesure où la langue qu'il véhicule est universelle.

critique

L'OSQ à l'image des "Boston Pops"

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC — Chef invité: Ettore Stratta. Soliste: Michel Franck, pianiste. Programme: Ouverture "Raymond" d'Ambroise Thomas; Suite tirée de "Carmen" de Bizet; 1er mouvement du "Concerto pour piano no 2, en do mineur" de Rachmaninov; Suites de "West Side Story" de Bernstein et "The Music Man" de Wilson; sélection de chansons de Lennon & McCartney; "Serenata" de Anderson et "Jalousie" de Jacob Gade. À la salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre, hier.

Epreuve depuis près d'un demi-siècle, la formule des concerts populaires du genre "Boston Pops" conserve la faveur du public — jeune et moins jeune.

A preuve, pratiquement tous les fauteuils de la salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre étaient occupés, hier, alors que l'OSQ présentait un "Hommage à Arthur Fiedler", le créateur des fameux Boston Pops. Et si le très sérieux Orchestre de Boston se permet depuis longtemps des incursions dans ce répertoire facile, pourquoi pas celui de Québec?

Le programme réunissait des "classiques", anciens et récents, de cette littérature musicale; des mélodies que le public aime réentendre ou grâce auxquelles il prend goût à la musique symphonique.

Qu'il s'agisse de la suite formée de divers extraits de "Carmen" de Bizet, de pages tirées de la comédie musicale américaine "West Side Story" de Leonard Bernstein, immortalisée par le cinéma (qui n'a pas reconnu des airs tels que "Maria" et "To-night, To-night?"), ou l'incroyable tango "Jalousie".

Ettore Stratta dirigeait ce concert. Chef connaissant bien son métier et ce répertoire, un tantinet routinier sur les bords, on ne saurait dire que le rythme le dévore. Constatastion assez étonnante chez un spécialiste de ce style d'audition, qui supporterait facilement un peu plus d'élan, de tonus, de rubato ici et là.

Dans le mouvement initial du non moins célèbre "2e Concerto" de Rachmaninov, le jeune pianiste québécois Michel Franck a fait valoir, à défaut d'une ample sonorité, un jeu bien coulant, sans mièvrerie et très au point.

Un chef plus attentionné aurait sans doute su réduire le volume de l'orchestre pour mieux mettre le piano en valeur, et donner à son soliste une meilleure chance de s'imposer.

Pour résumer, un concert fait pour plaire et qui a vraisemblablement atteint son but; avec un OSQ dont les membres sont entrés dans le jeu avec sympathie.

Marc SAMSON

Québec et Winnipeg, villes sinistrées pour la danse?

WINNIPEG (PC) — Un porte-parole du Conseil des arts du Canada a décrit les villes de Winnipeg et de Québec comme étant des régions sinistrées pour les compagnies de danse canadiennes qui entreprennent des tournées pan-canadiennes.

"J'aimerais que les gens de Winnipeg puissent m'expliquer ce qui

ne tourne pas rond à Winnipeg", a déclaré Monique Michaud, directrice de la section de la danse au sein du Conseil des arts.

"Je ne sais pas et nous ne savons pas ce qui ne va pas non plus à Québec".

Selon Mme Michaud, les compagnies de danse évitent de donner des représentations à Winnipeg et à Québec parce qu'elles ne peuvent se permettre de perdre plus d'argent. Elle a fait ces

commentaires après une rencontre avec les directeurs du Ballet royal de Winnipeg et de la compagnie de danse Winnipeg Contemporary Dancers.

Elle a fait remarquer que Winnipeg est un arrêt naturel pour les troupes de danseurs qui se rendent dans l'Ouest, tout comme Québec est un arrêt naturel pour les compagnies de danse qui entreprennent une tournée dans la région Atlantique.

Nomination au comité d'orientation du Musée de Montréal

MONTREAL (PC) — Le président du conseil d'administration du musée des Beaux-Arts de Montréal, M. Jacques-M. Brault, a annoncé hier la nomination de M. Jean-Claude Marsan à la présidence du comité d'orientation du musée.

M. Marsan est également vice-président du conseil d'administration du musée depuis trois ans.

Le comité d'orientation a pour rôle d'étudier la vocation, le

mandat et les objectifs du musée en relation avec ses programmes d'acquisition, d'animation et de présentation de la collection permanente, des expositions temporaires et itinérantes.

Il doit également étudier les relations du musée des Beaux-Arts de Montréal avec les autres musées du réseau québécois et d'éclaircir le rôle du musée au chapitre de l'acquisition d'art contemporain québécois et international.

Un autre comité a pour mandat d'examiner les règlements, la structure et la destination du musée, de même que les relations entre le conseil d'administration, le comité exécutif, les comités du conseil, la direction et le personnel.

En annonçant la nomination de M. Marsan, M. Brault a souhaité que les deux comités, avec leurs mandats précis, pourrissent trouver des solutions permanentes et équitables pour le bon fonctionnement du musée.

Wajda est invité à la "Nuit des Césars"

PARIS (AFP) — Le cinéaste polonais Andrzej Wajda a été invité à venir à Paris afin de recevoir le "César d'honneur", pour l'ensemble de son oeuvre, qui devrait lui être remis lors de la manifestation de la "Nuit des Césars", le 27 février prochain.

Georges Cravenne, organisateur de la manifestation, s'est adressé dans ce sens à l'ambassade de Pologne en France et au directeur des films Polski à Varsovie pour que le cinéaste puisse venir en France à cette occasion.

Le dernier film de Wajda "L'homme de fer", palme d'or du dernier festival de Cannes, avait été nommé pour "le César du meilleur film étranger" mais il a été retiré pour permettre à son auteur l'attribution de ce "César d'honneur".

MALCOLM McDOWELL

DANS

3^e SEM.

18 ANS



CALIGULA

"QU'AUURIEZ-VOUS FAIT S'IL VOUS AVAIT ÉTÉ DONNÉ LE POUVOIR ABSOLU DE VIE OU DE MORT SUR N'IMPORTE QUI DANS LE MONDE ENTIER"

BOB GUCCIONE ET PENTHOUSE FILMS INTERNATIONAL PRÉSENTENT

MALCOLM McDOWELL • TERESA ANN SAVOY • HELEN MIRREN • PETER O'TOOLE

DANS CALIGULA

AVEC JOHN STEINER • GUIDO MANNARI • PAOLO BONACELLI LEOPOLDO TRIESTE • GIANCARLO BADESSI • MIRELLA DANGELO

ET ADRIANA ASTI AVEC JOHN GIELGUD DANS LE RÔLE DE NERVA

D'APRÈS UN SCÉNARIO ORIGINAL DE GORE VIDAL MUSIQUE ORIGINALE DE PAUL CLÉMENTE

PRODUIT PAR BOB GUCCIONE • FRANCO ROSSELLINI POUR PENTHOUSE FILMS INTERNATIONAL

PRISÉ DE VUE DIRIGÉ PAR TINTO BRASS MONTAGE DE LA PRODUCTION

Aucun laissez-passer ou carte de l'Age d'Or accepté Admission générale 6\$

LE DAUPHIN

DU PONT ET BOUL. CHAREST 529-9745

HORAIRE: Vend. et sam.: 12h00 - 15h00 - 18h00 - 21h00 et minuit Dim. à jeu. inclus: 12h00 - 15h00 - 18h00 - 21h00

CINÉMAS UNIS

vos guides des meilleurs films

Un chef d'oeuvre qui restera dans l'histoire

Robert Hossein, Nicole Garcia, Geraldine Chaplin, Jacques Villeret

LES UNS LES AUTRES

SCÉNARIO DE CLAUDE LÉVY

HORAIRE: Rep. compl. 19h15 Les un 19h30

CINÉMA 7

Depuis "Autant en Emporte le Vent", il n'y a pas eu d'épopée romantique comme "Reds"

WASKO NESTAYEV

REDS

Version originale anglaise

CANADIEN

PLACE LAUREN 656-9932

HORAIRE: En Sem. 20h Sam. et Dim. 14h et 20h

PERRI RICHARD GÉRARD D'ARFIDOU

LA CHÈVRE

HORAIRE: 12h55, 14h55, 17h00, 19h00, 21h05

STE-FOY 2

PLACE STE-FOY 656-0932

une minute ils sont tout à fait normaux, soudain...

RAGE

MARILYN CHAMBERS

priez que cela ne vous arrive pas!

2e film "Frissons"

Les galeries de la capitale 3

HORAIRE: 19h15, 21h30, 23h45

Quatre jours soldats rous au front combattant pour leur survie

un film de SAMUEL FULLER

LEE MARVIN MARK HAMILL

AU-DELA DE LA GLOIRE

2e film "Bienvenue Mister Chance"

Les galeries de la capitale 1

Gloire 21h20 M. Chance 19h

Philippe Noiret Isabelle Huppert Jean-Pierre Marielle

COUP DE TORCHON

EN NOMINATION POUR 4 CÉSARS

IN FILM BERTRAND TAVERNIER

HORAIRE: 12h00, 14h00, 16h00, 18h00, 20h00

LE DESTIN TRAGIQUE DE DEUX ÉTRES VICTIMES DE LEURS OBSESSIONS

JACK NICHOLSON JESSICA LANGE

"LE GIGOLO AMÉRICAIN"

Plus: 2e GRAND FILM

HORAIRE: 12h00, 14h00, 16h00, 18h00, 20h00

LE ROI DES CONS

ou le règne de l'homme objet

4e Sem.

STE-FOY 3

PLACE STE-FOY 656-0932

DERRIÈRE LEURS BARREAUX, UN SEUL ESPOIR: QUITTER CET ENFER!

LES ÉVADEES DU CAMP AMOUR

2e film "Des femmes pour le bloc 9"

Les galeries de la capitale 4

HORAIRE: 12h00, 14h00, 16h00, 18h00, 20h00

L'ANNÉE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN

UN FILM DE JEAN-LOUIS HUBERT

ISABELLE ADJANI THIERRY LHERMITTE

UNE SEMAINE DE VACANCES

HORAIRE: 18h10 et 21h45

GAMINES ÉMANCIPÉES

la petite étrangère

ELLE CONNAÎT TOUS LES DÉLICES DE L'AMOUR

Dès 13h15

MIDI-MINUIT

252 ST-JOSEPH EST 522-0878

STE-FOY 1

PLACE STE-FOY 656-0932

Dès 13h00

POUR RÉCHAUFFER LES CARNAVALEUX

3 FILMS AGUICHANTS

1 C'EST À VOUS COUPER LE SOUFFLE

Lèvres chaudes

LAURA MORROW FRANCINE BUTLER

2 L'Odyssee érotique

JANNES CONNEL

3 L'INITIATION

HELENE

HORAIRE: 12h00, 14h00, 16h00, 18h00, 20h00

CANARDIERE

LES GALERIES CANADIENNE 681-8575

UN CHIRURGIEN TRANSFORME LE VISAGE D'UNE PROSTITUÉE

le miroir sanglant

2e SEM.

FRONTENAC 2

DU PONT ET BOUL. CHAREST 529-9745

HORAIRE: 12h15, 14h15, 16h15, 18h15, 20h15

LE MOTEL ROUGE

LINO VENTURA • ROMY SCHNEIDER • MICHEL SERRAULT

GARDE A VUE

5e SEM.

FRONTENAC 1

HORAIRE: 14h10 - 15h55 - 17h40 - 19h30 - 21h20

LES CINÉMAS FRANCE FILM

TRAQUÉ PAR LA PLUS PUissante DES ORGANISATIONS, QUE PEUT FAIRE UN HOMME SEUL?

GERAULT LUI, PLEIN DE SAVOIR FAIRE, DEVIENT CHASSEUR À SON TOUR

3 HOMMES À TABATIERE

ALAIN DELON - DALILA DI LAZZARO

et la tendresse? Bordel!

31ème FILM

HORAIRE: Et la tendresse: 1 00 4 20 7 40 Trois: 2 40 6 00 9 25

Cinéma le paris 1

PLACE D'ORLÈANS 584 081

C'EST SURTOUT PAS DE L'AMOUR

un film sur la

PORNOGRAPHIE

AUSSI psychocratie

HORAIRE: C'est surtout: 1 30 3 00 4 30 6 10 7 45 9 20

Cinéma le paris 2

PLACE D'ORLÈANS 584 081

chronique

Diane Juster écrit la musique d'un ballet



Jacques Samson
spectacles

Diane Juster n'écrit pas que des chansons. Lors de son dernier passage à Québec, dans le cadre d'une tournée pour ramasser des fonds pour l'Aide à l'enfance, Mme Juster dévoilait qu'elle avait également écrit la musique d'un ballet qui sera présenté en Europe, par la compagnie de danse Eddy Tossaint. Le ballet dure dix minutes et s'appelle "Souvenance".

Pour Diane Juster, écrire la musique d'un ballet est un véritable défi. "Il n'y a pas de limites comme dans les chansons", dit-elle. C'est une expérience qu'elle a aimée et elle prépare d'autres musiques en ce sens pour septembre 1983.

Vermont-Faber, deux disques et un spectacle

Le couple Monique Vermont et Jean Faber était de passage à Québec en fin de semaine dernière pour prêter leur talent de la paralysie cérébrale. Par la même occasion, ils en ont profité pour

rencontrer les journalistes pour parler un peu de leur carrière.

D'abord, ils viennent de mettre sur le marché un 45 tours qui s'intitule "C'est dans l'amour". Ensuite, dans trois semaines, ils rentrent à nouveau en studio pour enregistrer leur deuxième microsillon, lequel sera lancé vers le 15 avril. Ce microsillon sera entièrement composé de matériel québécois et il sera différent de l'autre en ce sens que chacun y fera des solos en plus des chansons à deux.

Les 11 et 12 mars prochains, comme c'est devenu une tradition maintenant, le couple Vermont-Faber participera au Salon de la femme à Québec. Ils y feront des mini-spectacles de 40 minutes.

Quelques jours plus tard, le 3 avril, à 20h30, au Palais Montcalm, ils présenteront un grand spectacle accompagné de cinq musiciens. C'est le même show qu'ils présentaient à la Place des Arts et à la Comédie nationale à Montréal.

Après, ce sera déjà la préparation pour le spectacle de l'automne prochain, spectacle qu'ils veulent faire avec la même équipe qu'ils ont actuellement. "Une équipe gagnante", disent-ils.

Un retour de Sol

Sol, ce clown québécois insolite qui fait rire les Français de

puis quelques années, renouera avec le public de Québec, du 15 au 18 avril et du 22 au 25 avril, au Palais Montcalm. Ça fait quelques années que Marc Favreau n'a pas amené son personnage chez nous et il sera intéressant de voir où le Sol qui nous a si longtemps charmés, est rendu.

Bernard Haller à Montréal

Bernard Haller, ce merveilleux humoriste d'origine suisse, sera à Montréal, au Théâtre Arlequin, du 19 au 28 février prochain. C'est un comique déconcertant qui marie avec une incroyable facilité le verbe et le visuel. Malheureusement, ce spectacle ne sera pas présenté à Québec.

Raymond Devos à Québec en mai

Toujours dans la veine de l'humour, un heureux événement s'annonce en mai au Grand Théâtre de Québec: c'est la venue de l'unique Raymond Devos, le magicien du verbe. Devos est probablement le plus grand comique du monde francophone. C'est l'idole d'Yvon Deschamps et de Jean Lapointe.

Il sera ici, les 21 et 22 mai prochains et on chuchote qu'il se pourrait que ce soit sa dernière tournée à Québec. Devos a été



Raymond Devos, le roi de l'humour, sera à Québec en mai.

l'objet d'une émission spéciale d'une heure, un peu avant les Fêtes à la télévision canadienne, mais il faut préciser tout de suite que cette émission était loin de rendre justice au roi de l'humour. Elle manquait de rythme et Devos s'y trouvait

très mal à l'aise. Devos sur scène, c'est une tout autre histoire.

Marie-Claire Séguin à La Traversière

La Traversière présente Marie-Claire Séguin depuis hier et jus-

qu'au 21 février inclusivement, du jeudi au dimanche. Ça fait deux ou trois ans que Marie-Claire Séguin n'a pas chanté à Québec et cette fois, elle le fait accompagnée d'un pianiste. Pour la circonstance, on a fixé un pris d'entrée à \$2.50.

"Atlantic City" met le Canada dans la course aux Oscars

HOLLYWOOD (d'après PA) — La course aux Oscars a été officiellement lancée hier avec les mises en nomination pour les différents trophées attribués aux artistes et artisans de l'industrie du cinéma. Dans la longue liste des "désignés" on retrouve, paradoxalement, le nom du Canada huit fois, même si notre production nationale n'a rien offert de bien éblouissant l'an

dernier. L'Office national du film qui a déjà remporté six Oscars depuis 1939, a deux nominations. La première, dans la catégorie animation, au film "Cendrillon" de Janet Perlman et la seconde, dans la catégorie des courtes dramatiques, "First Winter" de John N. Smith. L'Académie des arts et sciences du cinéma d'Hollywood considère aussi le film "Atlantic

City", coproduction France-Canada, comme entrée canadienne. Comme le film compte cinq mises en nomination: meilleur film, meilleur acteur (Lancaster), meilleure actrice (Sarandon), meilleure mise en scène (Malle) et meilleur scénario (John Guare). Même si ça n'a rien de vraiment canadien, ces inscriptions comptent pour le Canada. L'autre nomination va

à Frederick Bach de Radio-Canada pour son "Crac", court métrage d'animation.

Les candidatures

En lice pour le prix au meilleur film, on trouve "Reds" avec 12 voix, "On a Golden Pond" avec 10, "Atlantic City", "Chariots of Fire" et "Raiders of the Lost Ark".

Pour le meilleur acteur, Warren Beatty et Henry Fonda sont dans la course avec Burt Lancaster, Paul Newman et Dudley Moore.

Chez les femmes, Katharine Hepburn déjà détentrice de trois Oscars et nommée 13 fois, fait la lutte à Diane Keaton, Louise Bryant, Marsha Mason, Meryl Streep et Susan Sarandon.

Autres mentions

Voici les principaux autres candidats aux divers trophées.

Pour la meilleure comédienne de soutien: Melinda Dillon, dans

Ford et Ustinov à la remise des Genies du cinéma canadien

TORONTO (PC) — Peter Ustinov et Glenn Ford seront au nombre des personnalités qui remettront, le 3 mars, les grands prix du cinéma canadien. Le spectacle grandiose doit être retransmis en direct sur le réseau de télévision de Radio-Canada.

Les acteurs canadiens Len Cariou, Gordon Pinsent, Nick Mancuso, Helen Shaver et Kim Cattrall présenteront cha-

cun un des 18 trophées Génie, à ce troisième Gala annuel de l'Académie du cinéma canadien.

Les Plouffe, images d'une famille québécoise durant la Deuxième Guerre mondiale, et Ticket to Heaven, histoire mouvementée d'un jeune homme aux prises avec un groupe religieux, sont les rivaux les plus sérieux dans cette course aux Génies. Chacun a été désigné à

14 reprises au cours des premières éliminations.

Marie Tifo et Thomas Peacocke, qui avaient remporté les grands honneurs comme comédiens individuels, l'an dernier, la première pour son rôle dans Les bons débarras, et le second pour son rôle dans The Hounds of Notre Dame, remettront aussi certains des trophées.

DANSE
les vendredi et samedi soir
en vedette:
"BIG BONHEUR"
Le La Fayette
585, boul. Charest est
Québec 522-2053

la Relâche
Le vendredi
12 février
Centre Municipal des Congrès
de Québec
de 15:00 heures à 3:00 heures a.m.
4 spectacles
Groupes:
Le Show T-Birds
Danse avec les orchestres
Decibels, Illusion,
Optique, Tip Tops, Pulsion.
Prix pour le patron et les employés
* Prix 6 \$ pour une seule admission
Une production du Carnaval de Québec
en collaboration avec
Hilton International
Québec
Une Production du Carnaval de Québec Inc.

ST-VALENTIN
Une soirée mémorable
en coeur à coeur
Au menu
Coeurs de palmier et fonds d'artichaud
Feuilleté de crabe Valentin
Consommé Belle Fermière
Coeur de filet, sauce Éloise (2 pers) 48,50 \$
Bouquet de crevettes amoureuses 21,50 \$
Paupiettes de veau Vénus 19,50 \$
Jardinière de légumes
Pommes de terre Duchesse
Bombe glacée Cupidon
Café
Avec le dessert, le Maître d'hôtel
vous offre le champagne
Taxe et service en sus
LE VIGNOBLE
AUBERGE DES GOUVERNEURS
3030, boulevard Laurier, Sainte-Foy
RÉSERVATIONS: 651-3030

L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
présente
L'AMOUR
Une série de conférences publiques
sur l'harmonisation du couple dans son vécu
érotique et amoureux
L'érotisme au Quotidien
Une conférence
audio-visuelle du
Dr Jean-Yves
Desjardins
sexologue à
l'Université du Québec
Peut-on conquérir
harmonieusement
l'érotisme avec routine,
grossesse, enfant
et vieillissement?
**CE SOIR
et
17 AVRIL**
L'INSTITUT CANADIEN de QUÉBEC
42, rue St-Stanislas, tél.: 692-5185
Guichets du lun. au sam. 12h à 18h.

**ANNA WYMAN
DANCE
THEATRE**
18 fév. 20h30
PALAIS MONTCALM
975 RUE ST-JOACHIM SUD
Guichets: 694-6219
Ouverts de midi à 17h30
Billets \$9.50
Master Card Visa acceptées

**Le week-end des Superstars
LA MUSIQUE DE A à Z**
à
**CJRP
radio 1060**
Cette fois-ci, as-tu une
bonne raison pour ne
pas venir passer le week-
end à la campagne?
Chéri, je te l'ai déjà dit,
toutes les fins de semaine,
j'écoute "Le week-end des
superstars" à
CJRP
Dès vendredi
midi jusqu'à
dimanche
minuit
ENTREVUE EXCLUSIVE AVEC PETER PRINGLE
SAMEDI ET DIMANCHE

chronique

Disques: quand la tradition prend de la jeunesse!



pierre boulet

La tradition! Ça m'a longtemps rendu méfiant. Vous savez, on a chacun ses petits préjugés. On dit tradition et on pense habitude. Comme si la tradition n'avancait pas. Comme si elle n'engendrait pas ce souffle reproducteur qui anime la recherche et la créativité. On dit racines, on pense arbre. Alors on coupe. Les yeux fermés.

Et puis tout à coup, surprise! La claque en pleine face. La chute sur le chemin de Damas. La grande leçon. Venue directement de la tradition. Un coup de sève printanière giclant de racines séculaires. Et au bout de la branche, un fruit neuf, baveux de plaisir. Eh oui, la tradition progresse.

Pour m'en faire la démonstration: deux disques! Qui ont tourné, inlassablement, sur la platine de ma chaîne stéréo. Toute la semaine. Et j'en redemande. Ça se passe du côté du jazz et du blues (parce que côté rock, ces temps-ci, c'est l'uniformité qui devient une tradition). Deux noms: Bennie Wallace et Johnny Copeland.

La tradition traduite au présent et au futur. Moderne. Comme ils disent, sur les pochettes de disques du Tamarois: la tradition simultanée!

JAZZ

BENNIE WALLACE

THE FREE WILL: Bennie Wallace (sax ténor); Tommy Flanagan (piano); Eddie Gomez (contrebasse); Dannie Richmond (batterie). Inner City IC 3035 (distribution ALMADA).

★★★★★

Quand j'ai acheté ce disque, je l'ai écouté immédiatement, sur pla-

ce, chez mon disquaire. Première conséquence: l'attroupement. Deuxième conséquence: l'unanimité. C'est rare! D'abord, un son. Nouveau et unique. Qui nous oblige à nous arrêter pile, surpris par le bonheur de constater que le saxophone n'a pas fini de livrer ses secrets. Et puis, une rencontre magique. Entre la tradition et la modernité.

Un jeune saxophoniste blanc, débarqué à New York en provenance de son Tennessee natal, au début des années 1970. Une filiation avec la plus grande tradition noire de la musique afro-américaine. Un souffle et une sonorité qui s'inscrivent dans une généalogie: Webster, Hawkins, Rollins, Ayler ou Shepp. Sans pourtant leur ressembler vraiment. Un souffle en cascades. Un son contrasté, tout en dissonances et en effets-chocs. Une mémoire, qui a retenu les grandes leçons de l'histoire du jazz. De Charlie Parker à Ornette Coleman. Et qui ouvre aujourd'hui des portes nouvelles.

J'avais connu Wallace par un autre disque: The fourteen bar blues (Inner City 3025). La même surprise. Un flirt entre le be-bop le plus traditionnel et les dédales merveilleusement inqualifiables des musiques les plus actuelles. Avant tout ça, une carrière jalonnée de grandes rencontres: Cecil McBee,



Glen Moore, Sheila Jordan, Buster Williams. Et maintenant, Eddie Gomez et Tommy Flanagan. Voilà pour les références.

Maintenant, la carte de visite. The free will, c'est quatre compositions de Bennie Wallace et deux standards. Dont un Sophisticated Lady à faire défrôler un trappeur. Les compositions: des bornes sur la route de ce qu'on appellera, dans vingt ans, le jazz traditionnel des années 80. Un sax ténor, deux standards. Des plaintes si neuves. Qui vont exploser en rafales syncopées dans un swing emporté. Et presque tout le temps, le bon vieux beat ¾, chien de garde de la tradition. Des thèmes riches. Lyriques, mais provocateurs. Parfois, comme dans "Pasiom", des choros qui nous ramènent aux belles heures de Dolphy. Et la section rythmique! Flanagan, qui sonne comme je ne m'en rappelle plus. Gomez, qui se dépasse lui-même (génial, dans la pièce-titre). Et Richmond, avec une poésie musclée des cymbales.

Pour ceux que la tradition a blâsés. Et pour ceux que la modernité effraie. L'heure de la réconciliation! Dans les anthologies de l'an 2000, on écrira probablement à propos de ce disque: "Indispensable!"

JOHN SURMAN

THE AMAZING ADVENTURES OF SIMON SIMON: John Surman (saxophones soprano et baryton, clarinette basse, synthétiseur); Jack DeJohnette (batterie, congas, piano électrique). ECM-11193 (distribution WEA).

★★★★

On pense s'écarter de la tradition. Et la voilà qui s'acharne. Surgie des ombres d'une Afrique millénaire. Dans les rythmes primitifs d'une danse tribale. Curieux, tout de même, de retrouver ces gènes perdus dans la musique mo-



derne d'un saxophoniste blanc du Royaume-Uni. Curieux, mais intéressant. Stimulant même! De loin, ce dernier Surman en rappelle un autre. Upon Reflection (ECM-11148). Mais en plus dansant, en plus rauque, en plus sauvage. En particulier dans des pièces comme The Buccaneers ou The Pilgrim's Way. Et une longue ballade. Fondante de douceur et réchauffée par le timbre unique de la clarinette basse: Nestor's Saga.

Et pourtant... Peut-être est-ce à cause de la présence un peu trop envahissante de DeJohnette (bien qu'il vienne parfois colorer remarquablement le climat du disque). Peut-être est-ce à cause de cette impression que Surman finit par tourner en rond. Moi, je reste sur mon appétit. Il faut entendre John Surman s'éprouver en spectacle, au Festival de Moers, pour savoir de quelle belle folie il est capable (Moers Music 01006).

BLUES

JOHNNY COPELAND

COPELAND SPECIAL: Avec, entre autres, Johnny Copeland (guitare et voc.); George Adams (sax ténor et soprano); Arthur Blythe (sax alto); Bayard Lancaster (sax alto et ténor); Joe Rigby (sax baryton); John Leibman (guitare); Ken Vangel (piano); Don Whit-

comb (basse); Mansfield Hitchman (batterie); Brooklyn Slim (harmonica); et quelques autres. Jackal Records WOW 721 (distribution TREND).

★★★★★

Le blues urbain dans son expression la plus percutante! Électrique. Avec un barrage de cuivres. Et un nouveau nom... sur disque, en tout cas. Johnny Copeland. Une vingtaine d'années de métier. Qui l'ont conduit de Houston à New York, dans le sillage des Lightnin' Hopkins et des Cleanhead Vinson.

Un disque que les gourous de Rolling Stone présentent comme l'un des plus importants de la décennie. Et pour cause. Autour de Copeland, l'artillerie lourde du jazz newyorkais actuel: George Adams, Arthur Blythe, Bayard Lancaster. Qui viennent distiller leurs élans de "hard boppers" dans les belles escalades carrées du rythm & blues.

Tout ça donne lieu à des pièces de collection. Le solo — trop court — de Blythe dans l'instrumental Copeland Special, la pièce-titre. L'attaque déchirante et lyrique d'Adams, au soprano, dans une longue version (7 min. 04) de Saint Louis Blues dont vos petits-enfants vous reparleront. Et Copeland, pour lui-même.

Et voilà la tradition qui regarde encore en avant. Pas seulement pour les amateurs de blues!



THE BLUES BAND

ITCHY FEET: Gary Fletcher (basse, voc.); Hughie Flint (batterie, percussions); Paul Jones (harmonica, voc.); Dave Kelly (guitare "slide", voc.); Tom McGuinness (guitare, voc.). RCA KKL1-0433 (distribution RCA).

★★★

Des relents du blues blanc des années 60-70. Carré à souhait. Avec les pieds bien calés dans le rock n'roll. Des éclats encore chauds d'une époque révolue, où explosaient (pour notre plus grand plaisir) les Cream, les Burdon et les Mayall. Oups, une parenthèse: I can't be satisfied. La rencontre surprenante de l'harmonica et de la guitare slide. Un retour acoustique à la tradition... en passant et accidentellement. Tout compte fait, rien pour nous faire oublier le vieux Mayall, Canned Heat ou les frères Winter. Pour les inconditionnels et les nostalgiques d'on ne sait trop quoi!

SPECTACLES

BURTON:

SPECTACLE ANNULE

C'est dommage, mais c'est vrai. Le vibraphoniste Gary Burton vient d'entrer à l'hôpital. Donc, pas de spectacle au cégep de Sainte-Foy, le jeudi 18 février. On nous dit que c'est peut-être partie remise. Mais sûrement pas pour très longtemps. Si vous vous êtes déjà procuré vos billets, vous appelez à 657-3726. On vous indiquera les modalités de remboursement. Dommage! Ça aurait été une belle occasion de retrouver Burton en quartet. Avec Steve Swallow. Sa dernière visite: au Festival d'été 1979... en duo avec Chick Corea.

(*) (**) Vous l'aurez compris, tout se passe entre le cri de satisfaction des cinq étoiles noires et les larmes de désespoir de l'étoile blanche.

OÙ ALLER À QUÉBEC

Pour communiqués et informations téléphoner à Lise Desjardins, de 9 à 16 heures, au numéro 647-3489



La grande soirée de "La Relâche" aujourd'hui à compter de 15h, au Centre municipal des Congrès de Place Québec.

cinéma

★ salle de spectacle accessible; ★★ salle et autres services (toilettes, téléphone, etc.) accessibles.

La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voir le barème d'appréciation des films qui sont présentés dans les cinémas de Québec et de la rive-sud.

Les chiffres relatifs à la valeur artistique de l'œuvre (1) chef d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

Les appréciations des films sont établies sur les copies présentes dans la province de Québec.

CANADIEN: Reds (2), 20h. Tous. \$5.

CANARDIERE: L'initiation d'Helène (-), 19h15. Odyssée érotique (-), 20h15. L'été chaudes (-), 18h20, 21h30. 18 ans. \$4,25; \$1,50 âge d'or.

CAPITOL: Le gigolo américain (4), 18h10, 19h20. Le

facteur sonne toujours deux fois (4), 21h20. 18 ans. \$4,25; \$1,50 âge d'or.

CARTIER: L'étranger, le 8e passage (3), 19h, 14 ans. Le confort et l'indifférence (-), 21h30. Tous. \$2,50; \$1,25 âge d'or et moins de 14 ans chaque film.

GALERIES DE LA CAPITALE: Salle 1: Au-delà de la gloire (4), 21h20. Bienvenue Mr. Chance (3), 19h, 14 ans. Salle 2: Une semaine de vacances (3), 19h55. L'année prochaine si tout va bien (4), 18h10, 21h45. Tous. \$6h30; \$1,50 âge d'or.

NELLIGAN BLANC: d'Armand Laroche, 21h. Le Hobbit, 700 rue St-Jean. Rés. 647-2677. Adm. \$5. Relâche le 28 fév.

CASINO: collectif d'après une idée originale de Pierre Powers. Théâtre du Vieux-Québec, 30 rue St-Stanislas, 20h30. Rés. 692-4212 après 18h. Adm. sem. \$8. ven. et sam. \$7. Se termine dim.

L'HOMME-ELEPHANT: de Bernard Pomerance, avec Germain Houde, Andrée Lachapelle, 20h30. Salle Octave-Crémazie du Grand Théâtre de Québec. Complet jusqu'au 27. Supplémentaire du 2 au 6 mars. Adm. \$9,50 mar., mer., jeu.; \$12 ven.; \$14 sam.

théâtre

(6), 18h15, 21h35. 14 ans. Salle 4: Les évadés du camp d'amour (-), 18h30, 21h30. Des femmes pour le bloc 9 (-), 20h10. 18 ans. \$4,25; \$1,50 14-17 ans; \$2 moins 14 ans; \$1,50 âge d'or, chaque salle.

LIDO: T'inquiète pas, ça se soigne (6), 19h30. Les sous-doués (5), 21h20. Tous. \$4; \$3 étud. moins de 14 ans et \$1,50 moins de 14 ans et âge d'or.

MIDI-MINUIT: La petite étrangère (-), 13h15, 15h20, 17h30, 19h40, 21h30. Gamine émancipée (-), 14h20, 16h30, 18h35, 20h45. 18 ans. \$4; \$1 âge d'or.

ODEON: Dauphin: Caligula (6), 12h, 15h, 18h, 21h, minuit. 18 ans. Adm. \$6 (aucun laissez-passer ou carte de l'âge d'or n'est acceptée). Frontenac: Le garde à vue (4), 14h10, 15h55, 17h40, 19h30, 21h20. 14 ans. Frontenac II: Le motel rouge (5), 15h30, 19h25. Miroir sanglant (6), 13h45, 17h30, 21h20. 14 ans. \$4,25; \$3,75 14-17 ans; \$1,30 âge d'or.

PARIS: Salle 1: Et la tendresse... bordel! (4), 13h,

16h20, 19h40. Trois hommes à abattre (4), 14h40, 18h, 21h25. 18 ans. Salle 2: C'est surtout pas de l'amour (5), 13h30, 15h, 16h35, 18h10, 19h45, 21h20. 18 ans. Salle 3: Une photographie très spéciale (-) 13h, 16h, 18h45, 21h25. B... comme bonne à tout faire (-), 14h20, 17h05, 20h, 18 ans. \$4,25; \$2 âge d'or.

PLACE QUÉBEC: Salle 1: Coup de torchon (3), 18h15, 20h45. Tous. \$4,25; \$3,75 14-17 ans; \$2 moins 14 ans; \$1,50 âge d'or. Salle 2: Les uns et les autres (4), 19h30. Adm. \$5; \$3,75 14-17 ans; \$2,50 moins de 14 ans; \$2 âge d'or.

SAINT-FOY: Salle 1: La petite étrangère (-), 13h, 13h15, 17h30, 19h45, 22h. Gamine émancipée (-), 14h09, 16h24, 18h39, 20h54. 18 ans. Salle 2: La chèvre (4), 12h55, 14h58, 17h01, 19h04, 21h07. Tous. Salle 3: Le roi des cons (-), 12h50, 14h57, 17h04, 19h11, 21h18. 14 ans. \$4,25; \$3,75 14-17 ans; \$2 moins 14 ans; \$1,50 âge d'or, chaque salle.

SAINT-ROMUALD: Météore (5), 19h30. Les casseurs (6), 21h15. 14 ans. \$3,75; \$3 étud. moins de 20 ans; âge d'or.

carnet mondain

Soirée de conversation et présentation du film allemand par le Cercle Goethe, 19h30, salle 0231 pavillon de Koninck, université Laval.

Conférence audio-visuelle de la série l'Amour "L'EROTISME AU QUOTIDIEN" avec le Dr Jean-Yves Desjardins, 20h30, Institut canadien, 42 rue St-Stanislas. Complet.

variétés

MARIE-CLAIRE SEGUIN, 22h. La traversière, 28 boul. Champlain, Place Royale (en face de la Traversée de Lévis, en bas du restaurant Au pied du Cap). Adm.: \$2,50. Se termine le 28.

ANNE VANDERLOVE, 20h30. Théâtre du Petit-Champlain, 68 rue Petit-Champlain. Rés.: 692-3094. Jusqu'au 13 fév.

LAST CALL, jazz-blues, 21h30. Le Bobard, 17 rue St-Stanislas. Se termine le 21. Entrée libre.

RICHARD RUELLAND, chansonnier. Café bar Jacob, 239 rue St-Vallier ouest, 22h. Entrée libre. Se termine sam.

REVUE QU'ON SERT, spectacle de variétés par les étudiants en sciences de la santé de l'université Laval, 20h. Cégep de Ste-Foy. Rés.: 656-3791.

CLEAR LIGHT, Le Cercle électrique, 27 côté du Palais. Se termine dim.

LA FANFANONIE, 21h30. Café classique, 345 rue de la Couronne. Entrée libre. Se termine sam.

MASTER MIND, à compter de 22h15, tous les soirs. Chez Dagobert, 600 Grande-Allée est. Se termine dim. Entrée libre.

LAVIDA QUARTET avec Léo Perron, saxophoniste, à compter de 21h. Le Jazzé, 19 rue St-Pierre, Place Royale. Entrée libre, sauf ven., sam. \$1.

CHRISTINE FORTIN QUIN-TET, répertoire axé sur les instruments à vent, 22h. Bar L'Empire, hôtel Clarendon, 37 rue Ste-Anne. Se termine dim.

BARBARA ARAYA, chanteuse trompettiste, 23h. Cabaret Vénus, 157 ch. Ste-Foy. Entrée libre. Se termine dim.

CORRIDOR, rock progressif, bar La Relève, 2480 ch. Ste-Foy (angle du Vallon), à compter de 22h. \$1. Se termine sam.

ARTHABASKA, à compter de 22h15 tous les soirs. Le Crénau, 47 côté de la Fabrique. Entrée libre. Se termine le 14.

HOMMAGE AUX ROLLING STONES avec TUMBLIN DICE, 3 spectacles par soir à compter de 22h et 1 représentation à 17h30 le dim. Le Figaro, 1011 rue St-Jean. \$1.

YVAN GAGNON, GAETAN BOILY, DENIS BOILY, danse rétro les ven., sam. 22h. Adm.: \$1,50. Aussi danse tous les dim. à compter de 16h et concours d'amateurs à 16h30. Cabaret des Marchands, 237 rue St-Joseph est.

OPTIQUE, ven., sam. 21h30. Ambiance, 545 1ère Avenue, Limoilou (2e étage, autrefois Dansa Casa). Adm.: \$2.

LES AMERINDIOS, D'A-LAQUI et COPLA, avec Syl-

vie, musique latino-américaine. Du mar. au dim. en alternance le midi et le soir. Restaurant Marie-Lili, 663 3e Avenue, Limoilou.

GILBERT BOILEAU, lun. au ven. 17h à 22h et sam. 17h30, bar Le Caucis; **LOUIS LEROUX** au Croquebroche, du mar. au dim. 18h. Hilton International, Place Québec.

LOS AZTECAS, musique de danse, 20h30. Restaurant Las Cuevas, 601 Grande-Allée est.

TRIO RAUL MUNOZ, du lun. au sam. 21h30, au piano-bar **DUO HAMEL-LA-FLAMME**, guitariste et flûtiste au restaurant "Le Champlain", lun. au sam. 19h à 22h. Château Frontenac.

LES FRERES REVI bar Au Courant. **RENE LE-**

NICOLE NORMAND, pianiste de 17h à 21h du lun. au ven. et **PIERRE ROCHE**, du lun. au sam. à compter de 21h30. Auberge des Gou-verneurs, Ste-Foy.

PIERRE BOURET et son groupe Nuage, du mar. au sam. à compter de 22h au Visages, et **GLORIA MARCON**, pianiste au restaurant Le Vignoble, du jeu. au sam., 19h30. Auberge des Gou-verneurs, haute ville.

SOLANGE BOUFFARD et **BOB PARADIS**, tous les soirs à compter de 18h. Au Chambord et bar Le Coin, Holiday Inn, centre-ville, 395 rue de la Couronne.

LES FRERES REVI bar Au Courant. **RENE LE-**

TOURNEAU, organiste. Caves de l'Abbaye. **DUO ORPHEE**, les jeu., ven., sam. 21h30. Bar Le Combourg, Holiday Inn, 3235 rue Hochelaga, Ste-Foy.

DUO ISRAEL ET STEVE, chansons de danse variée, du mar. au dim. 21h30. Hôtel-motel Le Voyageur, 2250 boul. Ste-Anne. Entrée libre.

ANDRE BERGERON, au piano-bar les mar., merc., jeu. 17h et ven., sam. 22h. Restaurant Le Patrimoine, 693 Grande-Allée.

JEAN GAGNON, du mer. au dim. 21h30. Le Grenadier, 10 rue Ste-Anne. Entrée libre.

PIERRE BOUTET, chanteur, du mar. au sam. 21h. Bar Le

Vertige, Ramada Inn, 1200 de Lavergne, Ste-Foy.

MO BELANGER, Le Gaulois, 65 rue Buade, Vieux-Québec, 21h. Entrée libre.

VINCENT ET LYSANNE, chansons populaires au piano-bar à 21h30 et **BOLINI**, accordéoniste du jeu. au sam., 19h, au salon Beauport. Restaurant-motel Orléans, 2941 boul. Ste-Anne.

LE TRIO VISA, musique populaire et rétro, ven., sam. 20h. Disco-club 3060, 530 rue de la Couronne. Adm.: \$1,50.

BIG BONHEUR, orchestre de danses sociales, ven., sam. 21h. Club Lafayette, 585 boul. Charest est. Adm.: \$1,50.

divers

RANDONNÉE DE SKI DE FOND À LA BELLE ÉTOILE, avec moniteurs, tous les vendredis 20h, à Place Lauréentide. Notre-Dame-des-Laurentides, 1 mile passé le Jardin zoologique d'Or-sainville. Adm.: \$3 (incluant une portion de fèves au lard, pain et beurre). Rés.: 849-7441.

BERNIERES EN FETE HIVERNALE, ce soir 20h: soirée rencontre pour les 12 à 18 ans. Musique avec animateur. Adm.: \$1 et à compter de 13h30 demain un après-midi familial de plein air. Centre communautaire,

550 Sorbonne. Rés.: 831-9391.

FESTIVAL DU 11e ANNIVERSAIRE DU CENTRE VIREO, ce soir 20h: Ouverture du festival. Vernissage de deux expositions. Lancement collectif de 9 nouveautés du Centre Vireo. Auditorium du centre, 2215 Marie-Victorin, Silly.

LES VOUTES DU PALAIS présentent "Les moyens de communication à Québec". La presse, la radio, la télévision, l'histoire du téléphone (historique, appareils, photos, etc.). Deux animateurs sont disponibles

sur réservations pour visites guidées, explications et fonctionnement des appareils. Rés.: 694-6092.

VILLAGE DES SPORTS, 1860 boul. Valcartier (route 371 nord). Valcartier Village. Tous les jours 10h à 18h et 19h à 23h (sauf le lundi). Glissades en train, descente sur chambre à air, sentiers de patinage en forêt, ski de fond, raquettes. Service de cafétéria et salon-bar. Stationnement gratuit. Rés.: 844-2212 ou 3892.

PARC DE L'ARTILLERIE, 2 rue d'Auteuil, site historique commémorant trois siècles

de vie militaire, sociale et industrielle. Visites guidées sur réservations: 694-4205. Gratuit.

AQUARIUM DE QUÉBEC, 1675 ave du Parc, Ste-Foy. Ouvert tous les jours de 9h à 17h. Adultes: \$1,50; moins de 14 ans: \$0,50; moins de 6 ans: gratuit si accompagné d'un adulte; 65 ans et plus: gratuit sur présentation de la carte RAMQ.

JARDIN ZOOLOGIQUE, 8191 ave du Zoo, Charlesbourg. Tous les jours 10h à 15h30. Hors-saison (quelques services non disponibles). Gratuit.



Le Cabaret des marchands, 237 rue Saint-Joseph est, présente Yvan Gagnon, Gaetan et Denis Boily, danse rétro les vendredis et samedis.

le carnaval de québec

Pour le programme du Carnaval, voir la chronique "Guy Dubé au Carnaval".

sports

Pour connaître les activités sportives offertes aujourd'hui, voir la chronique de Roland Sabourin dans le cahier des sports.